



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 065 • 1^{ère} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 18 mai 2001

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 mai 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[Traduction]

LOI SUR LE GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE PROVISOIRE DE KANESATAKE

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi S-24, Loi visant à mettre en oeuvre l'entente conclue par les Mohawks de Kanesatake et Sa Majesté du chef du Canada concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par ceux-ci sur certaines terres et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-24 sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake, et de présenter cette mesure législative à la Chambre.

Le projet de loi S-24, Loi visant à mettre en oeuvre l'entente conclue par le Canada et les Mohawks de Kanesatake, est un élément clé d'un processus plus vaste visant à mettre fin aux griefs non encore réglés de ces derniers et à contribuer à l'harmonie sociale ainsi qu'au développement économique des communautés de Kanesatake et d'Oka, au Québec.

Plus de dix années se sont écoulées depuis la crise d'Oka. Beaucoup de choses ont été accomplies depuis, mais nous ne pouvons aller plus loin dans nos efforts en vue de mettre fin aux griefs non encore réglés des Mohawks de Kanesatake sans cet accord et la mesure législative d'application.

Il est temps de reconnaître un territoire provisoire aux Mohawks de Kanesatake et d'accorder à cette communauté les pouvoirs législatifs qu'exercent d'autres premières nations depuis des années.

Dans un effort en vue de régler les revendications des Mohawks à l'égard des terres dites la Seigneurie du lac des Deux-Montagnes, le gouvernement du Canada a, en 1925, commencé à acheter des parcelles de terrain destinées à être occupées par les Mohawks et pour l'usage de ces derniers. Avec le temps, il en est résulté un territoire irrégulier dont les terres sont en grande partie adjacentes mais dont certaines, à l'intérieur et autour du village d'Oka, sont parsemées parmi des terres qui n'appartiennent pas aux Mohawks.

Le statut juridique de ces terres fédérales n'a jamais été déterminé, ce qui a suscité de l'incertitude au sujet de l'application des lois sur les terres des Mohawks de Kanesatake. Cette incertitude a gravement compromis la capacité des Mohawks de Kanesatake de s'auto-administrer.

Le projet de loi S-24 fait disparaître cette incertitude, en reconnaissant pour la première fois les terres du territoire provisoire des Mohawks de Kanesatake. Il prévoit que les terres de Kanesatake seront visées par le paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867, et non par la Loi sur les Indiens. Comme beaucoup d'autres premières nations, les Mohawks de Kanesatake souhaitent être soustraits aux lourdes dispositions de la Loi sur les Indiens, pas en dépendre encore plus.

Le projet de loi S-24 accorde aux Mohawks de Kanesatake des attributions similaires à celles attribuées à d'autres premières nations en vertu de la Loi sur les Indiens. Les Mohawks de Kanesatake pourront légiférer en matière d'utilisation et de mise en valeur de leur territoire, notamment en matière de gestion des ressources, de zonage, de statut de résidant, de gestion des déchets, de santé et de qualité de vie des résidents, de construction et de services de protection contre les incendies. En cas d'incompatibilité entre les lois des Mohawks de Kanesatake et les lois fédérales, les dispositions des lois fédérales l'emporteront.

• (1015)

Le projet de loi prévoit que l'exercice des compétences des Mohawks de Kanesatake est subordonné à un code foncier établissant les principes, les règles et la procédure que le conseil des Mohawks de Kanesatake devra suivre en la matière. Le code garantira que le conseil assumera ses responsabilités politiques et financières dans la plus grande transparence et qu'il défendra l'intérêt supérieur de la collectivité.

Le projet de loi S-24 accorde également aux Mohawks de Kanesatake le pouvoir d'appliquer leurs propres lois communautaires. Les Mohawks de Kanesatake et le Canada poursuivent des pourparlers avec le Québec en prévision de la conclusion d'un accord distinct concernant l'administration de la justice, lequel accord

Initiatives ministérielles

donnera aux Mohawks de Kanesatake le pouvoir de nommer des juges de paix chargés de juger les infractions à leurs lois.

Pour veiller à ce que les terres mohawks de Kanesatake et les propriétés non mohawks dans le village d'Oka soient assujetties à des régimes juridiques compatibles, le projet de loi S-24 exige une harmonisation des lois des Mohawks de Kanesatake et des règlements municipaux du village d'Oka sur les terres avoisinantes.

Je suis heureux de signaler que la municipalité d'Oka et son maire appuient l'entente sur le gouvernement du territoire prévue dans le projet de loi S-24 et que les relations entre Oka et Kanesatake sont nettement meilleures. Les représentants de ces deux collectivités se rencontrent déjà pour négocier un accord d'harmonisation pour leurs territoires respectifs dans le village et pour se pencher sur d'autres questions d'intérêt mutuel.

Je tiens à garantir aux députés que l'entente devant être mise en oeuvre par le projet de loi S-24 ne remet absolument pas en question les droits ancestraux et issus d'un traité des Mohawks de Kanesatake, le grief historique de Kanesatake relativement à la Seigneurie du lac des Deux-Montagnes ni des accords d'une plus grande portée.

La situation est en train de changer complètement à Kanesatake. Même si de nombreux problèmes restent à régler, les gens voient leur avenir avec optimisme. Ils sont fiers du corps policier de Kanesatake qui, depuis plusieurs années, a permis de rétablir la loi et l'ordre dans la collectivité et d'accroître la sécurité de tous les habitants sur les territoires de Kanesatake, dans le village voisin d'Oka et dans les municipalités avoisinantes. Ils sont fiers de leur foyer pour personnes âgées. Ils sont fiers de l'école d'immersion mohawk et du centre jeunesse en cours de construction.

Le projet de loi S-24 va jeter les bases d'une véritable stabilité dans Kanesatake, le type de stabilité qui est indispensable à une véritable croissance économique et à la viabilité de la collectivité. Avec ce projet de loi, les Mohawks de Kanesatake et leurs voisins de la municipalité d'Oka peuvent tous compter sur de meilleurs débouchés économiques pour la région de Kanesatake-Oka.

Il est évident que nous sommes sur la bonne voie. Le projet de loi S-24 est une preuve tangible que la négociation et la réconciliation sont les meilleures solutions pour le Canada, pour les Mohawks de Kanesatake et pour les habitants non mohawks de la région.

Je voudrais remercier nos collègues à l'autre endroit d'avoir examiné et approuvé le projet de loi S-24. Les honorables sénateurs reconnaissent les avantages de l'entente sur la régie des terres qui sera mise en oeuvre par l'entremise de cette mesure législative. Ils ont voulu profiter de l'occasion de contribuer au processus de rétablissement dans la région de Kanesatake-Oka.

Je voudrais souligner la coopération que nous avons reçue de tous les partis à la Chambre relativement au projet de loi S-24 et exhorter les députés à adopter ce projet de loi le plus rapidement possible.

M. Reed Elley (Nanaïmo—Cowichan, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis vraiment très heureux d'intervenir au

sujet du projet de loi S-24, Loi visant à mettre en oeuvre l'entente conclue par les Mohawks de Kanesatake et Sa Majesté du chef du Canada concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par ceux-ci sur certaines terres et modifiant une loi en conséquence.

Au nom de l'Alliance canadienne, je déclare officiellement que nous appuierons le projet de loi S-24. J'ai cependant certaines réserves à exprimer aujourd'hui et au cours du processus menant ce projet de loi à son examen par un comité.

La situation des Mohawks de Kanesatake est unique. Permettez-moi de faire le survol de leurs revendications territoriales pour ceux qui ne connaissent pas bien la question. Les hauts fonctionnaires ministériels ont dit de ces revendications qu'elles sont peut-être les plus difficiles que les administrations d'avant la Confédération ont léguées au gouvernement canadien.

• (1020)

La situation remonte aussi loin qu'en 1717, sous le régime français. Plus récemment, en 1945, le gouvernement a tenté de résoudre la question de ces revendications territoriales par le truchement d'une suite d'acquisitions de terres, ce qui a donné lieu à un éparpillement de terres mohawks et non mohawks dans toute la région d'Oka. On a continué de pratiquer cette approche disparate dans les années 1960 et 1980. Les tentatives de régler la question devant les tribunaux se sont aussi révélées vaines.

Je soutiens que la Loi sur les Indiens est archaïque et discriminatoire et qu'elle devrait progressivement être éliminée. À ce jour, les Mohawks de Kanesatake n'ont profité d'aucun de ses avantages car leurs terres ne sont pas visées par les dispositions qu'elle contient. Ils ne sont même pas reconnus en vertu du paragraphe 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

Je comprends que cette entente prévoit des pouvoirs similaires à ceux du paragraphe 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, mais non à titre de réserve au sens de la Loi sur les Indiens.

J'ai plusieurs questions au sujet de certains des rouages de l'entente. Certains détails concernant l'harmonisation des règlements entre la municipalité d'Oka et les Mohawks de Kanesatake, les questions environnementales, la question de l'achat et de la vente des terres avec accord réciproque, ne sont que quelques-unes des questions qu'il serait nettement plus approprié de traiter en comité permanent plutôt qu'à l'occasion de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

Nous nous trouvons aujourd'hui face à un enjeu plus vaste que je veux soumettre à l'attention de la Chambre. Il s'agit du processus que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a utilisé pour présenter le projet de loi à la Chambre des communes.

Le premier ministre a publiquement envisagé la possibilité d'une réforme parlementaire, dans les termes les plus larges possibles. Ses propres collègues et un ancien premier ministre libéral l'ont répri-

Initiatives ministérielles

mandé, lui enjoignant de donner une voix aux députés à la Chambre. Le gouvernement a subi des pressions pour mettre la réforme parlementaire en oeuvre à la Chambre des communes et les réactions à l'égard du projet de loi montrent qu'elle est justifiée.

L'Alliance canadienne a fait plusieurs suggestions pour permettre à la Chambre de mieux rendre des comptes aux citoyens de toutes les circonscriptions, pas uniquement à ceux qui ont voté pour nous. Nous avons suggéré des mesures aussi révolutionnaires que la tenue de votes libres, un conseiller en éthique responsable envers le Parlement et non pas seulement envers le premier ministre, le choix des présidents de comité au scrutin secret, des améliorations aux débats de la Chambre des communes et la possibilité pour les députés de voter librement au nom de leurs électeurs.

Sous-jacente à toutes ces améliorations, il faut de la part du gouvernement une volonté d'adhésion et de participation à tout le processus législatif de façon transparente. Sans cette bonne volonté à l'égard du changement, tout ce que dira le gouvernement ne sera que discours creux.

Malheureusement, au fil des années, nous n'avons que trop entendu de discours creux de la part du gouvernement actuel. Pour manifester sa bonne volonté à changer les choses, il lui faut reconnaître que le statu quo est inacceptable. Il lui faut reconnaître que l'ancienne façon de faire les choses ne peut continuer si l'on veut que des améliorations et des progrès puissent advenir.

J'irais même un peu plus loin. Les changements proposés par le ministre des Affaires indiennes auront des répercussions sur la vie de beaucoup d'autochtones. Je crois que les autochtones au Canada ont besoin de changement et le méritent. Le statu quo ne leur vaut rien. Or, si ces changements ne sont pas effectués de façon transparente, les intéressés soupçonneront toujours qu'il existe un programme caché. La confiance se gagne, elle ne se légifère pas.

Pour toutes ces raisons, nous devons veiller à ce que toutes les bonnes décisions soient prises tout au long de notre étude du projet de loi. Nous devons veiller à ce que ceux qui sont pour le comprennent bien. Nous devons veiller à ce que ceux qui sont contre aient la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Nous devons veiller à ce que ceux qui seront touchés par les changements proposés dans le projet de loi, tant les autochtones que les non-autochtones, en soient bien informés.

Certains interpréteront ces paroles comme un effort pour ralentir l'étude du projet de loi. Ce n'est vraiment pas le cas. Toutefois, dans le cas présent, le ministre n'a pas suivi la procédure établie.

● (1025)

Il est important de souligner que le projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui a déjà été étudié à l'autre endroit. La Chambre que l'on nomme du second examen judiciaire a déjà convoqué ses témoins et discuté de la question. La nature même de ce processus me dérange. Comment l'autre endroit peut-il faire un second examen judiciaire si le projet de loi lui est présenté en premier?

Je crois que le ministre ne comprend pas bien le processus du dépôt d'une mesure législative à la Chambre. Je note les commentaires qu'il a faits à l'autre endroit le 25 avril dernier lorsqu'il a dit:

Sans vouloir être désobligeant à l'égard de mes propres collègues de la Chambre, peut-être que les choses iront mieux si on vous les présente ici d'abord. C'est peut-être une bonne tendance qui mériterait d'être poursuivie. Nous allons la mettre à l'essai pendant quelque temps. L'an prochain, d'autres projets de loi vous seront d'abord présentés, projets de loi au sujet desquels nous discuterons peut-être, et ce avec l'approbation des autorités de la Chambre.

C'est ce qu'il a dit à l'autre endroit. Je ne crois pas qu'il y ait eu consultation avec notre leader parlementaire à ce sujet. Ce qui est sûr, c'est que l'Alliance canadienne n'a jamais donné son autorisation pour que ce projet de loi soit présenté d'abord au Sénat.

Je ne remets pas du tout en question le travail qui a été fait à l'autre endroit. En fait, les sénateurs ont passé beaucoup plus de temps en comité que nous pourrions le faire à la Chambre. À ce que je sache toutefois, ils n'ont pas demandé que le projet de loi leur soit présenté en premier lieu. C'est le ministre qui le leur a transmis. À mon avis, ce n'était pas correct.

Quelles intentions cachées avait le ministre pour qu'il envoie d'abord le projet de loi à l'autre endroit plutôt qu'à la Chambre des communes? S'agissait-il d'un projet ponctuel de création d'emplois pour garder nos collègues du Sénat occupés parce que le programme législatif du gouvernement est tellement mince qu'un coup de vent risquerait de l'emporter? Il s'agit tout simplement d'une deuxième mouture d'un projet de loi qui a été présenté au cours de la dernière législature et qui est demeuré en plan lorsque le premier ministre a déclenché inutilement des élections qui ont coûté aux contribuables canadiens des millions de dollars et qui n'ont pas réglé grand-chose.

En outre, le gouvernement a tenté de franchir les trois lectures du projet de loi aujourd'hui, sans même le renvoyer au Comité permanent des affaires autochtones, du Grand Nord et des ressources naturelles. C'est insultant pour la Chambre des communes et ses membres dûment élus. À mon avis, le ministre devrait avoir honte d'avoir institué ce processus.

Force est de me demander si le ministre compte faire preuve de la même transparence et de la même imputabilité tout au long de l'étude de son projet de loi sur le gouvernement du territoire des premières nations. Je conviens que les chefs et les conseils de bande doivent rendre davantage de comptes à leurs membres et que la Loi sur les Indiens doit être profondément modifiée et, tôt ou tard, supprimée. Je suis d'accord sur un processus de consultation des gens de la base. Notre parti est certes celui qui, à la Chambre, incarne le plus la démocratie pour les gens de la base. Nous connaissons tout cela. Il n'est pas facile de faire partie de la base, mais c'est cela la démocratie.

À mon avis, il existe un lien étroit entre la rapidité avec laquelle le ministre tente de faire approuver et mettre en vigueur le projet de loi S-24, et son projet de loi sur la gouvernance des premières nations. Les Canadiens autochtones ne sont pas dupes des agissements du ministre. Ils croient, et je partage leurs soupçons, que le ministère des Affaires indiennes et du Nord est déjà avancé dans la

Initiatives ministérielles

rédaction du texte du projet de loi, sans que le processus de consultation n'ait été amorcé.

Cependant, aujourd'hui, des milliers d'autochtones canadiens refusent de participer à la consultation proposée par le ministre. Celui-ci veut faire en quelques mois ce qui prendra vraisemblablement des années car il faut consulter, rédiger, débattre et légiférer comme il se doit.

Le ministre aurait dit dans sa propre circonscription que, en ma qualité de député, je n'ai pas compris le processus de consultation et qu'il utilisera bien d'autres moyens que l'Internet pour recueillir les opinions des membres ordinaires des bandes. Je comprends parfaitement ce qu'il ne comprend pas je crois. Il parle d'une rencontre avec les chefs autochtones par le truchement d'Internet; ils devront certes être consultés, mais pour ma part, j'ai rencontré ceux qui seront potentiellement affectés par le projet de loi que le ministre propose sur l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Les gens de la base à qui j'ai parlé ne savent même pas comment ils vont réussir à payer leur prochaine facture de téléphone; comment pourraient-ils se procurer un ordinateur et apprendre à communiquer par courrier électronique ou entrer dans les groupes de discussions? Où sont donc les priorités du ministre et de son ministère?

• (1030)

Il s'agit de milliers de gens qui n'ont pas accès à de l'eau potable. Il s'agit de gens qui n'ont pas de logement convenable durant une bonne partie de l'année. Il s'agit de gens qui n'ont pas accès à des soins de santé qui conviennent.

Les exemples sont nombreux d'un bout à l'autre du Canada. Il y a des chefs et des conseils de bande qui ont à coeur les intérêts de leur population et qui les défendent. Cependant, la Chambre doit prendre conscience de la dure réalité qui est celle de milliers d'autochtones canadiens tous les jours. Oui, ils veulent l'autonomie gouvernementale, mais qu'est-ce que cela signifie exactement? Si on parle à dix personnes différentes, on obtiendra dix réponses différentes. Les membres de la bande veulent exercer leur droit à l'autonomie gouvernementale. Ils veulent que leur famille ait accès à des soins de santé et à un enseignement de qualité. Ils veulent avoir la maîtrise de leurs propres établissements. Et pourquoi pas? Nous avons bien la maîtrise de nos établissements.

Si le ministre écoutait vraiment les revendications des membres de la bande, il entendrait autre chose. Il entendrait qu'une bonne partie d'entre eux ont peur d'exercer la maîtrise sur tous ces services avant de se sentir prêts à le faire. Beaucoup d'entre eux se demandent tout haut comment des gens peu instruits comme eux peuvent assumer la responsabilité de la gestion des écoles de la bande. Ils se demandent comment certains de leurs dirigeants peuvent les guider dans le XXI^e siècle, compte tenu du manque de confiance et d'obligation de rendre compte qui existe actuellement.

J'ai parlé aux autochtones de sept provinces qui sont aux prises avec des problèmes graves comme la gestion par un tiers, la mauvaise gestion des fonds affectés aux services de santé, les incohérences dans les élections et les votes, et l'affectation des fonds à l'éducation. C'est à ces questions que les membres des bandes

veulent qu'on s'attaque. Les beaux discours sur les consultations ne veulent pas dire grand-chose lorsque les enfants ne reçoivent pas de soins de santé de qualité et que les maisons n'ont pas l'eau courante.

Mettons de l'ordre dans les priorités pour ceux qui n'entrevoient pas le jour où disparaîtront les barrières qui leur sont constamment imposées.

J'en reviens aux détails du projet de loi S-24. J'ai eu l'occasion de rencontrer le grand chef James Gabriel et de discuter avec lui de ce que ce projet de loi signifiait pour les Mokawks de Kanesatake. Je comprends pourquoi c'est tellement important pour lui et beaucoup de membres de son peuple. Je lui ai donné l'assurance que l'opposition ne s'opposera pas inutilement au projet de loi.

Mais il comprend sûrement que nous devons veiller à ce que les règles soient respectées et semblent l'être. Tous ceux qui sont pour ou contre le projet de loi doivent pouvoir se faire entendre. Au bout du compte, même si les adversaires ne s'entendent pas sur les résultats, ils doivent avoir l'impression d'avoir pu exprimer leur opinion. Le résultat final du processus législatif doit être considéré comme un progrès par la majorité de ceux qui seront touchés.

J'ai bon espoir que le ministre réfléchira sérieusement aux propos qu'il a tenus à l'autre endroit et tentera de suivre ce qui me semble être la bonne démarche. Le ministre se méfie peut-être de la tenue d'un débat qui serait ouvert et honnête à la Chambre. Il a tort de s'inquiéter. Il devrait souhaiter que toutes les mesures législatives proposées qui ont des répercussions sur la vie des autochtones canadiens seront examinés à fond par tous les députés. Nous avons hâte que, dans les prochains jours, le projet de loi soit étudié en comité.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi S-24, Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake, a pour objet de mettre en oeuvre une entente qu'on peut qualifier d'historique, qui reconnaît, pour la première fois, une assise territoriale des Mohawks de Kanesatake ainsi que les pouvoirs de légiférer sur ces terres.

Cette entente fait suite à de longs mois de négociations et fait foi, de part et d'autre, de la volonté de ramener un climat pacifique et positif entre les autochtones et les non-autochtones, suite aux événements troublants de 1990. Il a donc fallu 11 ans pour en arriver à corriger cette situation. Au début, je pense qu'il fallait que les plaies se referment un peu et ensuite qu'il y ait une négociation de bonne foi de gré à gré pour en arriver au résultat que l'on retrouve aujourd'hui.

Ce projet de loi permettra de régler les droits fonciers des Mohawks, réduisant ainsi l'incertitude économique quant à la propriété et à l'utilisation des terres et des ressources de la région.

• (1035)

Effectivement, après les événements de 1990, il y a eu un impact direct sur la valeur des maisons, sur ce qui arrivait à ces territoires, à qui ils appartenaient, comment ils seraient gérés dans le futur. Je

Initiatives ministérielles

pense que le projet de loi S-24 permettra de calmer la situation, de montrer qu'il peut y avoir des investissements dans cette région. Quelqu'un peut décider de s'y installer en toute connaissance de cause, en sachant exactement dans quel cadre cela se fera.

Il est important de mentionner que l'entente utilise le mot «provisoire», puisqu'on prévoit explicitement que d'autres terres pourront être visées, dans les années à venir, avec le consentement des deux parties. Autrement dit, on a une entente, comme cela doit se faire lorsqu'on négocie, sur les choses sur lesquelles on est d'accord, sur lesquelles on a pu se rapprocher, quitte à ce que des ajouts se fassent dans le futur. Surtout si l'entente s'applique bien, qu'elle donne des résultats souhaitables, probablement que des gens qui sont propriétaires de terrains ou qui veulent que la situation soit clarifiée risquent de s'ajouter à ceux qui sont déjà inclus dans l'entente qui est devant nous.

Le Bloc québécois sera donc favorable à ce projet de loi. Cela témoigne de l'ouverture aux revendications globales des peuples autochtones dont fait preuve notre parti. Cela s'inscrit dans le dialogue, qu'on a voulu constructif, avec les premières nations.

Nous l'avons démontré au cours des dernières années, depuis que le Bloc est ici à la Chambre, et tout particulièrement au cours des premières années par l'entremise du député de Saint-Jean. Il a été en contact avec les représentants des premières nations un peu partout. Cela n'a pas toujours été des situations faciles, et malgré les circonstances, nous avons réussi à créer un lien constructif. Lorsqu'il y a eu des projets de loi ou des mesures législatives visant à améliorer les relations avec une ou plusieurs des premières nations, nous avons travaillé dans cet esprit. C'est ce qui prévaut dans notre appui au projet de loi qui est devant nous aujourd'hui.

Il faut bien comprendre la nécessité de cette entente d'harmonisation. Pour cela, il importe de savoir que toutes les parties du territoire de Kanesatake ne sont pas contiguës; 57 des terres des Mohawks de Kanesatake sont situées dans le village d'Oka.

Il est d'ailleurs important de dire que l'entente actuelle a été faite après consultation avec le gouvernement du Québec, qui n'est pas partie prenante à celle-ci. Ce sont vraiment des terres de juridiction fédérale qui n'impliquent formellement que le gouvernement fédéral et les Mohawks de Kanesatake, mais il y a eu consultation du gouvernement du Québec, il y a eu entente avec le village d'Oka, de telle façon que cette entente est le résultat d'un consensus d'à peu près tous les intervenants qui étaient partie à la négociation, soit directement ou à titre consultatif.

Il est important de dire qu'un autre volet de l'entente indique que cela a été conclu «sans préjudice à tout droit des Mohawks, qu'il s'agisse de droits ancestraux ou issus de traités, sans préjudice aux revendications territoriales en ce qui concerne la Seigneurie du lac des Deux Montagnes».

On a réussi à avoir une entente sans être nécessairement obligé de régler toutes les questions de ce type. En arrière-plan, si on avait attendu d'avoir réglé l'ensemble de ces choses, on n'aurait probablement pas réussi à s'entendre et on n'aurait pas pu avoir une relation plus harmonieuse, comme on se devait de la développer dans ce secteur.

Toutes ces questions font partie de l'objet des négociations entre le gouvernement du Canada et Kanesatake. Il ne s'agit pas ici d'un accord global sur l'autonomie gouvernementale, ni d'un traité, c'est une entente unique sur la gestion d'un certain nombre de terres, qui tient compte des circonstances spécifiques de Kanesatake.

Dans la communauté, il y a eu un débat, et il y a même eu un référendum. Il est intéressant de voir que le résultat a été très serré: 239 personnes ont voté en faveur de l'entente, 237 contre. Ce résultat nous montre que, dans une communauté, il peut être intéressant de respecter la règle du 50 p. 100 plus un. C'est à peu près la seule règle qui soit acceptable en bout de ligne.

Le grand chef James Gabriel disait que le résultat serré témoignait de la vigueur du débat dans la communauté, sans pour autant remettre en question la légitimité de l'entente. Il disait: «Il est toujours sain d'avoir une divergence d'opinion. Cela fait partie de la société.» C'est vrai que lorsqu'on veut que la société soit démocratique, il faut accepter qu'il y ait des visions différentes, et c'est ce qu'on retrouve dans le processus actuel.

Je trouve intéressant que le gouvernement fédéral accepte d'aller vers l'adoption d'un projet de loi sur cette entente, avec un résultat si serré. Je pense que c'est un exemple qu'il gagnerait à appliquer pour d'autres questions, notamment dans le cas du Québec.

• (1040)

Dans le cas présent, dans l'entente à l'étude, le gouvernement du Québec a été consulté, comme je le disais, et renseigné. Il a donné son appui général, tout comme la municipalité d'Oka. Il y a donc eu un comportement adéquat par rapport à l'entente à signer avec les Mohawks de Kanesatake.

On a aussi fait une analyse en profondeur du projet de loi. Nous l'appuyons. Nous sommes fiers de pouvoir prendre part, un peu, à ce moment historique pour la nation mohawk de Kanesatake, laquelle aura maintenant les outils nécessaires à son épanouissement.

Tous et chacun souhaitent que les communautés aient la chance de s'épanouir pleinement, d'avoir le niveau de pouvoir qui leur permettra de réaliser des choses et d'en être responsables.

On aurait aimé que le projet de loi soit adopté rapidement. J'ai écouté les arguments du député de l'Alliance qui disait qu'il fallait passer par toutes les étapes, soit l'étude en comité, et les autres étapes; cela m'apparaît refléter un peu un manque de compréhension de la question autochtone.

Cela reflète le même esprit, finalement, qu'on a vu dans le cadre de l'Accord sur les Nisga'as, qui est évidemment un accord beaucoup plus large, qui nécessitait une étude approfondie. Mais dans le cas présent, à la lecture même de l'entente, à la lecture du projet de loi, on aurait pu conclure de l'adopter rapidement, en une seule journée.

Initiatives ministérielles

On ne peut donc pas adopter cette attitude paternaliste qui est celle de l'Alliance à cet égard. Cela nous apparaît un peu comme un refus de comprendre la réalité des peuples autochtones et la particularité de leur culture.

Dans un cadre plus large, je tiens à rappeler que le Bloc québécois a fait siennes les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones. Celle-ci énonçait une approche du concept d'autonomie gouvernementale basé sur la reconnaissance des gouvernements autochtones, comme un palier de gouvernement ayant compétence sur les questions concernant le bon gouvernement et le bien-être de leur peuple.

L'ensemble du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones était basé sur une reconnaissance des peuples autochtones comme nation autonome occupant une place unique au Canada, et le Bloc québécois a donné son appui à ce principe.

L'entente sur l'exercice des pouvoirs gouvernementaux par Kanesatake répond tout à fait à l'esprit des conclusions et des recommandations du Rapport Erasmus-Dussault et constitue en ce sens un pas positif vers une redéfinition plus saine des rapports entre les gouvernements et les peuples autochtones.

Il m'apparaît donc important d'adopter ce projet de loi pour permettre de continuer à assurer des relations harmonieuses entre les diverses communautés du territoire de Kanesatake et Oka, qui ont pu voir les dommages qui sont causés lorsqu'on ne réussit pas à s'entendre par la négociation.

Je pense, au moins, qu'on en a tiré des conclusions, qu'on en est arrivé à une entente qu'il faut respecter, qui a été approuvée de façon très serrée à l'intérieur de la communauté des Mohawks, mais qui a quand même été acceptée et qui est voulue par la communauté.

Donc, il m'apparaîtrait important que ce projet de loi soit adopté par la Chambre dans les meilleurs délais.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi S-24 même si je suis toujours très sévère à l'endroit des projets de loi qui émanent de l'autre endroit. J'ai la ferme conviction que les lois devraient être présentées par des personnes élues par la population, et non par des personnes qui ne le sont pas et qui siègent de façon non démocratique à l'autre endroit. C'est donc avec une certaine tristesse que je prends la parole sur un projet de loi avec lequel je suis d'accord et que j'aimerais voir adopté quoique je remette en question ses origines.

Aujourd'hui, nous n'étudions le projet de loi qu'à l'étape de la deuxième lecture. Il faut se rappeler que les leaders parlementaires avaient voulu à l'unanimité que nous lui faisons franchir toutes les étapes en une journée. Le projet de loi accorde des droits aux gens de Kanesatake, une chose que ceux-ci attendent depuis des générations. Il nous semble donc indiqué que la Chambre des communes coopère pour une fois et franchisse toutes les étapes de l'étude du projet de loi en une journée, afin de donner rapidement aux gens de

Kanesatake ce qu'ils attendent si patiemment et si pacifiquement depuis des années.

Il faut préciser que c'est l'Alliance canadienne, le parti qui s'est toujours opposé à toute forme d'autonomie gouvernementale pour les autochtones, qui a bloqué cette entente des leaders parlementaires. L'Alliance canadienne est un obstacle à l'entente et refuse aux Mohawks de Kanesatake le droit à l'autonomie gouvernementale. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette manœuvre. Disons haut et fort que c'est un autre cas de conduite déplorable de la part de l'Alliance canadienne. C'est une manœuvre pour faire obstacle aux aspirations à l'autonomie gouvernementale des Mohawks de Kanesatake.

• (1045)

Je tiens à féliciter le grand chef mohawk, James Gabriel, et le conseil de Kanesatake de la patience et de la persévérance dont ils ont fait preuve dans le cadre des négociations pacifiques menées pour aboutir à ce stade dans l'histoire canadienne. Nous pouvons maintenant renouveler les rapports avec les citoyens de Kanesatake dans le cadre d'un véritable instrument de gouvernement leur permettant maintenant de s'appuyer sur la loi pour donner libre cours à leurs aspirations.

Le projet de loi S-24 comble un vide juridique, parce que la Loi sur les indiens ne s'applique pas aux Mohawks de Kanesatake. Cela n'a jamais été le cas, car ils ont très tôt pris conscience des lacunes de la Loi sur les indiens et, avec raison, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas en entendre parler. Les rapports financiers et juridiques entre les Mohawks de Kanesatake et le gouvernement fédéral ont toujours été vagues.

Bien qu'ils aient adopté leurs propres règles et règlements, ils avaient très peu d'assises juridiques permettant de les appliquer. Cela est apparu récemment lorsqu'ils ont voulu interdire à des gens de jeter des déchets sur leurs terres. Ils ont cherché à intervenir, soulignant que cette pratique allait à l'encontre de leurs règlements et des lois établies par le conseil local. Ils ont constaté qu'ils n'avaient pas le droit d'interdire le déversement de déchets toxiques sur leurs terres. Cette situation devrait illustrer l'étendue du problème mieux que tout autre chose. Il fallait trouver une solution.

Le 21 décembre 2000, le gouvernement du Canada a négocié avec les Mohawks de Kanesatake en vue d'aboutir à l'entente sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake. Le projet de loi S-24 ratifierait l'entente et veillerait à ce que certaines terres constituent des terres réservées pour les Mohawks de Kanesatake au sens de la Loi sur les indiens, sans être visées par cette dernière.

Les Mohawks de Kanesatake n'entretiendraient toujours pas les mêmes liens que d'autres premières nations vivant dans des réserves. Ce serait une entente indépendante et sans équivalent qui servirait très bien les gens de la collectivité. Elle servirait de modèle et prouverait que le gouvernement du Canada peut négocier des ententes avec des premières nations. Nous n'avons pas à recourir à une solution à l'emporte-pièce ou à la technique du rouleau compresseur pour imposer un cadre à des gens.

Kanesatake est une collectivité mohawk d'environ 2 000 habitants située sur le lac des Deux-Montagnes, à environ 50 milles au

Initiatives ministérielles

nord-ouest de Montréal. Bon nombre des lots constituant le territoire mohawk de Kanesatake sont situés dans les limites du village d'Oka. Les terres mohawks se mélangent de fait avec des terres appartenant à des non-Mohawks. Ce n'est pas du tout une communauté autochtone traditionnelle. Elle est unique à cet égard.

Kanesatake n'a jamais été une réserve indienne. Ses habitants ont toujours rejeté le modèle dressé dans la Loi sur les Indiens. Même avec cette nouvelle entente, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'aurait pas le droit de veto et n'aurait pas les mêmes pouvoirs que ceux qui sont prévus aux termes de la Loi sur les Indiens. En ce sens, les Mohawks de Kanesatake garderaient leur autonomie, même si une nouvelle relation avec le gouvernement fédéral était définie.

Le statut foncier unique signifie que le conseil de bande mohawk qui est élu, mais qui n'a jamais été reconnu ou qui n'a jamais eu de compétence législative, pourrait désormais légiférer. Le projet de loi S-24 est la mesure législative habilitante qui conférerait au conseil de bande la compétence législative. La communauté a toujours bénéficié de l'autonomie gouvernementale. Par voie d'accord, elle avait des règles et des règlements, mais comme je l'ai fait remarquer en ce qui concerne la question des décharges publiques, elle n'a jamais eu le poids légal et la compétence lui permettant de faire observer ces règles et ces règlements.

Le projet de loi réglerait bien des détails. Les Mohawks de Kanesatake pourraient légiférer en matière d'utilisation et de mise en valeur du territoire provisoire de Kanesatake. Cette compétence s'étend notamment à la santé et la qualité de vie des personnes qui y résident.

Le projet de loi prévoit également la protection et la gestion des ressources fauniques et halieutiques, qui est une question importante; le respect de la loi et le maintien de l'ordre; la prévention des conduites répréhensibles et des troubles de jouissance, autrement dit, le pouvoir légal de police; et la prévention des intrusions, c'est-à-dire le contrôle des frontières pour interdire toute entrée ou occupation illégale.

• (1050)

Les Mohawks de Kanesatake peuvent adopter des lois concernant le statut de résident. Les services de protection contre les incendies seront assurés par des organismes indépendants qui relèveront d'eux, par l'entremise du conseil de bande. La construction, l'entretien, la gestion et l'exploitation d'ouvrages de nature locale, y compris les installations d'approvisionnement en eau, sont des aspects très importants. Ils contrôleront et géreront leurs propres alimentation en eau, ce qui constitue dernièrement une question d'actualité très importante partout au Canada et tout particulièrement pour les collectivités des premières nations.

Le zonage relèvera du conseil de bande, ainsi que la gestion des déchets, la salubrité publique et la réglementation de la circulation. Les Mohawks pourront gérer les questions de circulation dans leur réserve. Ils s'inquiètent non pas des problèmes de circulation proprement dits, mais du genre de circulation qui passe par leur

territoire. Par exemple, ils ne veulent peut-être pas que des camions remplis de déchets toxiques passent sur leurs terres. Ils pourront désormais réglementer ces questions.

C'est avec beaucoup de fierté et d'optimisme que je prends la parole, au nom du Nouveau Parti démocratique, pour appuyer le projet de loi S-24. C'est l'apogée de nombreuses années de travail acharné. Cela traduit concrètement la nouvelle approche et la nouvelle attitude des Canadiens progressistes à l'égard de leurs frères et soeurs autochtones.

Tous les partis, exception faite de l'Alliance canadienne, semblent se réjouir de ces nouvelles relations. L'Alliance canadienne semble entretenir un préjugé eurostratégique et privilégier le statu quo, le maintien des anciennes relations paternalistes entre le gouvernement et les autochtones. Notre parti rejette ces relations paternalistes. L'Alliance canadienne veut s'y accrocher.

En tant que député, j'ai ressenti beaucoup de déception lorsque j'ai défendu ces questions et fait la promotion de ces concepts. Le débat sur l'accord Nisga'a, qui a été l'occasion d'examiner un différend vieux de 130 ans et a abouti à la signature du premier traité de ce siècle, aurait dû être le débat le plus gratifiant de la décennie à la Chambre des communes.

Au lieu de cela, il a pris la tournure d'une épreuve. Ce débat a été celui qui a le plus semé la discorde à la Chambre des communes, parce que les députés du Parti réformiste, aujourd'hui l'Alliance canadienne, ont présenté 472 amendements. Ils les ont tous perdus. Ils n'ont pas présenté ces amendements pour améliorer le projet de loi, mais par pure mesquinerie politique, afin de tenter de noyer une question touchant les droits de la personne.

L'Alliance est le genre de parti qui soumettrait volontiers les droits de la personne à un vote de la majorité. Les députés de ce parti réclament toujours la tenue d'un référendum. Selon eux, il faut laisser les Canadiens voter sur la question. Selon moi, il ne faut pas soumettre les droits d'une minorité au vote de la majorité. Quand les alliancistes vont-ils enfin le comprendre? J'ai trouvé embarrassant d'entendre des Canadiens défendre, à la Chambre des communes, le genre d'approche que prônaient les alliancistes à l'égard du peuple nisga'a.

Je porte avec fierté un T-shirt que m'a donné le peuple nisga'a et sur lequel on peut lire: «Nisga'as 472, Parti réformiste 0». Cela m'a réconforté.

Le projet de loi S-24 est l'aboutissement d'un rêve. Il est la preuve que les relations entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones sont arrivées à maturité. Il est la représentation éloquente et juste des progrès accomplis par les peuples autochtones, qui font courageusement leurs premiers pas vers la véritable autonomie politique, dans le cadre législatif canadien. Les autochtones ont toujours été autonomes. Ils possèdent le droit inhérent à l'autonomie politique, qu'ils ont pratiquée pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens.

Toutefois, les peuples autochtones entretiendront dorénavant des relations officielles, dans le cadre des lois canadiennes. Ils pourront ainsi apporter des changements à leur vie courante, établir des

Article 31 du Règlement

règlements et des lois, les mettre en oeuvre et compter sur la coopération du gouvernement du Canada.

Il m'apparaît utile d'expliquer le vide juridique dans lequel vivait ce peuple autochtone. Il existe un autre cas bien connu, celui de Jean-Roch Simon, dans la réserve de Kanesatake.

• (1055)

Étant donné toute l'incertitude qui plane sur le statut juridique du peuple mohawk de Kanesatake, on ne sait pas au juste si ce sont les lois fédérales, provinciales ou municipales qui s'appliquent à leur territoire.

En mars 1987, Jean-Roch Simon, un Mohawk de Kanesatake, a commencé à construire un immeuble à logements multiples dans le village d'Oka, sur les terres mohawks de Kanesatake. M. Simon avait obtenu un prêt du gouvernement du Canada pour construire son immeuble et avait commencé la construction en tenant pour acquis qu'il n'avait pas à se conformer au règlement de zonage municipal parce que son immeuble était construit sur des terres fédérales visées par l'article 91 de la Loi constitutionnelle.

C'est ici que les choses se compliquent. En avril 1987, la municipalité d'Oka s'est adressée aux tribunaux pour demander une injonction visant à faire interrompre les travaux de construction et à démolir ce qui avait été construit, sous prétexte qu'il y avait infraction aux règlements municipaux sur le zonage et sur la construction.

C'est assez difficile à imaginer, mais ce cas constitue une illustration bien concrète d'un concept abstrait. Un homme a perdu de l'argent, une occasion d'affaires et une source de revenus. L'immeuble a été détruit en raison parce qu'on ne savait pas quelle était l'autorité compétente pour accorder un permis de construction sur les terrains visés.

En août 1993, la cause s'est rendue jusqu'en Cour supérieure du Québec. La décision a été rendue en faveur de la municipalité et la démolition a été ordonnée. Le tribunal n'a pas dit si le terrain était visé ou pas par l'article 91 de la Loi constitutionnelle. Il a déclaré qu'il ne constituait pas une terre publique fédérale. Cela illustre de nouvelles complications judiciaires sans fin auxquelles les Mohawks de Kanesatake ont dû faire face pendant toutes ces années. Comme l'indique ce document, il y avait un vide juridique.

C'est pourquoi nous devrions nous réjouir du projet de loi S-24 et c'est pourquoi je critique l'Alliance canadienne pour s'être opposée à l'avancement de la question. Aucun autre parti politique à la Chambre des communes n'aurait entravé la reconnaissance de droits élémentaires de la personne pour les peuples autochtones. Seuls les alliés s'y opposent de façon délibérée, précise et explicite, par tous les moyens, à la reconnaissance du droit élémentaire à l'autodétermination.

J'aimerais examiner de plus près certains éléments historiques parce qu'il serait utile, pour l'avenir, que nous soyons tous au courant de l'évolution de ce genre de relation. Le projet de loi S-24 et l'entente qui en découle peuvent servir de modèle pour l'avenir, en matière de relations financières et juridiques entre le gouvernement fédéral et d'autres groupes autochtones.

Les experts estiment que, parmi les revendications territoriales autochtones, celle des Mohawks de Kanesatake s'est avérée l'une

des plus ardues que le gouvernement canadien ait eu à traiter, même si nous remontons aux administrations précédant la Confédération, époque à laquelle ce mouvement s'est amorcé. Il est possible de voir l'évolution de la situation unique des Mohawks de Kanesatake en matière territoriale depuis 1717, quand il y a eu une concession de terre seigneuriale.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA SEMAINE CANADIENNE DE LA POLICE

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner à la Chambre que cette semaine était la Semaine canadienne de la police.

L'objectif de cette initiative est de renseigner la communauté sur les services de police. Les corps policiers en profitent pour resserrer le lien qui les unit à la communauté.

La Semaine de la police est le résultat d'efforts entre plusieurs intervenants, incluant le gouvernement du Canada et les procureurs généraux des provinces. Durant toute la semaine, des activités ont été organisées afin de conscientiser la population au rôle que tient la police dans nos collectivités.

Nos policiers sont extrêmement dévoués, courageux et vigilants. D'ailleurs, les policiers du comté de Shefford nous l'ont toujours démontré.

Profitons de ce moment pour leur montrer notre reconnaissance car, grâce à leur travail, la population canadienne est en sécurité et ils nous le prouvent tous les jours.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le procureur général de l'Ontario est aujourd'hui sur la colline du Parlement pour demander au gouvernement libéral de faire que la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents soit vraiment juste.

• (1100)

Après trois livres rouges et huit années au pouvoir, les libéraux n'ont pas fait grand-chose pour améliorer la Loi sur les jeunes contrevenants, et cela, en dépit des protestations des Canadiens. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents présentée par le gouvernement libéral est comme une vieille voiture que l'on a repeinte à neuf. Elle n'offre pas grand-chose de nouveau et ne rend pas le système beaucoup plus juste.

Comme beaucoup d'autres gouvernements provinciaux, de même que des organisations de défense des droits des victimes, et des citoyens inquiets, le gouvernement ontarien réclame des dispo-

sitions plus strictes pour assurer que les jeunes contrevenants qui commettent des crimes d'adulte soient condamnés à des peines d'adulte et qu'ils soient incarcérés s'ils ont commis des délits au moyen d'une arme.

Ce sont là des solutions sensées dont le gouvernement n'a que faire. Dans l'intérêt des Canadiens et des victimes de la criminalité, j'exhorte le gouvernement à rendre la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents vraiment juste.

* * *

LE MOIS DE LA FIBROSE KYSTIQUE

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer aux députés et aux Canadiens en général que mai est le Mois de la fibrose kystique. La fibrose kystique est une maladie génétique qui affecte surtout les systèmes respiratoire et digestif et pour laquelle il n'existe encore aucun remède connu.

Un Canadien sur 25 environ porte le gène qui cause la fibrose kystique. Au Canada, approximativement un enfant sur 2 500 a la maladie. La fibrose kystique est une des maladies héréditaires les plus meurtrières à toucher les enfants et les jeunes adultes du Canada. La Fondation canadienne de la fibrose kystique appuie les services cliniques qui sont offerts aux personnes qui souffrent de la fibrose kystique et contribue à financer la recherche scientifique d'un moyen de guérir ou de maîtriser la maladie.

Je demande à la Chambre de féliciter avec moi les membres de la Fondation canadienne de la fibrose kystique pour leurs réalisations et de leur souhaiter beaucoup de succès en ce Mois de la fibrose kystique.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DU DES

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre et tous les Canadiens que la semaine du 14 au 18 mai a été désignée semaine de sensibilisation aux effets du DES pour commémorer le 30^e anniversaire de la publication, par le Dr Herbst, d'un article établissant pour la première fois un lien entre l'utilisation du DES pendant la grossesse et l'apparition du cancer chez les «filles du DES».

Le DES est un estrogène synthétique qui a été prescrit aux femmes, entre 1941 et 1971, pour éviter les fausses couches et améliorer leur état de santé pendant la grossesse. Ça n'a pas marché, bien au contraire. Le DES a causé de graves problèmes de santé pour ces femmes, leurs enfants et les enfants de leurs enfants.

Au cours des 30 années pendant lesquelles le DES a été utilisé, plus d'un million de Canadiennes ont été touchées. On commence maintenant à en détecter les effets sur la troisième génération, soit chez les petits-enfants des femmes qui ont pris cette hormone.

L'objectif de DES Action Canada est d'identifier toutes les personnes qui ont été exposées au DES et de les informer, ainsi que les professionnels de la santé, des conséquences tragiques de l'exposition au DES. J'offre toutes mes félicitations à DES Action Canada pour son excellent travail.

Article 31 du Règlement

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le 18 mai, le monde entier célèbre la Journée internationale des musées.

En 2001, le thème «Les musées: construire les communautés» souligne l'importance du rôle social du musée et fait référence à la définition du musée comme «institution permanente au service de la société et de son développement».

Au Canada, plus de 2000 musées permettent de découvrir le patrimoine de notre pays et du monde, tant dans le domaine des arts que des sciences, de l'histoire, des technologies ou de la nature. Ces musées sont le reflet de tout ce que nous sommes et de ce que nous avons été. Ils reflètent notre identité, nos cultures, nos idées, nos croyances, celles d'hier et d'aujourd'hui.

En cette Année internationale des volontaires, nous reconnaissons aussi la contribution exceptionnelle des quelque 55 000 bénévoles qui donnent généreusement leur temps et qui font des musées une source de fierté et d'inspiration pour tous les Canadiens.

* * *

[Traduction]

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nos voisins du Sud ont demandé la bénédiction du Canada et, en échange, ils nous protégeront généreusement avec leur futur bouclier antimissiles. Ce qui me surprend, c'est que le gouvernement hésite au lieu d'appuyer ce pays allié.

La technologie des missiles nucléaires a 50 ans; elle est là pour rester. En fait, au fil des ans, de nouveaux pays sont admis dans le club des armes nucléaires. Le traité ABM, traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistique, a 30 ans, et la République populaire de Chine ne l'a jamais signé. Au fur et à mesure qu'un nombre grandissant d'États acquièrent une capacité nucléaire, les chances de lancements accidentels augmentent de manière spectaculaire.

Il est temps que le gouvernement reconnaisse que, dans le monde d'aujourd'hui, les menaces ne viennent pas des mêmes pays que par le passé. Il est temps de reconnaître que, pour être prêts à affronter un monde qui, dans 20 ans, sera bien différent du nôtre, nous devons commencer à planifier et à construire dès aujourd'hui. Il est temps que notre gouvernement arrête d'hésiter et appuie le système de défense antimissile.

* * *

• (1105)

NUNAVUT SIVUNIKSAVUT

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, mercredi soir, j'ai eu l'honneur et le privilège d'assister à la 16^e cérémonie de remise des diplômes organisée à l'intention des étudiants du programme Nunavut Sivuniksavut.

Article 31 du Règlement

Le programme Nunavut Sivuniksavut est un franc succès. D'une durée d'un an, il permet d'inculquer aux jeunes du Nunavut différentes compétences qui les servent bien lorsqu'ils entreprennent des études postsecondaires et assument des responsabilités importantes au Nunavut. Dans le cadre du programme Nunavut Sivuniksavut, les étudiants apprennent l'histoire de leur territoire, étudient l'accord sur les revendications territoriales, et prennent connaissance du rôle que les gens jouent dans ce processus important.

La fierté avec laquelle ces étudiants exécutent les traditionnels chants, danses du tambour, jeux et chants gutturaux a de quoi nous inspirer. Ces jeunes font d'excellents ambassadeurs du Nunavut. Je félicite tous les étudiants du programme Nunavut Sivuniksavut. L'avenir est à eux. Bonne chance à tous les diplômés.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les cotisants au régime d'assurance-emploi—employeurs, employés—et les chômeurs ont eu hier la preuve, noir sur blanc, que le ministre des Finances a sciemment accumulé sur leur dos un montant de sept milliards de dollars pour rembourser la dette du Canada. Sept milliards de dollars!

C'est aussi 500 \$ par année puisés dans les poches de contribuables qui en auraient eu terriblement besoin pour joindre les deux bouts en fin de mois.

Le régime d'assurance-emploi a été détourné de sa vocation première, celle d'assurer un revenu décent à un chômeur entre deux emplois. Le gouvernement fédéral en a fait une taxe régressive sur la masse salariale qui prive les démunis et la classe moyenne d'un revenu qui leur appartient.

Nous sommes tous d'accord pour diminuer la dette du Canada. Par contre, la méthode utilisée par le ministre des Finances est indigne de quelqu'un qui aspire à devenir premier ministre.

Lorsque vous recevrez votre prochain chèque de paye, rappelez-vous que le refus du ministre des Finances de mener un débat transparent sur la gestion des surplus se traduit par une cotisation à l'assurance-emploi qui est, en fait, une taxe inéquitable sur le remboursement de la dette.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, les dirigeants militaires de la Birmanie ont la réputation d'être les violeurs les plus cruels des droits de la personne. La junte militaire a torturé et exécuté des opposants politiques, exploité le travail forcé, nié le droit fondamental à la libre expression, interdit le droit

de réunion et d'association, et toléré le trafic croissant d'héroïne et d'amphétamines.

Il y a quelques mois, animés d'un optimisme prudent, nous pensions que la répression omniprésente finirait par s'atténuer; que la courageuse leader du mouvement de lutte pour la démocratie, Aung San Suu Kyi, serait libérée de son assignation à résidence; que son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, qui avait remporté plus de 75 p. 100 des sièges lors des élections de 1990, serait autorisé à reprendre ses activités; et que les prisonniers politiques seraient libérés. Cet espoir semble aujourd'hui illusoire.

Aung San Suu Kyi demeure assignée à résidence. Quelque 1 700 prisonniers politiques, dont beaucoup sont des étudiants et parmi lesquels se trouvent 35 personnes ayant été élues au parlement en 1990, restent incarcérés à ce jour. La répression exercée contre la Ligue nationale pour la démocratie s'est même intensifiée.

Il conviendrait de mettre en place une stratégie politique et économique cohérente, coordonnée au niveau international, dans laquelle le Canada jouerait un rôle. . .

Le vice-président: Le député de Regina—Lumsden—Lake Centre a la parole.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tous les parlementaires devraient saluer la décision de la Cour suprême du Canada qui maintient la liberté de conscience et de religion pour tous les Canadiens.

Il serait certainement tragique de voir le Canada interdire à ses citoyens d'adopter et de respecter un code de conduite personnel n'entachant pas les droits des autres Canadiens. Si une agence gouvernementale pouvait remettre en question les croyances des citoyens sans même avoir de preuves de conduite ou de comportement répréhensibles, que devrait-on craindre par la suite?

La décision de la Cour suprême maintient le droit de la Trinity Western University de respecter un code de conduite basé sur des valeurs religieuses. Cette décision devrait être saluée par tous les avocats du pluralisme, de la tolérance et de la liberté de religion.

Il convient généralement de tracer la ligne entre la croyance et le comportement. La liberté de croyance est plus large que la liberté d'agir sur la foi d'une croyance. Je ne peux que féliciter la Cour suprême de la décision qu'elle a rendue hier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, mercredi prochain à Stockholm, le Canada sera probablement le premier pays à ratifier la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants, les POP.

Article 31 du Règlement

La convention de Stockholm permettra de réduire de façon importante les émissions d'une douzaine de polluants organiques persistants. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette convention, dont le succès est attribuable à la détermination de personnes telles que John Buccini, ancien fonctionnaire du ministère de l'Environnement, qui a présidé les négociations internationales.

Je salue aussi le leadership de Sheila Watt-Cloutier, à la tête de la Conférence circumpolaire inuit, qui a mis les revendications d'une coalition d'autochtones du Nord sur la table des négociations.

• (1110)

Le Canada a aussi été le premier à s'engager à fournir des crédits de 20 millions de dollars aux pays en développement afin de les aider à rehausser leurs capacités dans la lutte contre les POP. Je félicite le Canada d'avoir ratifié la Convention de Stockholm.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens sont scandalisés par la montée en flèche incontrôlée des coûts énergétiques. Même si en raison de l'ALENA, le gouvernement fédéral ne peut absolument rien faire du côté de l'offre, il devrait s'inquiéter davantage de la demande.

Une unité d'énergie économisée dans le système actuel est indiscernable d'une unité d'énergie produite dans une centrale thermique, sauf sur quelques points. Premièrement, on peut l'obtenir à un tiers du coût; deuxièmement, elle crée environ sept fois plus d'années-personnes de travail; troisièmement, elle est disponible immédiatement aux fins de revente et quatrièmement, on réduit ainsi les émissions nocives de gaz à effet de serre.

Le gouvernement fédéral possède 68 000 immeubles dans tout le pays et la plupart sont extrêmement énergivores car ils ont été construits à une époque où l'énergie n'était pas un problème.

Le gouvernement fédéral devrait entreprendre un programme complet d'amélioration du rendement énergétique en remettant en état et en rénovant ses 68 000 immeubles, afin de donner l'exemple au secteur privé sur ce qui doit être fait. Nous pourrions être reconnus comme un centre d'excellence en matière d'offre. . .

Le vice-président: Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

* * *

[Français]

LE CONSEIL POUR L'UNITÉ CANADIENNE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les parlementaires étaient invités cette semaine à participer à une réception organisée en l'honneur du Conseil pour l'unité canadienne.

Les députés du Bloc québécois ont décliné cette invitation, et pour cause, puisque nous dénonçons le fait que le gouvernement fédéral ait englouti, depuis 1995, plus d'un demi-milliard de dollars, puisé à même les fonds publics, pour des activités de propagande, souvent même partisans.

Il est tout aussi inacceptable que le Conseil pour l'unité canadienne n'ait eu aucun compte à rendre à la population pour les quelque 35 millions de dollars de fonds publics qui lui ont été octroyés pour la même période.

Pire encore, en toute hâte, avant la fin du dernier exercice financier, le gouvernement a haussé le budget du Bureau d'information du Canada de près de 80 millions de dollars sur trois ans, une augmentation annuelle de près de 135 p. 100.

Voilà pourquoi nous avons décliné cette invitation. Le Bloc québécois ne peut cautionner le fait que 500 millions de dollars de nos impôts aient pu servir à financer de vulgaires activités de propagande, alors que des secteurs aussi névralgiques que l'éducation, la santé et le développement des régions, par exemple, exigent que le gouvernement fédéral augmente substantiellement ses transferts aux provinces.

* * *

L'ÉCOLE JEANNE-SAUVÉ

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, à l'école élémentaire publique Jeanne-Sauvé, à Orléans, j'ai assisté au lancement de la micro-entreprise environnementale, «La Société de demain, j'y travaille».

Il s'agit de la première initiative de ce genre en Ontario, grâce à l'appui du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et à une subvention de l'aluminerie Alcan.

Les activités de la micro-entreprise font maintenant partie intégrante de la vie des 575 élèves de l'école, de la maternelle à la 8^e année.

Les élèves sont appelés à récupérer et à recycler les cannettes d'aluminium et les sacs d'épicerie. Ils recyclent aussi du papier pour fabriquer des cartes de souhaits qui seront vendues dans la communauté.

Chaque classe est actionnaire, et les élèves choisissent eux-mêmes la façon de réinvestir les profits générés par la vente de leurs produits.

L'école élémentaire publique Jeanne-Sauvé est un modèle à suivre dans toutes les écoles.

* * *

[Traduction]

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, plus tôt cette année, un groupe de travail conjoint industrie-syndicats a publié son étude attendue depuis longtemps sur la construction navale au Canada. Les partisans de cette étude ont dit que ce rapport proposait une solution bien canadienne et ils attendent avec

Questions orales

impatience que le ministre ait la volonté politique nécessaire pour défendre cette cause au caucus.

Étant donné que les vacances d'été approchent rapidement, les régions côtières aux deux extrémités de notre pays sont déçues de devoir attendre peut-être jusqu'à l'automne pour recevoir une réponse.

De plus, lorsqu'il s'est lancé en politique au niveau fédéral, juste avant les élections fédérales de novembre dernier, le ministre de l'Industrie en a fait sa première cause lorsqu'il a déclaré qu'en tant que Terre-Neuvien ayant de l'eau de mer dans les veines, il allait s'assurer de défendre les intérêts des collectivités côtières de tout le pays.

Les vacances d'été approchent et nous attendons encore. Les Canadiens ne peuvent se permettre un autre délai. Il est temps d'offrir une politique d'incitation et non fondée sur des subventions en matière de construction navale. Nous exhortons le ministre de l'Industrie à agir, et ce dès maintenant. Les Canadiens des collectivités côtières de tout le pays ne peuvent plus attendre.

* * *

LE COMMERCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, Équipe Canada Atlantique a participé à sa toute première mission à Atlanta en Géorgie. Des représentants de compagnies canadiennes de la région de l'Atlantique ont accompagné le premier ministre du Canada, des premiers ministres provinciaux et des ministres fédéraux au cours de rencontres avec des dirigeants d'entreprises du sud des États-Unis.

Cette mission visait à explorer le marché potentiel de la région pour les produits et services offerts par le Canada atlantique. En 1999, les exportations canadiennes vers cette région se sont chiffrées à plus de 22 milliards de dollars. Chaque tranche d'échanges commerciaux de 1 milliard de dollars permet la création de 10 000 emplois.

• (1115)

Au nom de mes collègues, je rends hommage à notre premier ministre qui a pavé la voie à plus d'échanges commerciaux canadiens que tout autre premier ministre dans l'histoire du Canada. Toutes mes félicitations à Équipe Canada.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'infrastructure des transports est en crise dans l'est de l'Ontario, tout particulièrement dans les secteurs où la croissance est forte comme dans l'ouest de la nouvelle ville d'Ottawa.

En raison de l'explosion des prix de l'essence, le gouvernement fédéral a perçu des milliards de dollars de revenus supplémentaires en Ontario seulement, grâce à la taxe d'accise qu'il impose sur l'essence. Toutefois, cette année, il ne versera que 681 millions de dollars à l'Ontario pour tous les projets d'infrastructure, et seulement une partie de cette somme sera utilisée pour les routes.

Dans le dernier budget provincial déposé la semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a promis une somme de 70 millions de dollars pour la mise au point de l'infrastructure dans la nouvelle ville d'Ottawa, et en particulier pour l'ajout de nouvelles voies au Queensway, à partir de la route 7 jusqu'à Nepean. Si les travaux prévus vont de l'avant, cette expansion apportera l'aide nécessaire pour appuyer l'expansion locale.

Toutefois, la participation du gouvernement fédéral sera également nécessaire. Le gouvernement fédéral, qui a recueilli une somme imprévue en raison des taxes imposées sur l'essence, est-il prêt à égaler l'aide fournie par le gouvernement de l'Ontario et à démontrer ainsi qu'il se préoccupe de la croissance économique du comté de Lanark, de West Carleton et de Kanata?

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances a promis, hier, de maintenir l'inflation entre 1 et 3 p. 100. Nous apprenons aujourd'hui que l'inflation atteint un taux record en neuf ans de 3,6 p. 100.

Comment le ministre pense-t-il rassurer les Canadiens avec des prévisions qui ne tiennent pas pendant 24 heures?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair qu'il faut toujours être vigilant à l'égard de l'inflation, mais le chiffre auquel le député fait référence, c'est ce qu'on appelle le «headline rate». La fourchette de un et deux vise ce qu'on appelle le «core rate». Lorsqu'on a vu les chiffres d'hier, c'est 2,1 p. 100.

[Traduction]

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme je le disais, des prévisions qui ne tiennent même pas pendant 24 heures, ce n'est pas très bon.

Les coûts de l'énergie, par exemple celui du chauffage domestique, sont un des principaux facteurs à l'origine de la hausse du taux d'inflation. Juste avant la dernière campagne électorale, le ministre a mis sur pied un programme de remboursement pour aider les gens à cet égard. Malheureusement, beaucoup des gens qui ont reçu des chèques de remboursement étaient des détenus.

Comment se fait-il que des détenus ont pu bénéficier largement de cette mesure au lieu des personnes âgées qui avaient vraiment besoin de cette aide?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, cela est tout simplement faux. Quelque 99 p. 100 des Canadiens qui ont reçu des chèques de remboursement des frais de chauffage étaient des Canadiens qui méritaient ce genre d'aide.

Il est certain, et nous l'avons admis ici même, qu'il y a eu des anomalies relativement à ce programme, des anomalies comme celles que le gouvernement de l'Alberta a décelées lorsqu'il a appliqué son programme de remboursement.

Je signalerai simplement que 11 millions de Canadiens ont reçu des chèques de remboursement des frais de chauffage.

Questions orales

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une chose que le ministre des Finances a dite, c'est que tout ira bien une fois que les réductions massives d'impôt auront fait leur chemin dans le système.

Cependant, un sondage récent révèle que 76 p. 100 des Canadiens n'ont remarqué aucune baisse d'impôt sur leurs chèques de paye. Le groupe de consultation du ministre en est également arrivé à la même conclusion.

Si les réductions d'impôt sont si massives, comment se fait-il que les Canadiens ne peuvent pas les voir sur leurs chèques de paye?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit de réductions d'impôt moyennes de 21 p. 100. Pour une famille de quatre dont le revenu est de 60 000 \$, les réductions sont de 18 p. 100, ce qui représente un montant considérable. Un parent seul dont le salaire est de 25 000 \$ recevra maintenant plus de 2 500 \$ au titre de la prestation fiscale pour enfants. C'est un montant considérable destiné à aider les familles canadiennes, et nous en sommes fiers.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il faut que la banque réduise les taux d'intérêt pour stimuler notre économie; par contre, il faut qu'elle les hausse pour combattre l'inflation et soutenir notre dollar en débandade.

Comment le ministre des Finances va-t-il résoudre ce dilemme?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que, d'après l'entente existant entre le gouvernement et la Banque du Canada visant à maintenir le taux d'inflation à l'intérieur d'une fourchette de 1 à 3 p. 100 et à un taux moyen de 2 p. 100, le taux tendanciel, qui est le taux le plus important, non pour un mois donné mais sur plusieurs mois, est le taux d'inflation fondamentale et ce taux s'établit à 2,1 p. 100.

• (1120)

Quant à la question de base, je ferai simplement remarquer au député qu'en vertu de notre système, la Banque du Canada est indépendante.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cet enjeu est très important pour les aînés. Un taux d'inflation de 2 p. 100 signifie que la valeur du dollar sera tombée à environ 82 cents dans dix ans. Le taux de 3,6 p. 100, soit le taux actuel qui inquiète les aînés et non pas le taux trafiqué dont se sert la banque, signifie que leur dollar ne vaudra plus qu'environ 70 cents dans dix ans.

L'inflation est un voleur furtif des économies et du pouvoir d'achat qui frappe tout le monde, mais plus particulièrement les aînés. Que propose le ministre. . .

Le vice-président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, personne ne met en doute les effets pernicieux de l'inflation. Voilà pourquoi le gouvernement a conclu une entente de cinq ans. Elle nous a permis de maîtriser l'inflation au Canada.

Le fait est que, grâce aux mesures prises par le gouvernement et par la Banque du Canada, nous avons maintenant la réputation, partout dans le monde, d'être un pays à faible inflation et nous entendons bien la conserver.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, hier, le président américain a rendu public un vaste plan énergétique visant l'utilisation massive d'énergie fossile provenant notamment du Canada.

Ce plan crée déjà une véritable commotion internationale, puisqu'il va à l'encontre de tous les efforts déployés au cours des dernières décennies pour protéger l'environnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le premier ministre peut-il nous dire comment le Canada entend réagir au plan Bush, et si la position exprimée par le ministre de l'Environnement, ce matin, qui se disait en désaccord avec l'orientation américaine, est la position officielle du gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous examinerons le plan énergétique annoncé par le président Bush, nous tiendrons surtout compte de l'équilibre entre l'offre et la demande, du rendement et de la conservation énergétiques, de la diversification entre les sources d'énergie, dont les combustibles renouvelables et les combustibles de rechange et des innovations comme les piles à combustible.

Nous accorderons tout particulièrement de l'importance aux principes du développement durable, sur lesquels repose la politique énergétique canadienne.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, l'Europe dénonce vivement le plan Bush et les réactions du président de l'Union européenne, M. Larsson, témoignent de l'esprit malsain créé par l'annonce de cette politique: «[. . .] la discussion entre amis n'existe plus», disait ce dernier.

Est-ce que le Canada, par les réponses évasives du ministre, n'est pas en train de dire qu'il sera complice de la Maison Blanche dans cette approche tout à fait irresponsable et incompatible avec les problèmes de changement climatique?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le plan annoncé par le président Bush a visiblement été conçu pour les États-Unis d'Amérique.

Questions orales

Dans la mesure où ce plan aura des répercussions sur le Canada, nous insisterons pour qu'il respecte les besoins et priorités du Canada, notre souveraineté, nos processus réglementaires, les principes du développement durable et la sécurité de l'environnement, qui revêtent une importance fondamentale pour les Canadiens.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le plan énergétique du président Bush prévoit même des forages pétroliers dans les Grands Lacs, ce qui risque de causer des dommages importants au fleuve Saint-Laurent.

Le ministre peut-il dire très clairement aujourd'hui si le Canada entend s'opposer à un tel projet?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, les projets américains concernant de nouveaux programmes de forage ne sont pas encore clairement définis.

Je tiens à dire une chose fondamentale. Dans la mesure où ces projets auront des répercussions sur les Canadiens et le Canada, nous insisterons pour que les règles et la réglementation environnementales canadiennes soient pleinement appliquées et respectées, conformément à nos lois.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, il ne faut pas insister, il faut exiger.

Le Canada, sans le Québec, a le pire dossier de la planète pour ce qui est des émissions de gaz carbonique par habitant. De plus, l'Ontario et le nord-est des États-Unis produisent des émissions de soufre qui se déversent sur le Québec sous forme de pluies acides et endommagent nos forêts et nos lacs.

Le ministre est-il conscient que le plan Bush et ses centrales au charbon vont venir saper tous les efforts consentis par les Québécois depuis des années pour réduire les pluies acides?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons indiqué que nous n'étions pas d'accord avec la position des États-Unis au sujet du changement climatique. Les Américains ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention d'appliquer le protocole de Kyoto. Le Canada, pour sa part, demeure fidèle aux objectifs du protocole. Nous avons déjà investi 1,1 milliard de dollars à cette fin, ce qui nous aura permis de réaliser le tiers des objectifs établis.

Nous estimons que le changement climatique constitue une question sérieuse pour toute la planète, et le gouvernement canadien et tous les Canadiens ont l'intention de l'aborder avec sérieux.

L'ÉNERGIE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question s'adressant au même ministre, qui semble encore tourner autour du pot. Elle porte sur l'annonce faite hier par le président américain concernant la politique énergétique des États-Unis, qui exigera de plus en plus d'exportations d'énergie du Canada et un contrôle américain plus étroit sur nos approvisionnements d'énergie et nos prix. Aujourd'hui, en raison de l'ALENA, comme le sait le ministre, nous avons très peu de maîtrise sur la sécurité, l'approvisionnement et l'établissement des prix.

Le ministre peut-il s'engager, avant que le Canada ne conclue avec les États-Unis quelque entente que se soit en matière d'énergie, à négocier de nouvelles modalités en vertu desquelles le Canada sera en mesure de contrôler son propre approvisionnement énergétique et de donner suite à son engagement de compléter les accords de Kyoto?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, il va de soi que nous ferons passer les besoins et les priorités des Canadiens en premier. C'est l'obligation fondamentale du gouvernement du Canada, et ce dernier va la respecter.

En ce qui concerne le changement climatique, nous avons déjà indiqué notre intention de respecter nos obligations en vertu du protocole de Kyoto. Nous avons déjà investi des sommes substantielles à cette fin. Je suis ravi du degré d'engagement que nous obtenons maintenant des provinces. Du point de vue du Canada, les obligations dans le cadre de l'accord de Kyoto sont déterminantes. Nous avons l'intention de veiller à ce que le Canada respecte les engagements qu'il a pris.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, les sociétés pétrolières font aujourd'hui d'énormes profits et paient moins d'impôt, grâce aux largesses du ministre des Finances, et les Canadiens paient désormais les prix de la Californie à la pompe. On se fait maintenant étrangler à la pompe.

Le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement entend faire pour que les Canadiens contrôlent leur propre prix à la pompe et évitent d'être étranglés par les grandes pétrolières du pays et des États-Unis d'Amérique?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le principal facteur influant à l'heure actuelle sur les prix du pétrole à la consommation est le prix international du brut, sur lequel les Canadiens exercent très peu de contrôle. L'influence de l'OPEP à cet égard est on ne peut plus manifeste.

Dans la mesure où des interventions sont possibles au Canada, nous avons indiqué ce qui a déjà été fait, notamment le remboursement au titre du mazout de chauffage domiciliaire l'hiver dernier, et le ministre des Finances a souligné qu'il est disposé à revenir sur la question des taxes si les provinces sont prêtes à participer à une rencontre.

*Questions orales***LES DONNÉES DU RECENSEMENT**

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, hier, un recours collectif a été intenté contre l'État parce que le questionnaire complet de recensement viole le droit des citoyens à la protection de la vie privée et s'avère discriminatoire à l'égard de 20 p. 100 d'entre eux.

Statistique Canada a répondu aux plaignants qu'ils seraient enregistrés sur bande magnétique et risquaient même d'être emprisonnés ou d'avoir une contravention fautive d'avoir collaboré. Le questionnaire complet de recensement exige que soient fournis des renseignements de nature délicate, portant entre autres sur les handicaps mentaux, l'orientation sexuelle, les paiements d'hypothèque et les activités familiales.

Comment le gouvernement justifie-t-il cette collecte d'informations détaillées et personnelles? En outre, qui garantit le caractère sécuritaire de cette intrusion dictatoriale dans la vie privée des citoyens?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, c'est Statistique Canada qui élabore et administre le questionnaire du recensement. Les activités de cet organisme sont, dans une certaine mesure, indépendantes du gouvernement. Statistique Canada possède une réputation bien établie et une excellente feuille de route en matière de protection des renseignements qu'il obtient. Je suis convaincu que cet organisme sera à la hauteur de sa réputation.

[Français]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, cela n'apporte pas beaucoup de réconfort.

Dans l'optique du recours collectif qui fut intenté au Québec, est-ce que le gouvernement peut informer cette Chambre si des avis juridiques ont été demandés sur le contenu de ces questions avant qu'elles ne soient rendues publiques?

Quelles assurances le gouvernement peut-il nous donner pour nous convaincre que ces questions ne contreviennent pas à la Charte canadiennes des droits et libertés?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis certain que la loi sur le secret de ces informations sera respectée et nous allons respecter la loi. S'il y a des questions au sujet de la Charte des droits et libertés, c'est aux tribunaux de statuer sur celles-ci.

* * *

• (1130)

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le procureur général de l'Ontario a tenu ce matin une conférence de presse sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Le gouvernement ontarien est un adversaire de plus de cette mesure qui a été qualifiée par presque tout le monde d'inefficace et d'insuffisante.

Ce gâchis sera refilé aux provinces qui devront l'administrer. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas écouté les gouvernements provinciaux? Pourquoi se contente-t-il d'essayer de faire accroire aux Canadiens qu'il fait quelque chose pour améliorer le système de justice pénale pour les adolescents?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je trouve plutôt intéressant que mon collègue, le procureur général de l'Ontario, soit venu ce matin à Ottawa exposer ses préoccupations au sujet de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Je crois savoir, en effet, que lorsque ses collaborateurs ont eu l'occasion de comparaître devant le comité, ils n'en ont pas profité.

Sachez bien que nous croyons que notre Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents tient compte des valeurs des Canadiens et de trois considérations importantes, à savoir: la prévention, des conséquences logiques pour les délits commis, et la réadaptation et la réinsertion sociale.

Ceux-ci disent qu'elle est trop sévère et ceux-là, qu'elle est trop laxiste. . .

Le vice-président: Le député de Surrey-Nord a la parole.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le procureur général a dit que la mesure législative est coûteuse, prend beaucoup de temps à administrer et est truffée d'obstacles à un traitement efficace des jeunes contrevenants. D'autres se sont aussi plaints de sa complexité.

J'ai proposé de nombreux amendements pour simplifier la mesure et accélérer son application, mais ils n'ont pas été approuvés. Le gouvernement a eu au moins six ans pour améliorer la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et, pourtant, bien peu de choses ont changé si ce n'est les belles paroles et le titre du projet de loi. Pourquoi?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): C'est faux, monsieur le Président. Le député n'est pas sans savoir que nous avons écouté très attentivement les douzaines de témoins qui ont comparu devant le comité. En fait, le gouvernement a présenté quelque 182 amendements à notre Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Je ne suis certes pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que le projet de loi est indûment complexe et coûteux. Nous avons tout fait pour rationaliser le projet de loi. Tout ce que je puis dire, je le répète, c'est que ce projet de loi sur la justice pénale pour les adolescents est bien équilibré et qu'il reflète les valeurs de la plupart des Canadiens.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, en matière d'intervention auprès des jeunes contrevenants, le Québec et le Canada ne souscrivent pas à la même approche. Le Québec, c'est la réhabilitation, et le Canada, c'est la répression.

L'ancien juge en chef de la Cour suprême, le juge Dickson, disait que le Parlement pouvait légitimement permettre qu'il existe entre les provinces des différences qui reflètent des valeurs et des sensibilités politiques distinctes et rationnelles.

La ministre de la Justice va-t-elle convenir qu'elle peut satisfaire l'Ontario et le Québec, en permettant justement au Québec d'exercer son droit de retrait?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit

Questions orales

à plusieurs reprises à la Chambre, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est assez flexible pour permettre à la province du Québec de continuer d'appliquer les mesures qu'elle applique actuellement.

Cette mesure législative tient compte, à mon avis, des remarques faites par l'ancien juge en chef du Canada, Brian Dickson.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, à la lumière des propos du juge Dickson qui dit que rien n'empêche la ministre d'accorder un droit de retrait au Québec, nous lui lançons un défi aujourd'hui.

Est-ce que la ministre est prête à accorder un droit de retrait au Québec, et dans cinq ans, on verra bien qui, du Québec ou du Canada, a le meilleur bilan en matière de criminalité juvénile? Va-t-elle relever le défi?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'ancien juge en chef du Canada, Brian Dickson, n'a rien dit au sujet du droit des provinces de ne pas appliquer la loi. Ce qu'il a dit, c'est qu'elles pouvaient faire preuve d'une certaine flexibilité dans l'application de la loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons beaucoup travaillé pour veiller à ce que les provinces puissent faire preuve de flexibilité dans l'application de la nouvelle loi.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon un document confidentiel du Cabinet, en date du 15 février 2001, intitulé *Stratégie de consultation sur la gouvernance des Premières nations*, qui a fait l'objet d'une fuite, il est clair que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien veut déposer un projet de loi à la Chambre dès l'automne de cette année.

Si c'est vrai et si le projet de loi n'est pas déjà rédigé, le ministre pense-t-il qu'il suffira de quelques mois cet été pour consulter des milliers d'Autochtones sur cette question extrêmement importante?

M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député est mal informé. Il pense que, parce qu'on a dit que les consultations auraient lieu pendant l'été, il n'y en aurait pas d'autres.

Ce processus s'étendra sur deux ans et demi et nous consulterons les chefs. Nous consulterons les gens dans les réserves. Nous consulterons les gens aux prises avec les difficultés propres à la gestion au sein des premières nations.

• (1135)

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a dit qu'il allait consulter les autochtones par l'intermédiaire d'Internet et de bavardoirs. Quand je parle aux autochtones, ils me disent qu'ils préféreraient avoir une plomberie qui fonctionne dans leur maison plutôt que d'être branchés sur Internet. Le solliciteur général et le ministre des Affaires indiennes devraient peut-être accorder leur violons.

Quand le ministre va-t-il choisir les bonnes priorités et s'assurer que les autochtones, d'un bout à l'autre du Canada, ont accès aux outils de base nécessaires pour mener une vie saine et productive?

M. John Finlay (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que l'exercice des pouvoirs devrait leur permettre.

La Loi sur les Indiens entrave le fonctionnement normal des réserves et les activités des chefs et des administrateurs, qui sont élus pour faire le travail. Nous devons leur donner plus de pouvoir et une plus grande latitude pour prendre les décisions qui serviront le mieux les intérêts des autochtones en ce qui concerne le développement économique, l'éducation et d'autres questions. Avec un peu de coopération, nous espérons pouvoir faire avancer le dossier de l'exercice des pouvoirs.

* * *

[Français]

LES SURPLUS BUDGÉTAIRES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances nous a confirmé que les surplus de plus de 15 milliards de dollars cette année dépassent grossièrement ses prévisions, comme d'habitude.

Son collègue de Markham et ancien économiste de la Banque Royale disait justement hier à la télévision, et je cite: «Le ministre des Finances a fait des erreurs pour que les surplus soient plus grands que prévus pour des raisons politiques.»

Le ministre des Finances admettra-t-il que son comportement est inacceptable et antidémocratique et que cacher les vrais surplus, année après année, comme il le fait depuis quatre ans, empêche un véritable débat sur les priorités de la population?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le député sait fort bien qu'il est en train de citer les propos du député de Markham hors contexte et que cela n'aide en rien la discussion lorsqu'il procède de cette façon.

Questions orales

Pour ce qui est du débat de fond, du débat sur les priorités, nous sommes absolument prêts à le faire. Il y a deux ou trois jours par année où il y a un débat ici à la Chambre sur les options du gouvernement.

Le député est membre du Comité permanent des Finances. Il a certainement le droit de demander aux membres du comité d'avoir ce débat et j'ai dit hier que je serais prêt à y assister.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, pourquoi, dans ces circonstances, le ministre refuse-t-il deux demandes que je lui ai faites hier?

La première était de soumettre à un comité indépendant du ministère des Finances et de ses petits amis des banques toutes ses prévisions de recettes, de dépenses et de surplus. La deuxième consistait à permettre un véritable débat parlementaire, avant la présentation de son budget, sur l'utilisation de ses surplus, non seulement sur leur ampleur, mais sur leur utilisation.

La dette, on veut bien, et c'est important de la rembourser, mais la population a d'autres priorités, comme la santé et l'éducation.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a tous les outils dont il a besoin, mais le problème est qu'il ne veut pas les utiliser.

D'abord, nous avons le débat sur les estimés où le député peut le faire. Deuxièmement, avant chaque budget, il y a un débat ici à la Chambre. Il se peut que le député n'y participe pas, mais nous avons quand même mis la procédure en place. Troisièmement, il y a toujours les journées d'opposition.

Tout ce que le député a besoin de faire, c'est de les utiliser.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un rapport officiel du ministère de la Défense nationale dit ceci:

L'hélicoptère Sea King a plus de 30 ans et sa capacité n'a jamais été renforcée de façon significative. Matériellement et opérationnellement, il est désuet. À cause de l'âge de l'appareil et de l'état de l'avionique, il est très coûteux à entretenir et, lorsqu'il arrive à voler, il n'est guère utile sur le plan opérationnel.

Quand les Sea King seront-ils remplacés?

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à acheter 28 hélicoptères maritimes neufs en faisant appel à la concurrence de façon juste, ouverte et transparente.

Lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent des contribuables pour des projets importants comme celui-ci, c'est au gouvernement qu'il incombe en fin de compte de choisir la meilleure stratégie d'acquisition dans l'intérêt des contribuables canadiens. Voilà ce que nous faisons.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, encore des réponses vagues et évasives.

Le même rapport officiel dit aussi qu'il faudra encore 10 ans pour que les hélicoptères soient livrés. Encore 10 ans! Il avance la date de juillet 2011. Ce cauchemar de 25 ans durera donc jusqu'à la fête nationale de 2011.

Si le chef d'état-major adjoint de la défense nationale sait quand les hélicoptères seront livrés, pourquoi le ministre ne le sait-il pas?

• (1140)

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris des engagements. L'automne dernier, lorsque nous avons annoncé notre stratégie d'acquisition, nous avons dit espérer que le premier appareil serait livré en 2005, et cela tient toujours.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ces dernières semaines, Elizabeth May a présenté des instances à plusieurs reprises au nom des familles qui habitent à proximité des étangs bitumineux de Sydney.

Le ministre de la Santé a rapidement et constamment donné suite à ses instances. Le ministre de la Santé pourrait-il informer la Chambre des derniers progrès qui découlent de ses efforts pour protéger la santé de ces familles?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, plus tard aujourd'hui, le ministre de l'Environnement et moi rendrons publique une déclaration visant à attirer l'attention sur une proposition que nous avons présentée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, notre partenaire dans la démarche du JAG.

La proposition comporte quatre éléments: premièrement, que des tests et des analyses du sol soient effectués sur les terres résidentielles et que des analyses de sang et de cheveux soient faites auprès des résidents de ces terres; deuxièmement, que des évaluations des risques chroniques pour la santé débutent immédiatement; troisièmement, qu'il y ait, avec les résidents touchés, des rencontres auxquelles le JAG et d'autres personnes offriront des plans et des conseils; et quatrièmement. . .

Le vice-président: Le député de Winnipeg-Centre a la parole.

* * *

L'EMPLOI

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai en main une offre d'emploi dans la fonction publique fédérale qui semble vraiment formidable: Agence des douanes et du revenu, 52 000 \$ par année. Le seul problème, c'est que, sous la rubrique des personnes qui peuvent poser leur candidature, on dit qu'elles ne doivent pas résider à plus de 60 kilomètres d'Ottawa.

Questions orales

Que se passerait-il si mon fils ou ma fille, de Winnipeg, ou un jeune de Halifax, Edmonton ou Vancouver, possédaient les qualités nécessaires et voulaient postuler cet emploi? Pourquoi le lieu de résidence importe-t-il si une personne possède les compétences voulues pour occuper le poste et est disposée à s'installer à Ottawa?

Le gouvernement s'engagera-t-il à mettre fin à cette pratique d'embauche injuste et à donner à tous les Canadiens des chances égales et un accès à ces bons emplois dans la fonction publique?

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, la fonction publique établit des critères géographiques depuis 1992 et même avant cela. Elle peut ainsi réduire le coût du traitement des demandes.

Je crois, d'après l'opinion générale, que cette pratique sera supprimée. Il semble que la Commission de la fonction publique examine actuellement ce dossier. Le député pourrait transmettre ses préoccupations à M. Serson, président de la commission.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, plus tôt cette année les agriculteurs se sont fait dire que le gouvernement n'est pas si riche qu'on le pense et qu'ils ne recevraient donc pas l'aide financière dont ils ont si désespérément besoin afin de faire concurrence aux agriculteurs subventionnés ailleurs dans le monde.

L'annonce faite hier d'un excédent de 15 milliards de dollars réfute cet argument. Compte tenu de la taille de l'excédent et du fait qu'il dépasse du tiers l'excédent qu'il avait prévu l'automne dernier, le ministre des Finances va-t-il s'engager aujourd'hui à aider ces agriculteurs au bord du désespoir?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, quand on regarde l'excédent budgétaire à la fin de l'exercice, il faut reconnaître que ce n'est qu'une partie de ce qui était l'excédent total, dont la plus grande partie a été dépensée tout au long de l'année dans l'agriculture, l'environnement, la recherche et le développement, les soins de santé et une vaste gamme d'autres domaines. À la fin de l'exercice, on procède à la comptabilité de fin d'année, et c'est alors que l'on comprend le montant final de la dette.

Pour ce qui a trait à l'importance des agriculteurs canadiens pour notre économie et notre style de vie, il ne fait pas de doute que le soutien du gouvernement, celui du ministre de l'Agriculture, celui...

Le vice-président: Le député de St. John's-Ouest a la parole.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Étant donné le vieillissement de la population et la demande croissante de soins de santé, un plus faible pourcentage des fonds versés aux

termes du TCSPS est affecté à l'enseignement postsecondaire. Les laboratoires et les immeubles se détériorent, l'effectif des cours double, voire triple souvent, et les frais de scolarité et les frais connexes deviennent ingérables.

Compte tenu de toutes les bonnes nouvelles qu'il a annoncées, quand le ministre va-t-il s'attaquer à ces problèmes qui sautent aux yeux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il faut bien comprendre qu'au chapitre des transferts aux provinces, non seulement les paiements aux termes du TCSPS atteignent un niveau record, mais c'est également le cas des paiements de péréquation.

Plus précisément, rappelons que dans le budget de 1998, qui était axé sur le savoir, si on pense aux fonds affectés aux chaires de recherche, aux investissements faits dans l'éducation postsecondaire de base et à l'aide consentie au large éventail des établissements d'enseignement, on constate que le gouvernement fédéral prend son rôle et ses responsabilités au sérieux. Il n'y a aucun doute quant à l'importance que revêt l'éducation pour l'économie de l'avenir.

• (1145)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, le ministre sait aussi bien que moi qu'une grande partie des fonds ne servent pas à satisfaire les vrais besoins, soit à aider directement les jeunes.

Le ministre fera-t-il preuve de leadership en convoquant une réunion avec ses homologues provinciaux et territoriaux, ainsi que les représentants des premières nations qui sont touchées, afin de s'attaquer aux problèmes de l'enseignement postsecondaire? On pourrait ainsi trouver des solutions et garantir un investissement dans notre ressource la plus précieuse, notre jeunesse, non seulement dans l'intérêt de cette dernière, mais aussi dans l'intérêt du Canada.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré à plusieurs reprises les membres du Conseil des ministres de l'Éducation ainsi que, une fois, l'actuelle ministre du Patrimoine canadien, à l'époque où elle occupait d'autres fonctions. Il y a moins d'un an, j'ai aussi rencontré le président actuel du Conseil des ministres de l'Éducation. Je suis déterminé à continuer dans cette veine.

* * *

L'ACDI

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ACDI contribue au financement du barrage Chalillo, à Belize, avec l'argent des contribuables.

Des consultants auprès de la société Fortis, l'entreprise canadienne qui construit le barrage, ont dit que le barrage aura de très mauvaises répercussions à long terme et que son coût en excède de beaucoup les avantages, car le barrage va détruire un habitat extrêmement important dans le pays.

Pourquoi la ministre chargée du développement international a-t-elle jugé bon d'appuyer un projet aussi destructif?

Questions orales

[Français]

M. Eugène Bellemare (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, la question est très bonne. Malheureusement, le député est «dans les patates».

[Traduction]

L'ACDI fournit des fonds seulement pour la préparation des évaluations environnementale et sociale et pour les consultations publiques. Nous ne participons à la construction d'aucun barrage.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une entreprise canadienne qui a le monopole de ce projet à Belize. Le barrage va scinder un secteur critique pour la biodiversité qui s'étend du Mexique au Panama.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités en traitant avec l'entreprise en question et en bloquant cette catastrophe environnementale?

M. Eugène Bellemare (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, s'il y a un problème d'ordre environnemental, nous présentons au gouvernement du Belize un rapport qui lui permettra de prendre une décision judicieuse sur la question de savoir s'il doit ou non aller de l'avant avec la réalisation du projet.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, tous les intervenants québécois de l'industrie de la pêche recommandent unanimement un quota supplémentaire de 6 000 tonnes de crevettes pour le Québec.

Cette demande est basée sur des principes d'équité et de respect des quotas historiques accordés à la flotte québécoise.

Est-ce que le ministre des Pêches entend répondre favorablement à la demande répétée du Québec et lui octroyer les 6 000 tonnes supplémentaires qu'il réclame à juste titre?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, je compte très bientôt annoncer le plan de gestion de la crevette nordique. Nous augmenté le volume des captures permises de cette ressource de 300 p. 100 en cinq ans.

Il est très important que nous accordions la priorité à la conservation de cette ressource. Ce produit est toujours en très forte demande. En fait, on nous a demandé d'augmenter de 50 000 tonnes métriques les quotas actuels de 112 000 tonnes métriques.

J'ai rencontré beaucoup d'intervenants et le ministre. Je veillerai à ce que ma décision protège effectivement cette ressource dans l'intérêt des générations à venir. Telle sera notre priorité.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec, la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec et l'Association québécoise de l'industrie de la pêche sont unanimes dans leur réclamation.

Est-ce que le ministre va, encore une fois, comme c'est la tradition de son gouvernement, rejeter du revers de la main un autre consensus québécois?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis au courant de ces requêtes. Je me suis entretenu avec de nombreuses personnes les ayant formulées. Je les étudierai dans le contexte de toutes les autres requêtes.

Il est évidemment très difficile de décider de l'allocation de quotas de pêche. Voilà pourquoi nous avons constitué un groupe qui se penche sur les moyens d'assurer la transparence de la décision. Le ministre du Québec et tous les ministres de la région atlantique ont été d'accord sur la création de ce groupe qui passera en revue la décision concernant les quotas alloués et veillera à ce qu'elle soit équitable pour l'ensemble des Canadiens.

* * *

• (1150)

L'IMMIGRATION

M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la famille Sklarzyk a été expulsée du Canada à peine quelques semaines après que le ministère de l'Immigration ait pris connaissance de la situation. Pourtant, un homme recherché pour un assassinat politique commis dans les Philippines a été autorisé à demeurer au Canada pour des raisons administratives.

Selon le ministre, lorsque notre système expulse des gens travailleurs et respectueux des lois et ne fait rien par rapport à des assassins, quelle image donne-t-on du Canada?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, notre système n'expulse pas des résidents permanents ou des citoyens respectueux des lois. Nous ne faisons tout simplement pas ce genre de chose, comme le député l'affirme, et ses propos sont injurieux. J'ajouterais, pour la gouverne du député, qu'il existe au pays une procédure indépendante, quasi judiciaire, qui garantit l'application régulière de la loi.

Au cours des dernières semaines au comité, les membres du parti du député ont appuyé ce processus d'application régulière de la loi. Je croyais que c'était justement la politique de son parti. Aujourd'hui, j'entends qu'ils n'appuient pas. . .

Le vice-président: Le député de Richmond a la parole.

M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce qui est scandaleux, c'est que le ministre de l'Immigration ne répond pas à la question.

Peu importe ce qui a été dit, les décisions prises par les services d'immigration ne riment à rien. De toute évidence, le système est défectueux.

Questions orales

Quand la ministre va-t-elle entreprendre une véritable réforme du système pour que les personnes honnêtes soient autorisées à rester au Canada et qu'on interdise l'entrée aux criminels et aux assassins?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de l'occasion qu'il nous donne de parler du projet de loi C-11. Je tiens à remercier tous les membres du comité de leur travail. Je crois savoir que rapport sera fait à la Chambre de ce projet de loi la semaine prochaine.

J'espère que le caucus du député appuiera cette mesure législative qui fermerait la porte arrière à ceux qui voudraient abuser criminellement du système d'immigration et du processus de reconnaissance du statut de réfugié, et qui ouvrira toute grande la porte à ceux qui veulent respecter nos lois et contribuer au développement de notre pays en conformité avec notre tradition en matière d'immigration.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports ou à son secrétaire parlementaire.

Le gouvernement du Québec a annoncé récemment des travaux de construction pour l'autoroute 50 dans l'ouest québécois. Est-ce que le gouvernement du Canada a l'intention de participer financièrement à ces travaux?

[Traduction]

M. Brent St. Denis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, même si les routes sont de compétence provinciale, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 600 millions de dollars dans le cadre de ses investissements dans les infrastructures avec les provinces et les territoires.

Cela dit, dans le cas de l'autoroute 50, le Québec a choisi de ne pas inclure cette route dans ses négociations sur le réseau routier national. L'autoroute 50 demeure une route provinciale et ne fait pas partie du réseau routier national.

Le moment est bien choisi pour rappeler à la Chambre qu'au cours des 30 dernières années, le gouvernement fédéral a consacré 100 millions de dollars à l'autoroute 50. Je suis heureux que le député ait posé sa question aujourd'hui.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a dit de nombreuses reprises à la Chambre que la Commission canadienne du blé a un programme qui va permettre aux agriculteurs biologiques de commercialiser leur propre grain. Il a tort. Il est clair qu'il ne comprend pas cette question. La politique de la commission sur les produits biologiques

consiste à ne prêter aux agriculteurs que l'argent nécessaire pour racheter leur propre grain du gouvernement.

Les agriculteurs biologiques ont rejeté cette idée absurde, mais le ministre continue de l'appuyer personnellement. Pourquoi le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a-t-il choisi d'étouffer la diversification et le développement des régions rurales de l'Ouest?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler une fois de plus que la Commission canadienne du blé est dirigée par son conseil d'administration formé de 15 membres dont 10 sont des agriculteurs dûment élus.

Le député parle de liberté et de choix. Qu'y a-t-il de mal à ce que des agriculteurs choisissent leurs propres administrateurs pour prendre leurs propres décisions dans le cadre d'élections démocratiques?

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les agriculteurs biologiques ne font pas partie de ce groupe. Ils n'y sont pas représentés.

Le ministre devrait relire son titre. Il est le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Il doit veiller à l'application de la loi sur la Commission canadienne du blé. Il est responsable de ses graves lacunes.

Arnold Schmidt veut vendre la farine biologique qu'il tire de son propre grain. S'il vivait en Ontario, il n'aurait aucun problème à le faire, mais comme il vit en Saskatchewan, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a décidé qu'il ne peut exporter son propre produit.

Comment le ministre peut-il appuyer cette politique injuste et inégale qui nuit au développement dans l'ouest du pays?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que peu importe de quelle partie du Canada viennent le blé et l'orge, lorsqu'on les exporte, il faut obtenir les permis d'exportation voulus.

• (1155)

Dans le cas de M. Schmidt et d'autres, on a fait part de leurs préoccupations à la Commission canadienne du blé. Il me semble qu'il est préférable que les décisions touchant le fonctionnement de la commission soient prises par les agriculteurs plutôt que par les politiciens siégeant de ce côté-ci ou en face.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, depuis quelques jours, l'état de santé de M. Haroun M'Barek nous inquiète au plus haut point.

En le déportant en Tunisie, le gouvernement canadien a commis une erreur grave. Sa responsabilité exige maintenant qu'il mette tout en oeuvre pour en arriver rapidement à une solution à cette tragédie humaine.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut nous informer des démarches qu'il entend faire auprès des autorités tunisiennes pour permettre à M. M'Barek d'avoir enfin accès aux soins de santé qu'exige son état?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous continuons de faire des représentations auprès du gouvernement tunisien au sujet de M. M'Barek. C'est une situation grave, et nous avons indiqué notre intérêt.

[Traduction]

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, depuis dix ans, la Sierra Leone est le théâtre de terribles conflits, et au moins deux douzaines de personnes pourraient être poursuivies pour crimes de guerre dans ce pays.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous dire quelle est la position du Canada à l'égard du tribunal spécial que les Nations Unies sont en train d'établir en Sierra Leone?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se préoccupe toujours vivement de la situation en Sierra Leone. Nous tenons notamment à ce que les personnes responsables d'une multitude de crimes et d'atrocités soient tenues responsables de leurs actes.

Cependant, les détails relatifs à l'organisation et au budget du tribunal spécial en Sierra Leone n'ont pas encore été arrêtés. Le gouvernement canadien tiendra compte de ces détails quand il déterminera s'il apportera une contribution financière au moment opportun.

Je voudrais également informer la députée que le député de Nepean—Carleton est actuellement en route vers l'Afrique occidentale afin d'examiner la situation et de nous en faire rapport.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, dans mon bureau, j'ai été l'hôte d'une séance d'information sur l'infestation de dendroctone du pin en Colombie-Britannique, qui a déjà ravagé 5,7 millions d'hectares de forêts prêtes à récolter, un territoire deux fois plus grand que l'île de Vancouver et qui devrait même quadrupler cette année. Si nous n'intervenons pas, cette infestation pourrait détruire l'économie du centre-nord de la Colombie-Britannique.

Le premier ministre acceptera-t-il de rencontrer le nouveau premier ministre de la Colombie-Britannique et s'engagera-t-il à fournir une partie des ressources nécessaires pour combattre cette infestation?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, Ressources Naturelles Canada fait déjà beaucoup de recherche dont se servent les provinces de l'Ouest dans la lutte contre le dendroctone du pin.

Questions orales

De toute évidence, le député a signalé un grave problème d'infestation touchant notre principal secteur d'activité, et il me tarde certainement de prendre tous les moyens raisonnables par lesquels le gouvernement du Canada peut aider le secteur forestier à trouver une solution.

* * *

[Français]

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, le groupe de travail sur la construction navale a remis son rapport à la fin mars, et nous attendons toujours la réaction du ministre de l'Industrie sur ses intentions concernant cet important dossier générateur d'emplois et outil de développement régional.

Maintenant que le ministre des Finances a annoncé des surplus de 19 milliards de dollars, est-ce que le ministre de l'Industrie est prêt à intervenir auprès de son collègue pour qu'il injecte les sommes nécessaires à l'établissement d'une véritable politique de construction navale?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député a soulevé un sujet important. Nous sommes en train de réviser le rapport, et nous aurons une réponse du ministre de l'Industrie en temps et lieu. J'ajoute encore une fois que c'est un sujet très important.

* * *

[Traduction]

LES BANQUES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, selon certains médias, le gouvernement du Canada envisage de mettre sur pied une autre banque fédérale pour aider à répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises désireuses d'exporter dans des pays en développement.

Le vice-premier ministre ou le ministre des Finances peut-il donner à la Chambre l'assurance que des mécanismes de protection seront mis en place pour empêcher toute ingérence politique dans les décisions concernant l'octroi de prêts et éviter ainsi les fiascos comme ceux dont nous avons été témoins et qui mettaient en cause le premier ministre et la BDC?

● (1200)

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepte pas les prémisses qui sous-tendent la question du député au sujet des fiascos et ainsi de suite.

Il existe un certain nombre d'institutions de crédit fédérales qui fonctionnent de manière indépendante du gouvernement. Leur bilan est excellent pour ce qui est de servir l'intérêt public, y compris les milieux d'affaires et les travailleurs du Canada.

Si une institution comme celle dont parle le député était créée, je suis certain qu'elle respecterait tous les critères et toutes les normes nécessaires pour afficher elle aussi un bilan aussi exceptionnel que les autres institutions similaires.

*Affaires courantes***L'AGRICULTURE**

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans sa réponse à une question du député de Palliser, le ministre des Finances a déclaré quelque chose qui laissait entendre que l'argent versé en aide à l'agriculture n'était pas du vrai argent, mais uniquement une écriture comptable. Je crois que c'est ce que j'ai entendu.

Ma question a trait à l'argent versé pour rembourser la dette. S'agit-il dans ce cas de vrai argent ou uniquement d'une écriture comptable?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la question du député me pose de petites difficultés. Je serai donc aussi général que possible.

L'argent versé aux agriculteurs est de l'argent véritable parce que nous comprenons les besoins des agriculteurs canadiens. Nous comprenons la nécessité de protéger la famille des agriculteurs canadiens. Nous comprenons également l'épouvantable concurrence créée par les subventions déloyales versées par la France et les États-Unis à leurs agriculteurs. Je peux affirmer que le gouvernement du Canada et le ministre de l'Agriculture ont démontré à maintes reprises qu'ils . . .

Le vice-président: La période des questions d'aujourd'hui se terminera donc ici. Nous n'avons pas de réserve de temps.

* * *

[Français]

LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

PROJET DE LOI C-7—AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions du paragraphe 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement aux délibérations à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence.

En vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis qu'un ministre de la Couronne présentera une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à ces étapes et aux décisions requises pour disposer de ces étapes.

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons bien entendu l'avis de motion qui vient d'être présenté par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, mais je voudrais simplement signaler à votre attention et à celle de la Chambre que les prémisses qui ont amené le

ministre à présenter cet avis de motion m'apparaissent tout à fait non fondées.

Il n'a bien sûr pas été en mesure d'en arriver à une entente en vertu du Règlement, mais on aurait pu arriver à une entente quant au projet de loi lui-même, ce qui aurait permis d'accélérer les choses.

Le vice-président: Avec tout le respect que je porte à l'honorable député, ce n'est pas un recours au Règlement mais plutôt matière à débat.

[Traduction]

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je vous exhorte à ne pas accepter d'emblée la motion du ministre tant que nous n'aurons pas eu suffisamment de temps pour tenir un débat à la Chambre.

● (1205)

Le vice-président: Je voudrais ajouter une chose. Il s'agit d'un avis de motion, pas d'une motion. Tout ce qui a été présenté jusqu'à maintenant est certainement conforme à notre Règlement et à notre procédure même s'il n'y a pas unanimité. C'est pour cela que nous avons un débat.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le vice-président: J'ai l'honneur de déposer le rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice 2001-2002 concernant l'administration de la Chambre des communes.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 16 pétitions.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la Délégation canadienne à la réunion de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Paris du 12 au 13 mars, et à la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Paris le 14 mars.

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingtième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de son ordre de renvoi du mardi 27 février 2001, relativement au Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002. Le comité a étudié le crédit 20, Conseil privé, Bureau du directeur général des élections, et en fait rapport.

* * *

PÉTITIONS

LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, certains habitants de ma circonscription demandent que la sentence prononcée par la Cour suprême du Canada contre Robert Latimer soit maintenue et que le Parlement n'intervienne pas pour qu'elle soit renversée. J'ai l'honneur de déposer cette pétition en leur nom.

Pendant que j'y suis, j'ajouterais que je suis entièrement d'accord avec eux.

Le vice-président: Je tiens à rappeler à mes collègues qu'ils ne sont pas censés ajouter ou enlever quoi que ce soit aux pétitions qu'ils déposent.

LA LUTTE ANTIPOISON

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège aujourd'hui de présenter une pétition signée par 380 citoyens de la Saskatchewan qui font face à un problème dans un secteur rural.

Ces Saskatchewanais demandent que la réglementation pertinente soit modifiée pour autoriser la vente de strychnine liquide concentrée à des agriculteurs inscrits jusqu'à ce qu'une solution de rechange soit trouvée.

LE CONTRÔLE DES PESTICIDES

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions signées surtout par des électeurs de ma circonscription de Mont-Royal. La première pétition demande au Parlement d'imposer un moratoire immédiat sur l'utilisation, à des fins esthétiques, de pesticides chimiques, tant et aussi longtemps que la sécurité de leur utilisation et que leurs effets à long terme n'auront pas été établis scientifiquement.

LE PROGRAMME DE DÉFENSE ANTIMISSILE

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, encore une fois signée par de nombreux résidents de ma circonscription, vise à attirer l'attention de la Chambre sur la possibilité que le gouvernement du Canada soit incité à appuyer le programme national de défense antimissile des États-Unis, en l'occurrence le programme NMD, qui serait administré par le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Tel que le précise la pétition, le programme NMD projette de

Initiatives ministérielles

dominer l'espace aérien en intégrant les forces aérospatiales dans la capacité de combat. En outre, comme il constituerait une avancée vers le déploiement d'armes dans l'espace et mènerait à une nouvelle course aux armements, ce programme contreviendrait aux dispositions du traité ABM de 1972 et à l'engagement du Canada, à titre de signataire du traité de non-prolifération, de promouvoir le désarmement nucléaire.

Ces traités constituent les pierres angulaires des régimes internationaux de désarmement et de contrôle des armes que le Canada appuie depuis longtemps. Par conséquent, les pétitionnaires demandent instamment au Parlement de déclarer que le Canada s'oppose au programme de défense antimissile des États-Unis et de jouer un rôle de premier plan en vue d'obtenir l'interdiction des essais de missile à ogive nucléaire.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1210)

[Traduction]

LOI SUR LE GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE
PROVISOIRE DE KANESATAKE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi S-24, Loi visant à mettre en oeuvre l'entente conclue par les Mohawks de Kanesatake et Sa Majesté du chef du Canada concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par ceux-ci sur certaines terres et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre mon discours là où je l'avais laissé avant la période des questions. Pendant les quelques minutes qu'il me reste, je résumerai certaines observations que j'entendais faire plus tôt aujourd'hui.

Premièrement, j'offre encore une fois mes sincères félicitations au grand chef et au conseil de bande du peuple mohawk de Kanesatake pour leur participation à des années de dures négociations qui ont abouti à ce règlement historique. Il est rare que les parlementaires aient l'occasion de prendre part à un règlement aussi totalement nécessaire et aussi véritablement historique.

Nous posons aujourd'hui un geste historique, en aidant les Mohawks de Kanesatake à établir de nouvelles relations avec le gouvernement fédéral. Le règlement permet de remédier à de nombreuses lacunes qui entachaient jusqu'ici les relations financières et

Initiatives ministérielles

juridiques des Mohawks avec le gouvernement fédéral, et d'inaugurer une ère nouvelle.

J'avais commencé plus tôt à passer en revue certains aspects de la longue histoire des revendications territoriales de Kanesatake. Je rappelais, avant la période des questions, que ce processus avait débuté en 1717. Je dispenserai les députés du long historique embrouillé des négociations qui ont précédé la Confédération. Il suffit de dire que l'accord est le point culminant de 200 ans ou 300 ans de relations finalement parvenues à maturité.

Les deux parties méritent des félicitations pour le dur travail qu'elles ont accompli et pour le fait qu'elles ont réussi à nous engager dans ce long processus de façon pacifique, par des négociations et en évitant des crises, la violence ou le recours à des barrages routiers.

Je voudrais cependant faire une mise en garde, pour ne pas donner l'impression que je suis un enthousiaste du gouvernement fédéral. Je rappelle que ces nouvelles relations que nous entretenons avec les peuples autochtones, qui se sont engagés sur la voie de l'autonomie politique, que nous endossons pleinement, ne vaudront que ce que valent les ressources qui seront engagées. Ces relations ne réussiront que si elles se traduisent par la mise en oeuvre de l'entente.

C'est une critique que j'adresse au gouvernement fédéral. Les Cris et les Naskapis du Nord du Québec ont un gouvernement autonome qui entretient ce type de relation. Or, après que les détails eurent été finalisés, le processus de mise en oeuvre s'est avéré tellement lent, éprouvant et inefficace qu'ils se sont plaints pendant des années des frustrations qu'ils vivaient.

Nous sommes ravis de voir le cadre législatif mis en place aujourd'hui, mais la bonne volonté qui se manifeste pourrait s'estomper rapidement si le gouvernement ne fournissait pas toutes les ressources nécessaires à la mise en oeuvre complète de la loi sur laquelle nous sommes appelés à voter aujourd'hui.

Il me reste quelques minutes pour réitérer ma déception parce que la Chambre des communes n'a pas pu mettre un point final à ce dossier en une journée. Après 300 années de négociations ardues et frustrantes, nous avons l'occasion de mettre un point final à ce dossier aujourd'hui même. Malheureusement, l'Alliance canadienne a empêché la Chambre de donner son consentement unanime, de manière à ce que le projet de loi passe par toutes les étapes, de la première lecture à l'adoption, en une seule journée.

Je signale qu'à l'exception de l'Alliance canadienne, tous les partis de la Chambre souhaitent l'adoption rapide du projet de loi, c'est-à-dire l'indépendance et l'autonomie gouvernementale des Mohawks de Kanesatake.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour exposer notre position sur le projet de loi S-24, Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake.

Je vais commencer par revenir sur les observations du député de Winnipeg-Centre. Il y a un ou deux jours, il était entendu que nous

pourrions mettre ce projet de loi à l'étude, lui faire franchir toutes les étapes, le renvoyer au comité, passer à l'étape du rapport et le mettre en oeuvre assez rapidement. Notre parti n'a pas manqué, à ce moment-là, de faire remarquer qu'il s'agissait d'une mesure très importante qui devrait sortir indemne de son étude à la Chambre.

• (1215)

Je suis très déçu que les choses ne se passent pas ainsi aujourd'hui et que l'Alliance canadienne, quelles que soient ses raisons, souhaite faire obstacle au projet de loi.

Comme il s'agit d'un projet de loi S, il a d'abord été étudié au Sénat. Il y a des détracteurs et certains veulent faire valoir leurs préoccupations au sujet du projet de loi ainsi que les difficultés qu'ils y décèlent. Le projet de loi a franchi ce processus. Malheureusement, il semble que, pour une raison ou une autre, l'Alliance canadienne veut retarder l'étude du projet de loi. J'en suis vraiment déçu.

C'est un excellent projet de loi. Il traite de l'autonomie gouvernementale, un sujet dont il est question à la Chambre depuis un certain temps.

Je vais faire une brève revue historique, sans reculer des centaines d'années en arrière comme l'a fait le député de Winnipeg-Centre. Les Mohawks de Kanesatake, un lieu plus communément connu sous le nom d'Oka, vivent sur une bande de terre située à environ 50 kilomètres à l'ouest de Montréal. Ces terres ont été mises de côté pour les Mohawks, mais elles ne constituent pas une réserve. Leurs habitants comprennent des autochtones et des non-autochtones.

En 1990, les revendications territoriales non résolues ont débouché sur la crise d'Oka que nous reconnaissons comme étant l'une des périodes sombres de l'histoire de notre grand pays. À mon avis, cette crise, qui était la culmination des querelles territoriales, n'était pas nécessaire.

Les Mohawks ont érigé des barricades pour bloquer les routes. À la demande du gouvernement du Québec, Ottawa a envoyé les forces armées canadiennes dans le secteur pour aider à résoudre la confrontation et le conflit qui s'est ensuivi. Nous savons tous qu'un policier québécois y a perdu la vie.

Au cours des dix dernières années, les Mohawks de Kanesatake ont travaillé en collaboration avec le gouvernement du Canada pour résoudre les problèmes et les griefs portant sur l'utilisation des terres.

En mars 1991, les Mohawks de Kanesatake et le gouvernement fédéral se sont entendus sur un programme de négociations.

En 1994, un protocole d'entente sur l'achat de terres a été signé entre les Mohawks et le gouvernement fédéral.

En 1997, les Mohawks ont mis sur pied leur propre poste de police et le gouvernement fédéral a acheté des terres au nom de Kanesatake.

Initiatives ministérielles

Le 21 décembre 2000, un nouvel accord sur l'exercice de pouvoirs gouvernementaux sur des terres a été signé par les autochtones de Kanesatake et le gouvernement fédéral.

Le projet de loi S-24 est l'aboutissement de dix années de négociations. Il ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il a été négocié avec la bande, avec le peuple mohawk et avec le gouvernement fédéral. Commencées en 1991, les négociations connaissent enfin, en 2001, leur aboutissement à la Chambre.

Le projet de loi S-24 reconnaît légalement une assise territoriale des Mohawks de Kanesatake. Il prévoit les pouvoirs de légiférer, de maintenir l'ordre et d'assurer d'autres services, par la mise en oeuvre de l'entente concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux par Kanesatake sur son assise territoriale provisoire.

Le projet de loi S-24 veille à ce que des terres situées sur le territoire provisoire des Mohawks constituent des terres réservées pour les Indiens au sens de la Constitution, mais non une réserve au sens de la Loi sur les Indiens.

Le projet de loi S-24 vise aussi à encadrer l'exercice de la compétence des Mohawks ainsi qu'à établir des principes devant guider l'utilisation et la mise en valeur harmonieuses des terres mohawks. Cela est très important.

Selon le projet de loi, les Mohawks de Kanesatake auraient le pouvoir légal d'acquérir et de détenir des biens, de conclure des contrats, de contracter des emprunts, de dépenser ou de placer des fonds et d'ester en justice. L'actuelle Loi sur les Indiens ne reconnaît pas ces droits sur les terres des réserves.

Le projet de loi S-24 accorde aux Mohawks de Kanesatake la capacité de se gouverner eux-mêmes au lieu d'être obligés de gouverner conformément à la Loi sur les Indiens.

Les Mohawks de Kanesatake auraient également le pouvoir de légiférer, pouvoir exercé jusqu'ici par les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Voici ce que dit le paragraphe 7(1) du projet de loi S-24:

Les Mohawks de Kanesatake peuvent légiférer en matière d'utilisation et de mise en valeur du territoire provisoire de Kanesatake. Cette compétence s'étend notamment à ce qui suit:

- a) la santé et la qualité de vie des personnes qui y résident;
- b) la protection et la gestion des ressources fauniques et halieutiques;
- c) le respect de la loi, le maintien de l'ordre et la prévention des conduites répréhensibles et des troubles de jouissance;
- d) la prévention des intrusions, notamment de l'entrée ou de l'occupation, sans droit ni autorisation;
- e) le statut de résidant;
- f) les services de protection contre les incendies;
- g) la construction, l'entretien, la gestion et l'exploitation d'ouvrages de nature locale, y compris les installations d'approvisionnement en eau;
- h) la construction et la transformation de bâtiments, y compris l'inspection des travaux;
- i) le zonage;
- j) la salubrité publique et la gestion des déchets;
- k) la réglementation de la circulation.

• (1220)

Cette liste vise les compétences d'une municipalité. En effet, une municipalité a le droit légiférer en matière de services de police et de protection contre les incendies, d'eau, de gestion des déchets et de réglementation de la circulation. Toutes les municipalités doivent prendre ce genre de règlements. Le projet de loi S-24 accorderait aux Mohawks de Kanesatake le droit d'adopter de tels règlements pour eux et pour leur peuple. C'est absolument nécessaire pour l'autonomie gouvernementale des peuples indiens.

Même si ceux qui contreviendraient à ces lois pourront être punis par les Mohawks de Kanesatake, les amendes et les peines d'emprisonnement ne pourront dépasser celles prévues au paragraphe 787(1) du Code criminel. Les Mohawks de Kanesatake peuvent légiférer, mais ils ne peuvent pas outrepasser ce qui existe actuellement, au niveau provincial ou fédéral, dans le Code criminel.

Le paragraphe 8(1) du projet de loi stipule que les Mohawks de Kanesatake ne sont assujettis à la Loi sur les Indiens. Il est question ici d'un nouvel exercice de pouvoirs gouvernementaux. Il faudrait peut-être s'ouvrir les yeux et reconnaître que c'est peut-être la voie de l'avenir. C'est dans cette direction que nous devrions nous engager, non seulement en ce qui concerne ce projet de loi et cette bande en particulier, mais les autres bandes partout au Canada.

Avant que les Mohawks de Kanesatake puissent exercer la compétence législative que leur accorde le projet de loi S-24, ils doivent adopter un code foncier établissant les règles foncières à suivre. Ce code établira la règle de droit, les règles sur l'utilisation du territoire, les règles applicables en matière de conflit d'intérêts, les voies de recours et d'appel, et la procédure de modification du code. Je le répète, ce sont les mêmes règles et critères qui sont nécessaires au niveau municipal.

Un plan d'utilisation des terres doit précéder toute forme d'activité commerciale ou industrielle, d'entreposage ou de transport de matières dangereuses ou d'élimination des déchets. Un plan d'utilisation des terres est donc très important pour la planification de toute collectivité. Les Mohawks de Kanesatake doivent souscrire à ce plan d'utilisation des terres avant de pouvoir mettre en valeur leurs terres.

Le projet de loi S-24 prévoit que les lois des Mohawks de Kanesatake doivent se conformer aux normes fédérales en matière de protection de l'environnement et peuvent être plus strictes que les normes provinciales. En d'autres termes, les Mohawks de Kanesatake peuvent maintenant exercer leurs droits de pêche et de chasse, mais ils doivent se conformer à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et aux lignes directrices des provinces.

Le projet de loi S-24 établit le processus par lequel les règles de l'utilisation des terres de Kanesatake devraient être harmonisées avec les règles de l'utilisation des terres de la municipalité d'Oka. C'est une lourde tâche. La zone habitée par les Mohawks comprend un grand nombre de petites parcelles occupées par des autochtones et des non-autochtones.

Le projet de loi S-24 traite de la question de la gestion publique. Il ne concerne pas le débat sur les droits issus des traités des premières nations ni d'autres différends ou griefs non réglés. Il ne vise pas non plus le règlement des revendications territoriales.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit, le projet de loi présente différents modèles d'autonomie gouvernementale aux réserves et aux bandes partout au pays qui pourront choisir celui qui leur convient. La bande, en l'occurrence les Mohawks de Kanasatake, pourra ainsi offrir les services nécessaires à ses membres. S'il a du succès, ce modèle pourrait ensuite servir à d'autres bandes ailleurs au pays. Peut-être le projet de loi S-24 nous fera-t-il émerger du XVIII^e siècle pour entrer dans le XXI^e siècle sur la question des droits des autochtones.

Je suis heureux d'exposer la position du Parti progressiste-conservateur. Nous appuyons le projet de loi S-24. Nous sommes déçus qu'il ne puisse aller plus loin maintenant. Je répète que comprends difficilement pourquoi l'Alliance canadienne ne voulait pas que le projet de loi passe à la troisième lecture, mais mieux vaut tard que jamais. Nous espérons que le projet de loi sera rapidement adopté, sans trop causer d'émoi.

• (1225)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 mai de la motion: Que le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-27, Loi sur les déchets de combustible nucléaire.

Le projet de loi vise à établir une stratégie de gestion à long terme garantissant l'élimination des déchets nucléaires de manière globale, intégrée et efficace.

Il y a trois points saillants dans ce projet de loi. Tout d'abord, les principaux propriétaires de déchets de combustible nucléaire doivent établir et mettre en oeuvre une stratégie à long terme de gestion des déchets nucléaires. Ils doivent aussi instituer un fonds en fiducie et y verser des sommes prescrites.

Nous appuyons le principe du projet de loi, mais nous avons quelques préoccupations. L'obligation d'agir ne devrait pas revenir uniquement à l'industrie. Le gouvernement avoir un rôle d'observateur et assumer une certaine responsabilité dans l'élimination de ces déchets. En gros, toutefois, nous appuyons le projet de loi.

Il doit également y avoir des freins et des contrepois pour nous assurer que les déchets sont éliminés comme il se doit et en toute sécurité. C'est là un grand défi. Ce dossier a aussi une composante internationale qui, même si elle n'est pas évidente, a de quoi faire frémir la plupart des Canadiens. Il risque d'y avoir une catastrophe environnementale, non seulement chez nos voisins du Sud mais aussi de l'autre côté de l'océan. L'impact se fera sentir sur tous les Canadiens.

Les déchets nucléaires constituent un problème fascinant, car leur radioactivité subsiste durant des dizaines de milliers d'années. Quand nous évacuons des déchets nucléaires, nous devons veiller à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec aucun aspect de notre biodiversité ou de notre écologie pendant 10 000 ans. Les décisions que nous prenons aujourd'hui toucheront les générations qui viendront longtemps après nous. C'est un problème très difficile.

Les barres de combustible utilisées dans nos réacteurs nucléaires durent trois à quatre ans environ. Chaque centrale nucléaire produit environ 30 tonnes de déchets nucléaires par année. Qu'advient-il de ces barres de combustible? Après trois ou quatre ans, elles ne peuvent plus provoquer de réaction nucléaire. Elles conservent cependant beaucoup d'énergie. Il reste encore beaucoup d'énergie enfermée dans ces barres de combustible épuisé et elles peuvent encore être mortelles pour les êtres humains, les animaux et les plantes.

Les personnes exposées à des matières nucléaires peuvent être tuées sur le coup. Sinon, elles souffrent de taux élevés de cancer, de diverses tumeurs malignes et d'autres effets néfastes sur la santé qui réduisent dramatiquement leur espérance de vie.

Nous avons à l'heure actuelle environ 18 000 tonnes de combustible au Canada. Cette quantité augmentera au fil des années. Le défi est de décider quoi en faire. Comment assurer la sécurité publique? Nous serons également touchés par ce défi qu'il faudra aussi relever au sud de la frontière.

Il y a un certain nombre de principes à respecter à cet égard. Les voici. Premièrement, il faut nous engager à assurer la sécurité des gens et à protéger l'environnement quand nous évacuons des déchets nucléaires. Deuxièmement, les sites d'évacuation de matières nucléaires doivent être acceptés volontairement par la collectivité où ils sont installés. Autrement dit, la collectivité où nous déposons des matières nucléaires doit donner son consentement.

• (1230)

Les décisions de cette collectivité pourraient l'affecter beaucoup plus tard. Nous ne connaissons pas les effets à long terme du stockage de cette matière. Nous craignons les fuites et les fissures dans le sarcophage où seront stockés les déchets nucléaires. Nous ne savons pas comment cette matière nucléaire se comportera dans 5 000 ans, alors qu'elle sera encore létale et dangereuse pour les êtres humains, les animaux et les plantes.

Dès le début, toutes les informations doivent être communiquées aux collectivités en cause. Personne ne doit prendre unilatéralement ou en secret la décision de déposer des déchets nucléaires dans des endroits rapprochés de lieux d'habitation. Les collectivités de la région doivent être mises au courant et être d'accord. En toute

Initiatives ministérielles

justice pour la collectivité hôte, il faut reconnaître le service qu'elle rend à la nation et prévoir des avantages en conséquence.

Des expériences fort intéressantes ont été menées quant au stockage de ce genre de matières. Je parlerai de deux d'entre elles. L'une est le moteur alternatif turbo à propulsion nucléaire. Au lieu d'enterrer les barres nucléaires dans le sol, peut-on en extraire la quantité étonnante d'énergie qu'elles renferment? La question est prenante. Cependant, elle fait apparaître des solutions absolument fascinantes quant à la manière d'utiliser les barres nucléaires en extrayant pendant plus longtemps l'énergie qu'elles contiennent. C'est là qu'entre en jeu le moteur alternatif turbo à propulsion nucléaire.

Ce moteur utilise une partie de l'uranium résiduel dans les barres. Nous utilisons de l'U-235 dans les réacteurs nucléaires. Cependant l'U-238, qui ne peut soutenir une réaction nucléaire, se retrouve en assez grande proportion dans les barres usées. Les barres peuvent être bombardées d'atomes; elles vont alors relâcher une quantité considérable d'énergie.

Les barres combustibles dans leur état initial sont utilisées pendant trois ou quatre ans dans un réacteur nucléaire, mais ils peuvent servir pour une période supplémentaire de 13 à 15 ans, ce qui permet d'extraire plus d'énergie des barres usées que l'on en aurait reçu au cours des 3 ou 4 premières années. Le recours à ces barres pendant 18 ans plutôt que 3 ou 4 ans constitue une proposition très intéressante. Lorsqu'on utilise des barres usées, le problème de leur élimination se pose toujours à la fin de cette période, car elles demeurent aussi radioactives que lorsqu'elles ont été initialement retirées du réacteur nucléaire.

Le gouvernement devrait demander au Conseil national de recherche de se pencher sur cette solution possible avec des chercheurs des États-Unis déjà engagés dans une recherche semblable. Cela tient d'un principe simple consistant à brûler des barres rebuts et à produire de l'énergie à partir de celles-ci d'une façon qui serait très utile pour notre environnement. Cela signifierait aussi qu'un moins grand nombre de barres seraient utilisés si l'on pouvait produire de l'énergie à l'aide des barres usées. Par conséquent, le volume de déchets nucléaires dont nous aurions à nous occuper serait moins grand.

Une autre solution possible porte l'appellation de torche à fusion et elle a été établie dans les années 1970 lorsque la possibilité de réactions de fusion existait. Pour une raison quelconque, l'intérêt porté à l'étude de la possibilité de recourir à la fusion a diminué. Toutefois, la torche à fusion peut servir à brûler les barres usées d'une façon différente dans le cadre d'une réaction de fusion.

Bien que la fusion ne soit pas une réalité à l'heure actuelle, je demande au gouvernement de veiller à ce que le Conseil de recherches médicales travaille avec des scientifiques de la collectivité internationale qui se penchent sur la fusion comme solution possible à notre problème de déchets nucléaires.

Ce que je m'apprête maintenant à dire à la Chambre est vraiment terrifiant. Cela se passe en Russie et en Ukraine, et il y a une

participation active du Canada. Nous savons tous ce qui s'est produit à Tchernobyl, l'effet dévastateur que cet incident a eu sur la population locale et la façon dont des nuages nucléaires radioactifs ont touché un vaste territoire. Ce que les Canadiens ne savent peut-être pas, cependant, c'est qu'il existe de nombreux autres Tchernobyl en Russie et en Ukraine. Ce n'est pas seulement un problème pour les gens de là-bas. Avec les retombées radioactives, des substances cancérigènes et tératogènes voyagent loin et s'accumulent dans nos écosystèmes.

• (1235)

J'ai eu l'honneur de participer à des discussions là-dessus avec des députés ministériels. Nous savons que de nombreuses retombées radioactives se sont propagées s'accumulent dans la flore et la faune de l'Arctique, et cela a une incidence terriblement néfaste sur la vie et la santé des gens qui vivent dans le Nord.

Près d'Ozersk, en Russie, un réacteur Mayak était censé fermer. Le lac Karachay, à proximité, est le dépôt des déchets radioactifs du réacteur. Le lac en question est l'endroit le plus radioactif sur notre planète. Les personnes qui s'y baigneraient en mourraient. On pourrait croire que le réacteur fermerait, mais il prendra plutôt de l'expansion, et cela, avec l'aide de l'argent des contribuables canadiens.

L'argent des contribuables canadiens sert à entretenir le réacteur Mayak, qui déverse des déchets radioactifs dans le lac Karachay, ce qui a des conséquences tragiques, voire létales, pour la population de cette région. Pourquoi le Canada finance-t-il, en Russie, un réacteur qui déverse des déchets radioactifs dans un lac où des gens pourraient se faire tuer?

L'objectif a toujours été de fermer beaucoup de ces réacteurs désuets. En fait, le Canada a investi près de 90 millions de dollars depuis dix ans pour mettre ces réacteurs hors service, mais nous savons maintenant qu'une bonne partie de cet argent n'a absolument pas servi à cela. Ces réacteurs sont non seulement en service, mais une bonne partie de l'argent est allée dans les poches de fonctionnaires russes.

Pourquoi tolérons-nous que l'argent des contribuables canadiens, c'est-à-dire 90 millions de dollars envoyés de bonne foi, se retrouve, en Russie, dans les mains de fonctionnaires et dans les poches de particuliers, sans produire aucun effet au bout du compte?

À titre de membre du G-7, notre pays a versé près de 300 millions de dollars qui devaient permettre la mise hors service de ces réacteurs, leur décontamination et leur fermeture ainsi que la décontamination du matériel radioactif. Cela ne s'est pas produit. On envoie maintenant des armes nucléaires russes au réacteur Mayak pour qu'elles soient reconditionnées en combustible MOX, un combustible radioactif et mortel.

Le gouvernement du Canada devrait poser des questions rigoureuses aux autorités russes, par exemple: Où est l'argent que nous avons envoyé? Pourquoi ne mettez-vous pas ces réacteurs hors service? Pourquoi rejetez-vous des matières radioactives directement dans la biosphère sans prendre de mesures de contrôle?

Initiatives ministérielles

Nous étions censés fermer les réacteurs. Les Canadiens seront révoltés d'apprendre que nous finançons la mise en place de 40 nouveaux réacteurs en Russie. Ces réacteurs utilisent toutefois de la technologie vieille de 30 ans qui a été généralement rejetée parce qu'elle est considérée comme étant dangereuse et non conforme aux normes occidentales. Pourquoi le Canada accorde-t-il des fonds pour mettre en service en Russie 40 nouveaux réacteurs utilisant de la technologie qui date de 30 ans? Nous exportons vers la communauté internationale de la technologie qui n'est pas sûre pour nous. Pourquoi faisons-nous cela?

Cela mènera à d'autres catastrophes comme celle de Tchernobyl, à d'autres réacteurs Mayak et à davantage de déchets nucléaires rejetés dans la biosphère. Cela aura des effets non seulement sur les collectivités de l'ex-URSS, mais aussi sur nous tous. Notre gouvernement ne sait pas où l'argent est allé ni où nous sommes censés le dépenser.

• (1240)

En fait, peu de choses ont changé en Russie sur le plan de l'usage des réacteurs nucléaires et des mécanismes de nettoyage, ainsi que des mesures de contrôle qui doivent exister. Il y a bien d'autres situations du genre de celle que l'on a connue à Tchernobyl qui pourraient se produire un jour ou l'autre.

Les Canadiens seraient horrifiés d'apprendre qu'en Ukraine, où on utilise un certain nombre de réacteurs nucléaires, le gouvernement a retiré carrément à l'organisme de réglementation la responsabilité de surveiller les réacteurs nucléaires. On constate qu'il y a de moins en moins de mesures de contrôle. Cela risque de causer des catastrophes meurtrières non seulement dans ce pays, mais dans tous les pays faisant partie de l'ancien bloc communiste.

L'ACDI a indiqué que l'argent qu'elle a versé a tout simplement disparu, au rythme de millions et de millions de dollars. De l'argent a aussi été envoyé à Énergie atomique du Canada limitée, dans le but de financer un programme pour accroître la sécurité du fonctionnement des centrales nucléaires. C'est une excellente idée. Personne ne peut prétendre le contraire.

On voulait aussi nettoyer la centrale Leningrad, la plus grosse centrale nucléaire d'Europe, située près de Saint-Petersbourg, parce qu'elle n'est pas conforme aux normes de sécurité. Cette centrale est cependant toujours en service, et l'argent envoyé pour la nettoyer et interrompre ses opérations n'a servi à rien.

L'ACDI a aussi donné 500 000 \$ à l'organisme de réglementation de l'énergie nucléaire russe, le GAN, mais un projet de loi déposé devant le parlement de Russie transférera les pouvoirs d'autorisation du GAN à un autre organisme appelé Minatom, une société autonome qui ne relève pas du gouvernement. Pourquoi donner de l'argent au gouvernement russe pour financer un organisme de réglementation qui n'aura aucun pouvoir?

Nous envoyons de l'argent à un organisme qui n'a aucun pouvoir de réglementation, celui-ci ayant été confié à d'autres autorités. Ce sera une coquille vide. Il n'y aura aucune mesure de contrôle, aucune réglementation, aucune transparence et aucune participation

de la part du public. C'est effrayant. Nous ne tolérerions jamais une chose pareille au Canada.

Les Canadiens demanderaient, à juste titre, que l'organisme de réglementation nucléaire soit placé sous le contrôle d'un organisme d'État transparent. En finançant un tel organisme avec les fonds de l'aide internationale, le Canada jette des millions de dollars dans un puits sans fond. Il n'obtiendra jamais le résultat qu'il attend.

J'encourage le ministre de la Coopération internationale à faire preuve de beaucoup de fermeté à ce sujet. De son côté, le ministre des Affaires étrangères devrait intervenir immédiatement auprès du gouvernement russe et du président Poutine afin d'aller au fond des choses.

S'il ne peut pas le faire, le Canada devrait arrêter de financer ces programmes et se rallier à la communauté internationale en disant qu'on refusera de donner de l'argent pour l'assainissement des sites de déchets nucléaires en Russie et la mise hors service des réacteurs nucléaires tant que nous ne saurons pas où est allé et où va l'argent. Le gouvernement de Russie doit répondre à pas mal de questions. Il s'est aliéné la bonne volonté des Canadiens et de la communauté internationale.

Le dernier point que je voudrais soulever concerne l'uranium appauvri. La question a suscité de graves préoccupations lors de la guerre avec l'ancienne Yougoslavie et de la guerre du Golfe, à l'issue desquelles quelques-uns de nos soldats sont revenus avec des affections étranges, notamment des tumeurs malignes, une faiblesse généralisée, un système immunitaire affaibli, dont les causes étaient inexpliquées. Le ministère de la Défense nationale a très clairement indiqué qu'il ne croyait pas que ces affections étaient attribuables à quoi que ce soit de particulier, et que ces personnes étaient sans doute tombées malades de causes tout à fait naturelles.

Il reste aujourd'hui à savoir si l'uranium appauvri, qui est radioactif et qui peut avoir des effets nocifs pour les individus, était pour quelque chose dans les maladies des hommes et des femmes qui sont rentrés dans leur pays, que ce soit au Canada ou ailleurs, après la guerre du Golfe et la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

• (1245)

Je tiens à souligner, pour le bénéfice du ministre de la Défense, qu'il lui est indispensable de rechercher avec la communauté internationale une réponse pour nos soldats. Ils le méritent. Nous devons obtenir une réponse pour être en mesure de déterminer si l'uranium appauvri a eu des effets négatifs, et si à l'impact la poussière soulevée qui peut se déplacer sur plus de 100 kilomètres a eu des effets nocifs et potentiellement létaux sur la santé de nos soldats. Il est de notre devoir de nous assurer que le ministre obtiendra cette réponse.

La question préoccupe beaucoup de gens un peu partout dans le monde. En collaborant avec nos partenaires en matière de défense internationale, nous obtiendrons la réponse pour nos soldats qui ont été atteints, on ne sait toujours pas comment, par de terribles maladies.

En fait, un groupe sur la côte est a effectué des études très intéressantes. Il a trouvé des résidus d'uranium radioactif dans l'organisme de personnes revenues de cette zone. Si je me souviens

Initiatives ministérielles

bien, je crois qu'on a trouvé des résidus dans l'organisme de 12 personnes sur 20.

Le ministère de la Défense affirme que cela ne pose pas un problème. J'exhorte le ministère à ne pas adopter une étude aussi cavalière à l'égard de ce problème et à ne pas l'écarter du revers de la main. Il devrait se pencher là-dessus, examiner les faits et les signes. Il ne devrait pas le faire de façon isolée mais plutôt collaborer avec la communauté internationale qui essaie de trouver une réponse à ce problème très important.

C'est important non seulement à cause de ce qui s'est produit dans le passé, mais parce qu'on utilise encore de l'uranium appauvri. C'est le cas des munitions antichars des Warthog A-10, ainsi que des armes antichars utilisées au sol. Le nombre de pays utilisant ce type de munitions s'est accru de façon marquée au cours des dernières années. Le Pakistan et l'Inde, nos partenaires au sein de l'OTAN, et de nombreux autres pays utilisent dans leur arsenal des munitions dans lesquelles on retrouve de l'uranium appauvri.

Ce problème s'est non seulement produit dans le passé, mais il va se reproduire. Nous devons trouver une réponse. Un effort international concerté de la part des ministères de la Défense et des scientifiques du monde entier nous permettra d'y parvenir. Nous devons à nos militaires non seulement de trouver les réponses, mais de nous assurer qu'ils sont traités avec plus d'attention et d'égards que ce à quoi ils ont eu droit jusqu'à maintenant. C'est notre responsabilité minimale envers eux.

Nous appuyons le projet de loi. Nous reconnaissons que les déchets nucléaires causent un problème très grave, mais pour en disposer de façon judicieuse, il faut que les collectivités donnent leur accord. Il doit y avoir un processus ouvert et transparent permettant de savoir où on va mettre ces déchets, comment on va s'en débarrasser et dans quoi on va les enfermer.

J'encourage le gouvernement à collaborer avec la communauté internationale pour trouver des solutions de rechange. J'ai parlé de la torche à fusion. J'ai parlé du moteur alternatif turbo à propulsion nucléaire, le NPTR, une solution de rechange à l'incinération des barres nucléaires usées. De tels moyens nous permettraient de réduire la quantité de déchets nucléaires qui continue de s'accumuler.

J'invite le Canada à collaborer avec la communauté internationale à la réalisation de cet objectif. Le problème dont nous parlons touche tous les pays qui possèdent des réacteurs nucléaires.

Nous devons traiter avec les pays de l'ex-URSS afin de déterminer ce qui est advenu des dizaines de millions de dollars que nous avons donnés à la Russie et à l'Ukraine afin de les aider à démanteler leurs réacteurs nucléaires et à mettre hors service tout appareil produisant des déchets nucléaires.

Ces crédits ont servi à d'autres fins. D'autres Tchernobyl se profilent à l'horizon. Il y aura encore des pertes de vie. Le Canada et ses partenaires internationaux jouent un rôle très à cet égard. Nous avons tous intérêt à assurer l'élimination correcte des déchets nucléaires. J'invite le gouvernement à collaborer avec nous et avec la communauté internationale à la réalisation de cet objectif.

• (1250)

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi relatif à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

J'aimerais, d'entrée de jeu, faire un petit parallèle avec les discussions qui ont nourri les lignes ouvertes ce matin. Hier, le ministre des Finances a parlé de la mise à jour économique. Sur les ondes d'une station de radio locale, chez moi, les gens se prononçaient sur différents éléments de son exposé, entre autres sur la dette.

Pourquoi est-ce que je fais référence à la dette? Les gens disaient simplement que les gouvernements antérieurs, d'il y a près de 30 ans, ont accumulé cette dette. Maintenant, on prend des actions pour y remédier le plus rapidement possible, pour ne pas laisser les générations futures prises avec des sommes d'argent engagées par les générations antérieures.

Tout ce que je veux souligner, c'est la responsabilité. Il faut prendre nos responsabilités pour les gestes que l'on pose aujourd'hui, pour ceux qu'on a posés hier. Quand on arrive dans le monde du nucléaire et des déchets nucléaires, d'après les discours que l'on entend, selon les matériaux utilisés, ces déchets peuvent durer 200 ans, certains disent 300 ou 500 ans. Dans d'autres publications, on parle de 1 000 ans, voire de plusieurs milliers d'années.

Comment pouvons-nous être suffisamment responsables pour gérer dans le temps des déchets qui affecteront l'ensemble de la population de cette planète pendant des centaines, voire des milliers d'années?

Étant donné que l'on parle du nucléaire depuis de nombreuses années, j'aimerais revenir un peu en arrière et présenter le contexte de la préparation du projet de loi.

En février 1998, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a publié le rapport de la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire, c'est-à-dire le rapport Seaborn.

Dans une déclaration commune faite en 1978, les gouvernements canadien et ontarien demandaient à Énergie Atomique du Canada Ltée d'élaborer un concept de stockage des déchets de combustible nucléaire en formation géologique profonde.

Dans une déclaration commune ultérieure de 1981, ils convenaient de ne pas entreprendre la sélection d'un site à cette fin avant la tenue d'audiences publiques en bonne et due forme au niveau fédéral et l'approbation du concept par les autorités canadiennes et provinciales.

En septembre 1988, le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources renvoyait le concept ainsi qu'un large éventail de questions relatives à la gestion des déchets de combustible nucléaire à un examen public.

Le 4 octobre 1989, le ministre fédéral de l'Environnement constituait une commission indépendante d'évaluation environnementale en prévision de ce même exercice.

Initiatives ministérielles

Le mandat de la commission, à l'époque, était d'examiner un concept plutôt qu'un projet bien précis réalisé à un endroit déterminé. La commission avait aussi comme mandat d'examiner un projet pour lequel aucun organisme de mise en oeuvre n'est désigné. Le mandat était aussi de constituer un groupe d'experts scientifiques formé de distingués spécialistes indépendants et chargé d'examiner la sûreté et l'acceptabilité scientifique de la proposition. Le mandat comportait aussi l'examen d'une grande diversité de questions liées à ces mêmes politiques. Enfin, tous ces éléments devaient faire l'objet d'un examen dans les cinq provinces concernées.

• (1255)

Énergie atomique du Canada Limitée décrit son concept comme un mode de stockage permanent de déchets de combustible nucléaire dans une formation géologique où les déchets conditionnés sont constitués, soit du combustible de CANDU usé—c'est-à-dire Canada deutérium uranium—soit des déchets solidifiés de haute activité provenant du retraitement. Ces déchets conditionnés sont scellés dans un conteneur conçu pour durer au moins 500 ans et peut-être bien davantage.

Les conteneurs de déchets sont mis en place dans les chambres d'une installation souterraine de stockage permanent ou dans des trous pratiqués dans le sol de ces chambres. Les chambres de stockage sont aménagées à une profondeur de 500 à 1 000 mètres. Le milieu géologique est une formation plutonique du Bouclier canadien.

Selon ce rapport, le coût estimatif d'une telle installation serait de 8,7 à 13,3 milliards de dollars, en dollars de 1991, selon la quantité de déchets qui y seraient entreposés en permanence. C'est ainsi que la Commission a mené ses travaux dans plusieurs provinces, dont le Québec et l'Ontario. Elle a fait des études d'impact environnemental et elle a consulté le public, dont les autochtones.

Entre autres tâches, le mandat prévoyait l'examen des critères devant permettre de juger de la sûreté et de l'acceptabilité d'un concept de gestion à long terme et de stockage permanent des déchets. Il prévoyait également l'élaboration d'un rapport final où l'on indiquait «si le concept d'Énergie atomique du Canada Limitée est sûr et acceptable ou devrait être modifié», et «quelles sont les mesures futures à prendre dans la gestion des déchets de combustible nucléaire au Canada».

Les principales conclusions de cette Commission sont que l'appui du public canadien est indispensable pour assurer l'acceptabilité d'un concept de gestion des déchets de combustible nucléaire. La sûreté n'est qu'un des éléments essentiels de l'acceptabilité. On doit la considérer sous deux angles complémentaires, c'est-à-dire à la fois d'un point de vue technique et d'un point de vue social.

Pour être acceptable, un concept de gestion des déchets de combustible nucléaire doit notamment jouir, comme je le disais plus tôt, d'un vaste appui du public, être également mis de l'avant par un organisme permanent digne de confiance et surveillé par des autorités de réglementation auxquelles on ait aussi confiance. Donc, pour la population, la dimension dans le nucléaire, c'est le niveau de confiance dans les organisations et dans les gens qui gèrent les déchets nucléaires.

Après avoir appliqué ces critères au concept de stockage permanent d'Énergie atomique du Canada, la Commission est parvenue à de grandes conclusions.

Voilà les principales conclusions: d'un point de vue technique, la Commission est d'avis que la démonstration de la sûreté du concept d'Énergie atomique du Canada a été jugée suffisante, tout bien soupesé, pour une étude d'avant-projet, mais pas d'un point de vue social; elle indique que la démonstration n'a pas été faite que le concept de stockage permanent en formations géologiques profondes qu'a élaboré Énergie atomique du Canada Limitée jouit d'un vaste appui du public. Donc, sous sa forme actuelle, ce concept n'a pas le degré voulu d'acceptabilité pour être adopté comme mode canadien de gestion des déchets de combustible nucléaire.

Ensuite, la Commission a envisagé des mesures à prendre pour garantir une gestion sûre et acceptable à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada.

• (1300)

Voici les principales recommandations qu'elle a faites à cet égard.

Un certain nombre d'étapes supplémentaires sont selon elle nécessaires pour permettre d'élaborer un mode de gestion des déchets de combustible nucléaire susceptible de recevoir un vaste appui du public.

Il s'agira, notamment: de rendre public un énoncé de politiques en matière de gestion de ces déchets; d'instaurer un processus pour s'assurer de la participation des autochtones; de constituer une Agence de gestion des déchets de combustible nucléaire, qu'on appelle AGDCN—c'est mieux de dire le mot, car on se situe mieux dans le discours—; de soumettre à un examen public les textes de réglementation de la CCEA, c'est-à-dire la Commission, en ayant recours à des processus de consultation plus efficaces.

Il faut aussi élaborer un plan complet de participation du public, établir un cadre d'évaluation éthique et sociale, concevoir et comparer des options de gestion des déchets de combustible nucléaire.

En prenant en considération les vues exposées par les participants aux audiences publiques et en s'appuyant sur leurs propres analyses, la Commission a élaboré, à l'intention des gouvernements, les recommandations de base suivantes en ce qui a trait à un organisme de gestion.

Il était ainsi recommandé qu'une agence de gestion des déchets de combustible nucléaire soit rapidement créée, sans lien de dépendance avec les compagnies d'électricité, ni avec Énergie atomique du Canada limitée, et avec pour seul objet la gestion et la coordination de tout l'éventail des activités de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Il était aussi recommandé que cet organisme soit entièrement financé, dans toutes ses activités, grâce à un fonds distinct auquel seuls les producteurs et les propriétaires de déchets de combustible nucléaire versent des contributions.

Il était aussi recommandé que ce conseil d'administration nommé par le gouvernement fédéral soit représentatif des principaux intervenants, qu'il dispose aussi d'un conseil consultatif solide et dynamique qui représente tout un éventail de gens intéressés.

Il était aussi recommandé que ses objectifs, ses responsabilités et les comptes qu'il doit rendre, plus particulièrement par rapport à la propriété des déchets, soient nettement et expressément indiqués, de préférence dans une loi ou dans son acte constitutif.

Initiatives ministérielles

Il était aussi recommandé qu'il soit assujéti à de multiples mécanismes de surveillance et, notamment, à un contrôle réglementaire fédéral de ses travaux techno-scientifiques et du bien-fondé de ses garanties financières, à une direction fédérale sur le plan des politiques et à des examens publics réguliers, de préférence de la part du Parlement.

Enfin, la Commission indiquait que tant que les mesures qu'elle a énumérées n'auront pas été exécutées et que le public n'aura pas largement accepté un mode de gestion des déchets de combustible nucléaire, la recherche d'un site précis devrait attendre.

Si l'on devait choisir le concept d'Énergie atomique du Canada Ltée comme la solution la plus acceptable après l'exécution des mesures que nous venons de recommander, les gouvernements devraient demander à l'Agence de gestion des déchets de combustible nucléaire, tout comme à Ressources naturelles Canada et à la CCEA, ou à l'organisme qui pourrait lui succéder, d'examiner toutes les lacunes sociales et techniques constatées par le groupe d'examen scientifique et les autres participants à l'examen, de fixer des priorités à ce sujet et d'établir un plan destiné à remédier à ces insuffisances. L'Agence de gestion de combustible nucléaire devrait rendre son plan public, solliciter les vues du public et ensuite, mettre le plan en application.

• (1305)

On se rappellera que, selon le Rapport Seaborn, la Commission recommandait que le gouvernement fédéral mette sur pied un comité de gestion qui s'occuperait de trouver des solutions à la gestion des déchets nucléaires et de les mettre en oeuvre.

Par contre, il y a eu un changement de stratégie et, par son projet de loi C-27, le gouvernement a décidé de refiler le travail de la gestion des déchets aux provinces. Pour le Québec, c'est Hydro-Québec qui devrait créer une société de gestion. Je précise que la société s'adjoit, en nommant les membres, un comité consultatif qui étudie les propositions et formule des recommandations.

Il s'agit donc de créer une société de gestion dont la mission sera de formuler des propositions de gestion des déchets nucléaires à l'intention du gouvernement fédéral, et de mettre en oeuvre celle retenue par ce dernier. La société de gestion qui devra être créée par Hydro-Québec doit ensuite offrir à Énergie atomique du Canada et à tout propriétaire de déchets nucléaires produits au Canada, à un prix raisonnable il va de soi, les services de gestion des déchets nucléaires, tel que prévu dans la proposition retenue par le gouverneur en conseil.

Dans les détails que je donnais au sujet de Hydro-Québec, je dois dire que je m'avançais, que j'interprétais un peu. Parce que, est-ce que Hydro-Québec va formuler des recommandations? Le fera-t-elle individuellement ou avec le groupe qui est prévu dans la loi, c'est-à-dire Ontario Power Generation, Hydro-Québec, une société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Énergie atomique du Canada?

À l'intérieur de la loi, il y a des aspects qui ne sont pas très clairs. On peut, par exemple, présumer que l'ensemble de ces intervenants travailleront à une politique de gestion des déchets nucléaires, mais il reste que l'on peut présumer que ce sera fait individuellement.

En ce qui concerne le financement, il y aura donc création par les sociétés d'énergie nucléaire, par exemple Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada, individuellement ou conjointement—comme je le disais plus tôt—d'un fonds en fiducie qui servira à la mise en oeuvre de la proposition de gestion retenue.

En vertu du projet de loi, Hydro-Québec devra verser, dix jours après l'entrée en vigueur de la loi, 20 millions de dollars pour son fonds, et ensuite quatre millions annuellement. Par la suite, la société de gestion—entre parenthèses, Hydro-Québec—pourrait proposer des quote-parts au gouvernement fédéral.

On sait aussi évidemment que des intérêts courent sur tout versement en souffrance. Vous savez ce que c'est, j'imagine, cela nous arrive tous; non pas d'être en souffrance, mais d'avoir à faire des versements. Si les fonds ou les intérêts ne sont pas versés, le projet de loi prévoit des amendes allant jusqu'à 300 000 \$ par jour d'infraction.

Dans cette fiducie, le premier retrait de fonds doit servir à une activité de construction ou d'entreposage autorisé. L'utilisation des fonds doit servir à mettre en oeuvre la proposition retenue par le ministre.

Quand on étudie le projet de loi, on s'aperçoit que la proposition qui devra être faite au ministre doit contenir trois méthodes de gestion, et surtout l'information suivante: la méthode d'enfouissement dans le Bouclier canadien; la méthode d'entreposage où sont les réacteurs nucléaires; la méthode d'entreposage centralisé en surface ou souterrain; un état des avantages et risques et les coûts comparatifs compte tenu de la région économique à être déterminée; une énumération des services de gestion; un plan de mise en oeuvre; un échéancier; aussi et surtout, un programme de consultations publiques et une formule de calcul du financement annuel de sa mise en oeuvre.

• (1310)

Mais il y a une chose qui accroche un peu dans le projet de loi. Le projet de loi affirme—selon mon interprétation et je crois qu'elle est bonne—que seul le ministre peut consulter le grand public. Nous savons que la consultation est primordiale parce que nous savons également que le sentiment de confiance envers les personnes qui vont faire la gestion des déchets nucléaires est également primordial.

La société de gestion devra évidemment présenter des rapports d'activités annuels. La forme, le coût total estimatif révisé de la gestion, les prévisions budgétaires, la formule de calcul du financement, la quote-part à verser évidemment et le montant des garanties finales qui vont être contenues dans le rapport annuel sont subordonnés à l'accord du ministre.

Tous ces rapports seront déposés et feront l'objet d'une déclaration publique de la part du ministre. En fonction de ce rapport, je le mentionne encore, il y a toujours des amendes prévues allant de 50 000 \$ à 300 000 \$ par jour d'infraction. Devons-nous considérer cela comme un incitatif à déposer ces rapports à temps? J'imagine que oui. Est-ce que les amendes prévues sont trop élevées, compte tenu de l'importance des rapports à déposer? Nous pouvons

Initiatives ministérielles

nous poser la question. La question est posée et les députés peuvent y répondre s'ils le désirent.

Le gouvernement, le seul gouvernement à réglementer l'industrie nucléaire, a historiquement investi plus de cinq milliards de dollars dans le domaine nucléaire et y investi environ 150 millions de dollars par année depuis 1994, alors que partout dans le monde, même parmi les pays qui sont les plus grands utilisateurs d'énergie nucléaire, on remet en question ce type d'énergie et on envisage même de démanteler progressivement les centrales en privilégiant les énergies alternatives.

Le gouvernement libéral, lui, s'entête à défendre ce type d'énergie comme étant une alternative intéressante aux énergies fossiles qui sont plus polluantes, malgré les oppositions virulentes de la population et l'important problème des déchets et des installations radioactives. Énergie Atomique du Canada Ltée estimait d'ailleurs, l'année dernière, à 377 millions de dollars le montant nécessaire pour décontaminer ses installations et gérer les déchets.

Toutefois, la Commission Seaborn indiquait clairement, en 1998, que le coût estimé d'une installation de gestion à long terme des déchets nucléaires était de 8,7 à 13,3 milliards de dollars en 1991. Ce montant est estimé à l'heure actuelle à 15 milliards de dollars par la plupart des pays comme la France et les États-Unis.

Ainsi, le montant de 20 millions de dollars, plus les quatre millions annuels pour le Québec, soulève des questions dans notre esprit. Ces montants seront-ils suffisants? En novembre 1999, lors de la rencontre des parties à la Convention sur les changements climatiques, à Bonn, en Allemagne, le Canada a proposé un plan qui donnerait des crédits d'émissions aux pays exportant des réacteurs nucléaires, ce qui permettrait au Canada d'atteindre indirectement ses objectifs sans réduire ses propres émissions.

Ainsi, malgré l'opposition croissante de la population, le Canada poursuit son périple nucléaire plutôt que de favoriser les énergies renouvelables et d'adopter des politiques solides pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

• (1315)

Lors de la dernière campagne électorale, le Bloc québécois s'est engagé à proposer au gouvernement fédéral de cesser tout financement à l'industrie de la fission nucléaire et que les 150 millions de dollars qui y sont actuellement consacrés à chaque année soient redirigés en recherche et développement pour les énergies vertes.

Comme ce projet ouvre la porte à l'exportation des déchets nucléaires, on se demande si le gouvernement comprend bien l'opposition du public à ce genre de projets.

Puisque je parle d'importation, lors d'une séance de comité antérieure, j'ai eu l'occasion de discuter avec les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles.

J'ai demandé à l'un d'eux, concernant l'importation de déchets nucléaires, si la Société de gestion des déchets de combustible nucléaire trouve des solutions relativement bonnes—compte tenu bien sûr qu'on accepte les projets nucléaires et que, selon cette acceptation, on considère que les propositions sont relativement bonnes—, à ce moment-là, est-ce qu'on doit craindre l'importation

de déchets nucléaires pour rentabiliser les différents programmes ou projets de gestion des déchets que le Canada va mettre sur pied?

C'est un risque important, parce qu'on sait que dans nos collectivités respectives, en ce qui concerne les déchets, que ce soit les déchets solides et les déchets domestiques, on a tous dans nos régions des sites d'enfouissement. On sait ce que c'est. J'avais un site d'enfouissement à Sherbrooke, lorsque j'étais conseiller municipal. J'en avais un qui était dans mon district électoral. On imagine les problèmes qu'on peut avoir.

En ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires ou des autres déchets—bien sûr, ce n'est pas comparable techniquement, mais en terme de processus, c'est pareil—personne ne veut avoir cela dans sa cour arrière. On sait tous cela. On ne veut surtout pas en importer, parce que c'est arrivé. C'est arrivé au Québec et je suis convaincu que c'est arrivé dans d'autres provinces. Ce sont des choses qu'on doit éviter.

Mais compte tenu du fait que pour notre gouvernement libéral, souvent, c'est la piastre qui le mène, à cet égard, je crains qu'à un moment donné on en importe pour rentabiliser notre système de gestion des déchets nucléaires.

Il faut donc se questionner, parce que, justement, le fonctionnaire du ministère des Ressources naturelles me disait que présentement, il y avait suffisamment de travail à s'occuper de ses propres déchets. Mais ce qui est plus troublant, pour ne pas dire apeurant, c'est qu'il dise que «pour le moment, ce n'est pas notre intention.»

Si quelqu'un me dit: «Pour le moment, ce n'est pas mon intention», cela veut-il dire que demain, après-demain, la semaine prochaine, l'année prochaine, oui, cela deviendra son intention?

C'est pour cela que ledit projet de loi doit être vraiment transparent. Tous les détails doivent être clairs, précis et, dans le domaine du possible, être même évalués. De plus, il ne faut jamais—même si c'est inscrit dans le projet de loi, à savoir qu'il y aura une consultation—déraper. Il faut que la population soit consultée.

Bien que l'urgence soit évidente, nous considérons qu'une consultation publique—on s'entend sur le fait qu'on ne veut pas de consultation bidon comme celle qui avait eu lieu pendant seulement 28 jours dans le cas du MOX—est nécessaire et fondamentale.

Une autre chose sera à considérer avec acuité. Le projet de loi entend imposer à Québec, ou à Hydro-Québec en l'occurrence, de gérer selon la proposition qui sera retenue par le ministre des Ressources naturelles à Ottawa et selon des critères qui lui seront imposés par ce dernier. Est-ce que Québec est vraiment en accord avec ces critères? C'est ce que nous allons déterminer ultérieurement.

• (1320)

Nous avons aussi une préoccupation à propos des amendes prévues dans ce projet de loi. Les montants des amendes imposées pour chaque jour d'infraction aux dispositions ce projet de loi ne sont-ils pas démesurés, considérant que ce type de projet contient toujours beaucoup de facteurs aléatoires? Nous savons que le projet de loi comporte des dispositions permettant certains délais supplémentaires, mais cette question des amendes nous préoccupe quand même.

Si on regarde rapidement la situation des centrales nucléaires au Canada, l'importance de traiter les déchets de combustible nucléaire est malheureusement une nécessité contre laquelle le Bloc québécois ne peut s'opposer, mais nous dénonçons avec force l'utilisation de combustible et l'exploitation de centrales utilisant la fission nucléaire.

Est-il besoin de rappeler que dans son dernier rapport, le vérificateur général a clairement indiqué que la Commission de la sécurité nucléaire doit améliorer son régime de réglementation des centrales nucléaires. La vérification avait notamment révélé que la commission n'utilise pas de mesures quantitatives dans son évaluation des centrales nucléaires.

Les cotes qu'elle attribue ne sont pas toujours, selon le vérificateur général, basés sur des critères précis, mais plutôt sur l'expertise et le bon jugement du personnel.

Bien que nous ne croyions pas que ce personnel manque de bonne foi, et il est probablement compétent, rappelons que le vérificateur général avait indiqué, et je cite:

Les critères précisant ce qui est acceptable ou inacceptable sont subjectifs et peuvent être mal compris.

De plus, comme le rapportait le vérificateur général dans son rapport, la Commission canadienne de la sûreté nucléaire a de la difficulté à recruter et à retenir du personnel qualifié. Joint au fait que son régime de réglementation repose largement sur l'expertise et le jugement de son personnel, l'insuffisance de sa capacité en ressources humaines pourrait nuire à son aptitude à bien fonctionner dans l'avenir.

Considérant que seule une attitude responsable s'impose en la matière, le Bloc québécois appuiera le projet de loi C-27, tout en maintenant de grandes, de très grandes et importantes réserves. Le Bloc québécois continuera à surveiller l'évolution avec une attention toute spéciale car de grands enjeux sont concernés par ce projet de loi.

Ces enjeux concernent l'immense proportion économique qu'imposera une gestion respectueuse de la protection de l'environnement et de la santé des Québécois. La population canadienne et même la population américaine sont concernées par ce projet de loi. Bien que M. Bush ne fasse pas miroiter beaucoup d'espoir de ce côté et que le gouvernement canadien ait une attitude curieuse à cet égard, nous considérons qu'il est de notre devoir de veiller d'abord et avant tout à ce que ce projet de loi n'ait pas de conséquences fâcheuses et que les enjeux seront bien considérés à toutes les étapes. À ce stade-ci, nous sommes d'accord, mais avec d'importantes, de très importantes réserves.

En conclusion, je dirai que les gens ont besoin d'une importante relation de confiance avec les principaux intervenants, comme bien sûr l'est le gouvernement fédéral dans ses responsabilités sur la gestion des déchets. Il faut une relation de confiance aussi avec la Société de gestion des déchets de combustible nucléaire.

• (1325)

S'il est possible d'atteindre ce lien de confiance, on aura l'appui de la population, qui devra bien sûr être consultée. Comme je l'ai dit plus tôt, ce ne doit pas être une consultation bidon, mais une réelle consultation.

Initiatives parlementaires

À cet effet, il faudrait être très précis dans le projet de loi quant à l'importation potentielle de déchets nucléaires. Il faut que ce soit clair que la Société de gestion des déchets de combustible nucléaire soit là seulement pour gérer les déchets du Québec et du Canada. On sait très bien que personne n'accepterait d'avoir les déchets nucléaires des autres avec tous les risques que cela représente.

Notre responsabilité, aujourd'hui, est capitale. Aujourd'hui, on prend des décisions pour des événements qui vont possiblement survenir dans des centaines, voire des milliers d'années. Certaines personnes sont habituées à gérer à la petite semaine, mais dans ce domaine, on doit prendre en compte les générations futures, et cela dépasse même de beaucoup les générations futures, car il s'agit de centaines et de milliers d'années.

En comité, nous aurons l'occasion de parler de différents points du projet de loi et on conserve toujours le droit de proposer des amendements au projet de loi C-27.

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 13 h 30.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompt le 26 mars, de la motion.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat. Je crois que personne de notre parti n'avait encore eu l'occasion d'y participer.

Le débat porte sur la motion proposée par le député du Bloc québécois de Rosemont—Petite-Patrie. La motion s'énonce ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait faire preuve de leadership sur la scène internationale en faisant des démarches en vue: a) d'accroître le nombre de pays signataires de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; b) en signant des traités bilatéraux incluant des obligations de respect des ordonnances de garde et d'accès rendues par les tribunaux initiaux; c) en prenant les mesures nécessaires à l'intérieur de ses frontières afin de lutter contre l'enlèvement international d'enfants.

J'ai lu avec un certain intérêt ce que les porte-parole des autres partis à la Chambre ont dit à ce sujet. La motion que le député du

Travaux de la Chambre

Bloc a proposée vient tout à fait à point. Je note qu'elle a suscité l'appui du gouvernement, de l'opposition officielle, du Parti progressiste-conservateur et maintenant du Nouveau Parti démocratique aujourd'hui.

La motion comporte trois éléments. Il n'est pas nécessaire de l'analyser en détail, car elle a l'appui unanime des cinq partis représentés à la Chambre des communes. Je suis donc heureux d'y ajouter le poids et l'appui du Nouveau Parti démocratique, et là-dessus je termine mon intervention.

• (1330)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom de l'Alliance canadienne, je déclare que nous appuyons aussi cette motion qui porte sur une situation très importante et tragique à laquelle font face un assez grand nombre de familles. Le problème reçoit peu d'attention. Nous sommes donc favorables à l'essence de cette motion d'initiative parlementaire, et nous félicitons le député qui la parraine.

La motion recommande au Canada de faire preuve de leadership en faisant ce qui suit:

a) en faisant des démarches en vue d'accroître le nombre de pays signataires de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; b) en signant des traités bilatéraux incluant des obligations de respect des ordonnances de garde et d'accès rendues par les tribunaux initiaux; c) en prenant les mesures nécessaires à l'intérieur de ses frontières afin de lutter contre l'enlèvement international d'enfants.

Le problème a une vaste portée. Aux États-Unis, en une seule année, 341 000 enfants ont été injustement enlevés à leurs parents. Ce nombre est effarant. Au Royaume-Uni, il y aurait environ quatre rapt d'enfants par semaine, et ce nombre a augmenté de 58 p. 100 depuis trois ans. Au Canada, les statistiques sont du même ordre. Ce problème n'existe pas uniquement à l'échelle internationale, il est aussi très réel au Canada et il a des répercussions terribles sur les familles.

Nous appuyons la Convention de La Haye qui traite de l'enlèvement et de l'exploitation d'enfants, mais cette convention soulève quelques problèmes. Je vais simplement en souligner certains que notre pays devrait porter à l'attention de la communauté internationale. Il y a un manque de données générales concernant l'application de la Convention de La Haye. Il est impossible de comparer un pays à un autre. Aussi, les résultats font état de grandes variations qui traduisent des difficultés d'application de la Convention de La Haye dans différents pays. On a beaucoup de mal à retrouver les enfants visés par la convention, et il y a un manque d'appui aux familles des victimes.

Il y a également des variations intéressantes dans le monde juridique, surtout parmi les juges et les avocats. Beaucoup ne sont pas au courant. Il y a beaucoup de variations selon les pays quant à la connaissance de la convention. J'encourage notre pays à collaborer avec les autres signataires de la Convention de La Haye pour non seulement, comme la motion le dit, accroître le nombre de pays signataires de la convention, mais également pour sensibiliser le

pouvoir judiciaire au sein des pays signataires au sujet de l'application et de l'importance de la convention. On constate qu'il est extrêmement difficile d'appliquer certaines des ordonnances relatives à la Convention de La Haye.

En ce qui concerne nos propres lois, la motion dit que nous devons prendre les mesures nécessaires à l'intérieur de nos frontières non seulement pour lutter contre l'enlèvement international d'enfants, mais également pour faire respecter les ordonnances de garde et d'accès à l'intérieur de nos propres frontières.

Beaucoup de députés ont parlé à des électeurs qui sont des parents qui n'ont pas la garde et dont l'accès aux enfants est régi par ordonnance. Malheureusement, beaucoup de ces ordonnances ne sont pas respectées par le parent qui a la garde. Ainsi, celui qui n'a pas la garde continue de lutter pour essayer de voir ses enfants. Il n'y a pas assez de protection à l'intérieur de nos frontières à l'heure actuelle pour veiller à ce que les parents qui n'ont pas la garde aient accès aux enfants. En fin de compte, les enfants ont besoin de deux parents compétents et non d'un seul. S'il est possible que les deux parents soient là, malgré leurs différends, ils devraient encore se rappeler que les enfants passent en premier lieu. Dans la mesure où la sécurité des enfants n'est pas compromise et que les deux parents sont compétents, ceux-ci devraient avoir accès aux enfants, conformément à l'ordonnance du tribunal, même s'ils sont séparés. Trop souvent, ce n'est pas le cas.

Selon un rapport du Sénat sur la garde, l'accès et le divorce, le Canada est très en retard pour ce qui est de faire appliquer les ordonnances, et nombre de parents qui n'ont pas la garde des enfants se voient refuser l'accès à ces derniers. J'encourage le gouvernement à étudier ce rapport. Il est excellent et il a obtenu l'appui de tous les partis. Le gouvernement devrait donner suite aux recommandations qui sont faites dans ce rapport. Ce rapport contient d'excellentes suggestions qui permettraient de venir en aide aux enfants déchirés par le divorce de leurs parents.

• (1335)

Pour terminer, je tiens à féliciter encore une fois le député qui a présenté cette motion et à souligner qu'il peut compter sur l'appui de l'Alliance canadienne. J'encourage par ailleurs le gouvernement à travailler avec ses partenaires internationaux au renforcement de la Convention de La Haye et à s'assurer que les pays signataires en respectent bien les exigences.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION N° 219

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, suite aux discussions qui ont eu lieu entre tous les partis et le député de Rosemont—Petite-Patrie concernant la tenue du vote sur la motion n° 219, prévu à la fin de la période consacrée aux initiatives parlementaires aujourd'hui, je propose:

Qu'à la conclusion du débat sur la motion M-219 aujourd'hui, toute question nécessaire pour disposer de cette motion soit réputée mise aux voix et que le vote par appel

nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au lundi 28 mai 2001, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

Le vice-président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE PROJET DE LOI C-222

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, nous faisons appel à la collaboration des députés pour organiser les travaux de la Chambre. Suite aux discussions qui ont eu lieu entre tous les partis au sujet du vote sur le projet de loi C-222, prévu à la fin de la période réservée aux initiatives parlementaires, le 28 mai 2001, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante:

Qu'à la conclusion du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-222, le lundi 28 mai 2001, toute question nécessaire pour disposer dudit projet de loi soit réputée mise aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au lundi 28 mai 2001, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

Le vice-président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement de la Chambre afin de présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je vais résumer brièvement l'essentiel du consensus que je perçois à la Chambre à l'égard de cette motion.

Comme on peut le voir dans la réponse initiale du gouvernement à la motion, nous nous réjouissons du fait que le Canada est reconnu internationalement pour son bilan favorable, tant au pays qu'à l'étranger, en matière d'enlèvement international d'enfants par

Initiatives parlementaires

leurs parents. Je suis ici aujourd'hui pour dire que le gouvernement appuie cette motion dont la Chambre est saisie.

Il y a vingt ans, le Canada a pris l'initiative d'amorcer des négociations qui ont mené à la rédaction de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. De trois qu'ils étaient à l'origine, dont le Canada, le nombre de pays signataires de cette Convention a grimpé à 70.

Le Canada a toujours encouragé les pays à devenir signataires de la Convention de La Haye, laquelle demeure encore le seul instrument international multilatéral pour prévenir et résoudre les cas d'enlèvement international d'enfants par leurs parents. Le Canada est à l'avant-plan des efforts internationaux visant la mise en oeuvre efficace de la Convention de La Haye dans d'autres pays.

Dans les cas où la Convention de La Haye ne s'applique pas, le Canada offre une assistance non négligeable aux parents canadiens délaissés, toujours dans le but d'assurer le retour, sain et sauf, de l'enfant au Canada. Le Canada a aussi négocié deux ententes bilatérales innovatrices, une avec l'Égypte et une autre avec le Liban, deux pays qui n'adhèrent pas à la Convention de La Haye. Cela nous a permis d'élaborer des mécanismes pour aider à résoudre des cas d'enlèvement d'enfant avec des pays non signataires de la Convention de La Haye.

En tant que coordonnateur d'une grande partie de ce travail, le Canada a en place un programme de pratiques exemplaires mondialement reconnu en matière de prévention et de résolution de cas d'enfants disparus et enlevés.

• (1340)

Nous avons aussi le programme «Nos enfants disparus». Je me rappelle de ce programme depuis l'époque où j'étais secrétaire parlementaire à Revenu Canada.

Les partenaires dans ce programme, soit la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère des Affaires étrangères, Immigration Canada, de même que le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, sont là pour aider les Canadiens à traverser cette période très éprouvante suivant la séparation d'un enfant. Si nous pouvons aider, nous rendons service à tous les intéressés.

Nous allons évaluer la motion du député de Rosemont—Petite-Patrie.

En 1998, le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international a produit un rapport intitulé «L'enlèvement international d'enfants: solutions de rechange». Ces projets montrent l'engagement de longue date du gouvernement du Canada dans la recherche de moyens visant à prévenir l'enlèvement international d'enfants lorsque cela est possible et dans la recherche de solutions lorsque des enlèvements ont eu lieu.

Le ministère des Affaires étrangères a préparé un manuel sur l'enlèvement international d'enfants. Les parents peuvent se le procurer en faisant la demande à leur député. Il s'agit d'un outil efficace qui aide les parents à comprendre les divers processus ainsi

Initiatives parlementaires

que les options qui s'offrent à eux lorsqu'un enfant est enlevé par un parent, ce qui se produit malheureusement trop souvent.

Le manuel sensibilise les parents aux causes de l'enlèvement d'enfants par un parent et leur conseille des mesures de prévention à prendre en vue de protéger leurs enfants.

Les ministères fédéraux de la Justice et des Affaires étrangères collaborent avec les autorités centrales fédérales, provinciales et territoriales à l'examen de meilleurs moyens de collecter les statistiques nationales sur les cas d'enlèvement d'enfants en vertu de la Convention de La Haye.

Cette année, la conférence «Nos enfants disparus», parrainée par le ministère de l'Immigration, réunira les intervenants clés dans le domaine de la disparition et de l'enlèvement d'enfants. Il y sera notamment question de l'enlèvement international d'enfants et des projets en cours visant à améliorer l'application de la convention à l'échelle nationale et internationale.

Nous devons aussi traiter avec les pays qui n'affichent pas le rendement souhaité en vertu de la Convention de La Haye. Pour l'amour des enfants canadiens, nous devons encourager tous les pays à réexaminer leurs priorités afin d'améliorer l'application de la Convention de La Haye dans leur secteur de compétence respectif.

Les ministères des Affaires extérieures et de la Justice continueront de sensibiliser les autres pays aux problèmes que posent l'application et la mise en oeuvre de la Convention de La Haye. Grâce à des liens stratégiques et opérationnels déjà établis, notamment entre les autorités centrales provinciales et territoriales et les ministères fédéraux pertinents, il est facile de déceler et de soulever rapidement des problèmes particuliers qui existent dans d'autres pays, par l'entremise de nos réseaux consulaires et diplomatiques. C'est là le travail que le gouvernement compte intensifier.

La Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants est un instrument efficace qui vise seulement un aspect parmi la foule de questions qui se posent souvent dans les affaires d'enlèvement international d'enfants. Cette convention tente de traiter d'une des questions parmi les plus complexes et chargées d'émotivité à laquelle nous pourrions avoir à faire face dans les cas d'enlèvement transfrontières d'enfants, que ce soit à titre de parents, de législateurs ou de personnes autrement concernées, et elle tente de proposer des orientations à ce chapitre. Elle aide à fournir un cadre d'action lorsque nos liens familiaux sont extrêmement tendus ou anéantis au point où des enfants disparaissent.

Le principe sous-jacent de la Convention de La Haye est de fournir une solution qui protège les intérêts des enfants visés. Le Canada a souscrit à ce principe et s'est aussi engagé à assurer son application, même lorsque des conflits familiaux prennent une dimension transfrontières et qu'ils ont provoqué une rupture des liens familiaux au point où un enlèvement survient.

C'est une question dénuée de sectarisme politique. C'est une question qui peut ébranler tous les députés sur le plan émotif et

intellectuellement. J'espère que nous pouvons travailler ensemble pour faire progresser le dossier dont nous sommes saisis dans l'intérêt de tous.

• (1345)

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, vous comprendrez facilement que c'est non sans fierté que je parle aujourd'hui sur la motion M-219 qui vise à empêcher que des tragédies, dont on ne peut pas guérir, se produisent encore.

Je suis particulièrement contente de voir que cette motion recevra, à la Chambre, le 29 mai prochain, la reconnaissance individuelle de chacun des députés de la Chambre.

Je me permets de lire la motion présentée par mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait faire preuve de leadership sur la scène internationale en faisant des démarches en vue: a) d'accroître le nombre de pays signataires de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; b) en signant des traités bilatéraux incluant des obligations de respect des ordonnances de garde et d'accès rendues par les tribunaux initiaux; c) en prenant les mesures nécessaires à l'intérieur de ses frontières afin de lutter contre l'enlèvement international d'enfants.

Au Canada, en 1999, c'est plus de 350 enfants canadiens qui ont disparu. La pire tragédie qui puisse arriver dans les familles, c'est de perdre un enfant. On peut les perdre bêtement dans un accident ou on peut les perdre à cause d'une maladie fatale, qu'elle soit à issue rapide ou plus longue. C'est un deuil dont il faut se guérir. Quand on perd un enfant dans ces circonstances, le temps permet de faire guérir la blessure.

Dans le cas des enfants disparus, je pense que jamais une mère ne peut guérir de cette perte, pas plus qu'un père, sauf qu'on sait bien que la majorité des enfants sont enlevés par leur papa. Au Québec, ce nombre s'élève, en 1999, à 61 enfants.

Mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie a déposé cette motion, d'une part, parce qu'il est sensible à cette situation; il y est d'autant plus sensible que sa conjointe vit cette épreuve. C'est donc une motion qui est dans le concret, dans le quotidien des gens.

Il y a quelques semaines, on entendait aux informations qu'à l'aéroport de New York, on avait intercepté un père avec son enfant, qui tentait de retourner dans son pays. Pourquoi a-t-on réussi dans ce cas-là? On a réussi, parce qu'il y a eu une collaboration importante des autorités policières, des autorités douanières, des autorités des aéroports. Dans ces situations qui sont toujours dramatiques, le temps joue contre l'enfant. Il faut absolument que des mesures d'efficacité deviennent la règle.

Quand les parents signalent la disparition d'un enfant et qu'il y a de bonnes raisons de croire qu'il peut avoir été enlevé—c'est rare que des événements comme ceux-là se produisent dans un ciel bleu, je n'en connais pas—il faut intervenir rapidement. Le but de la

motion, dans sa troisième partie, traite justement de la nécessité d'intervenir rapidement.

Je pense que tout le monde est parfaitement conscient de l'importance de cette motion, de la voie qu'on va indiquer clairement au plan international que, pour le Canada, le droit des enfants à leurs parents est sacré. Enlever un enfant, le priver d'un de ses parents est une chose inacceptable. La seule façon de démontrer qu'une chose est inacceptable, c'est de prendre les mesures pour la rendre impossible.

Au nom de mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie, je me permets de remercier tous les parlementaires qui ont pris la parole sur cette motion. Je remercie le gouvernement d'avoir déclaré haut et fort qu'il entend appuyer cette motion. Ce que j'entends à travers cela, c'est que d'ici peu de temps, on verra les retombées de cet engagement du gouvernement.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, je ne compte pas prendre beaucoup de temps, mais la question est très importante, comme on l'a déjà dit. La question est dénuée de sectarisme, mais nous tenons à ce que notre appui pour la motion soit consigné au compte rendu.

• (1350)

Nous tous, en tant que parents et amis de parents, savons combien il est important de préserver la cellule familiale. Dans un pays aussi magnifique que le Canada, où la famille compte pour beaucoup, la chose est sans doute encore plus vraie que partout ailleurs.

Quand on songe qu'une famille peut être divisée du fait que l'un ou l'autre des parents décide de retourner vivre dans son ancien lieu de résidence, ou peut-être de simplement partir en emmenant avec lui un ou plusieurs enfants, il est aisé de comprendre l'impact que cela peut avoir pour la famille et la communauté en général.

Le gouvernement canadien devrait veiller à prendre toutes les mesures qui s'imposent au plan international pour s'assurer que d'autres pays pensent comme nous. Dans les accords que nous signons, il faut prévoir que, si de tels événements surviennent—et ils ne le devraient pas—nous puissions réagir avant que les gens vivent des expériences catastrophiques, et je songe ici à l'ouvrage de Betty Mahmoody, intitulé *Pas sans ma fille*. Ceux d'entre nous qui ont lu le livre ou vu le film savent ce que cette famille a vécu, et nous connaissons certes tous des cas de ce genre.

Il y a deux ou trois ans à peine, dans la région de St. John's, un père est disparu en emmenant ses trois petites filles. Cela fait déjà deux ou trois ans de cela et on ne sait toujours pas où elles sont, si elles sont au Canada ou à l'étranger ou même si elles sont encore vivantes. Cet événement a eu une incidence catastrophique sur la famille et certes sur toute la collectivité.

Le Canada est un creuset des ethnies. À cause de cela, beaucoup de nos jeunes se marient avec des gens qui viennent d'autres pays et qui y retournent parfois, lorsque les choses tournent mal. Dans certains cas, ils emmènent les enfants, et cela cause une affliction terrible. Ce qui est intéressant, toutefois, c'est que dans de nombreux cas d'enlèvement de jeunes, les forces de sécurité dans les

Initiatives parlementaires

aéroports ont senti qu'il y avait quelque chose de louche, mais elles n'avaient pas les preuves nécessaires pour intervenir ni le pouvoir de le faire.

Ceux d'entre nous qui ont beaucoup voyagé au fil des années se rappelleront qu'il y avait la plupart du temps dans les aéroports plein d'agents de la GRC. Il vaudrait peut-être la peine de se demander si l'on n'a pas trop relâché la sécurité dans les aéroports. Je sais que de bonnes gens vérifient que nous n'avons pas d'arme dans nos bagages ni sur nous. C'est fantastique. C'est fantastique, mais bon nombre de choses impossibles à détecter avec un scanner, manuel ou autre, circulent dans les aéroports.

Les professionnels comprennent les problèmes et sont en mesure de les identifier. Il est important de repérer les signes. Selon un vieil adage, «un homme averti en vaut deux». Peut-être devrions-nous donc resserrer la sécurité, même s'il faut pour cela que des intervenants comme des agents de la GRC jouent de nouveau un rôle de premier plan dans nos aéroports. Le coût supplémentaire est minime par rapport à la peine que l'on fait subir à bien des familles. À mon avis, en raison de notre présence à l'échelle internationale et du genre de pays que nous avons, nous ne sommes pas à l'abri de ce genre de chose.

Ce n'est pas un thème que nous devrions aborder uniquement s'il se trouve qu'une réunion est convoquée quelque part à ce sujet. C'est un dossier que le Canada devrait défendre jusqu'à ce qu'il convainque tout le monde d'adopter sa position.

Bon nombre de gens sont d'accord avec nous. Parfois, plus des gens se serrent les coudes, plus les autres sont embarrassés de ne pas en faire autant. En dépit des préoccupations des autres pays concernant les unités familiales et leur façon de fonctionner, il n'existe certes pas dans le monde une personne qui nierait aux enfants le droit d'être avec leurs parents, qui sont à n'en pas douter les principaux responsables de leur garde.

• (1355)

Nous appuyons certainement la mesure et nous demandons au gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour s'assurer que cessent les enlèvements d'enfants au Canada.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, je me permets d'invoquer le Règlement pour informer la Chambre que le 25 mai, soit la semaine prochaine, est la Journée consacrée aux enfants disparus.

Je pense que les témoignages qu'on a entendus aujourd'hui seront, pour les parents qui vivent au quotidien cette tragédie d'avoir perdu un enfant, un baume.

Je m'en serais voulu de ne pas profiter de la tribune qui m'est offerte et de ce recours au Règlement pour transmettre cette information.

Le vice-président: Je dois conclure que du point de vue de la procédure, ce n'est pas un recours au Règlement, mais plutôt un bulletin d'information. Toutefois, c'est de bonne guerre et c'est très important.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, la motion n° 219 est mise aux voix d'office et le vote par appel

nominal est demandé et reporté au lundi 28 mai 2001, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

[Français]

Comme il est 14 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 28 mai, à 11 heures, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 56.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS AVEC INDICATION DE LA
CIRCONSCRIPTION, LA PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
LES COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LES MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

LHON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des Comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-présidente adjointe des Comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

LHON. PETER MILLIKEN (PRÉSIDENT)

LHON. DON BOUDRIA, C.P.

LHON. ANDY MITCHELL, C.P.

M. STÉPHANE BERGERON

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. RICHARD HARRIS

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JOHN REYNOLDS

M. JACQUES SAADA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay — Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary — Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills — Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke — Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond — Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris — Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander — Grand Falls	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni, vice-président adjoint des Comités pléniers	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest — Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des Comités pléniers	Timmins — Baie-James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa — Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier — Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Ottawa — Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères — Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac — Gatineau — Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan — King — Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont — Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac — Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg — Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Ray	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe — Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon — Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry — Prescott — Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne — Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton — Riverview — Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton — Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings — Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster — Dundas — Flamborough — Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale — High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber — St. Barbe — Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin — Peel — Wellington — Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen	Barrie — Simcoe — Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland — Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot	Madawaska — Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene,	Ottawa-Ouest — Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph — Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Anjou — Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor — St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay — Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska — Rivière-du-Loup — Témiscouata — Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta — South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or — Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan — Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière-L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud — Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent — Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil — Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay — Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier — Sainte-Marie	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Duhamel, L'hon. Ronald, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo — Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney — Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges	Bonaventure — Gaspé — Îles-de-la-Madeleine — Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster — Coquitlam — Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme)(Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard — Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew — Nipissing — Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia — Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie — Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay — Boundary — Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre — Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport — Montmorency — Côte-de-Beaupré — Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George — Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James — Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André	Chicoutimi — Le Fjord	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC
Herron, John	Fundy — Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George — Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk — Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity — Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce — Grey — Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton — Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce — Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds — Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough — Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, vice-président et président des Comités pléniers	Stormont — Dundas — Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin — Middlesex — London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil — Papineau — Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun — Saint-Henri — Saint-Paul — Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour — Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Scarborough — Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Whitby — Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe — Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich — Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo — Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou — Antigonish — Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax	Bramalea — Gore — Malton — Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Erie — Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Marceau, Richard	Charlesbourg — Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois — Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin — Swan River	Manitoba	AC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt — Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg—Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle — Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin — St. George's	Terre-Neuve	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo — Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings — Frontenac — Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough—Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton—Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney — Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering — Ajax — Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga — Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey — White Rock — Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, Peter, président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto — Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, ministre de la Coopération internationale	Beaches — East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural)(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound — Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody — Coquitlam — Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo — Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora — Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre—Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse — Etchemins — Montmagny — L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina — Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London — Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton — Victoria — Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary—Est	Alberta	AC
Owen, Stephen	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg—Nord — St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage — Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon — Humboldt	Saskatchewan	AC
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Paradis, Denis, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Brome — Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds — Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Perić, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles—A.	Rivière—des—Mille—Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie—Britannique	AC
Peterson, L'hon. Jim, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau — Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham — Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas—Richelieu — Nicolet — Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean — Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton — Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull — Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton—Sud—Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener—Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff	Halifax—Ouest	Nouvelle—Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark — Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver — Sunshine Coast	Colombie—Britannique	AC
Richardson, John	Perth — Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords — Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount — Ville—Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby — Douglas	Colombie—Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois—Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de la Santé	Etobicoke—Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean—Yves	Matapédia — Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard — La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique — Mactaquac	Nouveau—Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis—Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie—Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau—Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming — Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York—Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon — Rosetown — Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand — Norfolk — Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina — Lumsden — Lake Centre	Saskatchewan	AC
St. Denis, Brent, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Algoma — Manitoulin	Ontario	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi — Baie-James — Nunavik	Québec	Lib.
Steckle, Paul	Huron — Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan — Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville — Musquodoboit Valley — Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener — Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud- Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie	Bonavista — Trinity — Conception	Terre-Neuve	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud — Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean — Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton — Kent — Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward — Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon — Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno — Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton — Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley — Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib.—libéral; AC—Alliance canadienne; BQ—Bloc Québécois; NPD—nouveau parti démocratique; PC—progressiste—conservateur; Ind.—indépendant.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente–septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary — Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary–Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary–Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton–Centre–Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton–Nord	AC
Hanger, Art	Calgary–Nord–Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton — Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary–Sud–Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton–Sud–Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary–Sud–Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton–Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary–Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton–Sud–Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE–BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay — Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey–Nord	AC
Cummins, John	Delta — South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver–Est	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan — Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Pêches et des Océans	Vancouver–Sud — Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver–Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo — Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster — Coquitlam — Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme)(Situation de la femme)	Vancouver–Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay — Boundary — Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey–Centre	AC
Harris, Richard	Prince George — Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George — Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich — Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo — Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt — Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo — Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney — Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey — White Rock — Langley	AC
Moore, James	Port Moody — Coquitlam — Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver — Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby — Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan — Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley — Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg–Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg — Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon — Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James — Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk — Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin — Swan River	AC
Martin, Pat	Winnipeg–Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg–Centre–Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, secrétaire d'État (Asie–Pacifique)	Winnipeg–Nord — St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage — Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia–Leis, Judy	Winnipeg–Centre–Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton — Riverview — Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska — Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie — Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy — Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour — Petitcodiac	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Savoy, Andy	Tobique — Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings — Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland — Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or — Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney — Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou — Antigonish — Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville — Musquodoboit Valley — Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke — Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest — Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des Comités pléniers	Timmins — Baie-James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa — Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Ottawa — Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan — King — Aurora	Lib.
Bonin, Ray	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe — Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry — Prescott — Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster — Dundas — Flamborough — Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale — High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin — Peel — Wellington — Grey	Lib.
Cannis, John, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen	Barrie — Simcoe — Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest — Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph — Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor — St. Clair	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Comuzzi, Joe	Thunder Bay — Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay — Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew — Nipissing — Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia — Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre — Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity — Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce — Grey — Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds — Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough — Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, vice-président et président des Comités pléniers	Stormont — Dundas — Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin — Middlesex — London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Scarborough — Rouge River	Lib.
Longfield, Judi, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Whitby — Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax	Bramalea — Gore — Malton — Springdale	Lib.
Maloney, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Erie — Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings — Frontenac — Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering — Ajax — Uxbridge	Lib.
Milliken, Peter, président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto — Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, ministre de la Coopération internationale	Beaches — East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural)(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario	Parry Sound — Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo — Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora — Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London — Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton — Victoria — Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Perić, Janko	Cambridge	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peterson, L'hon. Jim, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham — Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean — Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener—Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark — Carleton	AC
Richardson, John	Perth — Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de la Santé	Etobicoke—Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming — Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York—Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand — Norfolk — Brant	Lib.
St. Denis, Brent, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Algoma — Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron — Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga—Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener — Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara—Centre	Lib.
Tonks, Alan	York—Sud — Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton — Kent — Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward — Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton — Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough—Sud—Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
QUÉBEC (75)		
Allard, Carole-Marie	Laval—Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond — Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, vice-président adjoint des Comités pléniers	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier — Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères — Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac — Gatineau — Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont — Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac — Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne — Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec—Est	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Charbonneau, Yvon, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Anjou — Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska — Rivière-du-Loup — Témiscouata — Les Basques	BQ
Dalphonde-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière-L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent — Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil — Soulanges	Lib.
Drouin, Claude	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier — Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges	Bonaventure — Gaspé — Îles-de-la- Madeleine — Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard — Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport — Montmorency — Côte-de- Beaupré — Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André	Chicoutimi — Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce — Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil — Papineau — Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun — Saint-Henri — Saint-Paul — Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe — Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg — Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois — Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle — Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga — Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse — Etchemins — Montmagny — L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Denis, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Brome — Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds — Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau — Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu — Nicolet — Bécancour	BQ
Price, David	Compton — Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull — Aylmer	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount — Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia — Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard — La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi — Baie-James — Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean — Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno — Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills — Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris — Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton — Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina — Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon — Humboldt	AC
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords — Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon — Rosetown — Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina — Lumsden — Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon — Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE (7)		
Baker, L'hon. George	Gander — Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber — St. Barbe — Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin — St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, ministre de l'Industrie	Bonavista — Trinity — Conception	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 18 mai 2001 — 1^{ère} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Nancy Karetak-Lindell

Vice-présidents: John Godfrey
Maurice Vellacott

Larry Bagnell
Gérard Binet
Serge Cardin
Jean-Guy Carignan

David Chatters
Rodger Cuzner
Reed Elley

John Finlay
Gerald Keddy
Richard Marceau

Pat Martin
Benoît Serré
Guy St-Julien

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Claude Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
John Duncan

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

David Price
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bill Graham

Vice-présidents: Colleen Beaumier
Monte Solberg

Jean Augustine
George Baker
Bill Casey
Rick Casson

John Harvard
Stan Keyes
Francine Lalonde
Diane Marleau

Keith Martin
Pat O'Brien
Deepak Obhrai
Pierre Paquette

Denis Paradis
Bernard Patry
Svend Robinson

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Roy Bailey
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
David Chatters
Irwin Cotler
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle

Stan Dromisky
Antoine Dubé
John Duncan
Claude Duplain
Wayne Easter
Reed Elley
Ken Epp
Mark Eyking
Brian Fitzpatrick
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Mac Harb
Richard Harris
Grant Hill
Dale Johnston

Jason Kenney
James Lunney
John Maloney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Beth Phinney
David Price
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Yves Rocheleau
Benoît Sauvageau
Hélène Scherrer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Bob Speller
Larry Spencer
Diane St-Jacques
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Tony Valeri
Maurice Vellacott
Randy White

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian
Colleen Beaumier

Eugène Bellemare
Bill Casey

Irwin Cotler
Antoine Dubé

Deepak Obhrai
Svend Robinson

(9)

SOUS-COMITÉ SUR LE COMMERCE, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Bill Casey
Mark Eyking

Gary Lunn
Pat O'Brien

Pierre Paquette
Svend Robinson

Bob Speller
Tony Valeri

(9)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
Roy Bailey
Leon Benoit
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
John Duncan
Wayne Easter
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Paul Macklin

John Maloney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido
David Price

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Inky Mark
John McCallum

Mark Assad
Jean Augustine
Madeleine Dalphond-Guiral
Gurmant Grewal

John Herron
Steve Mahoney
Gurbax Malhi

Anita Neville
Jerry Pickard
Yolande Thibeault

Stéphan Tremblay
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Dale Johnston

Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
David Price

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS

Président: John Williams

Vice-présidents: Mac Harb
Marlene Jennings

Robert Bertrand
John Bryden
Gerry Byrne
Odina Desrochers

John Finlay
Sophia Leung
Philip Mayfield
Shawn Murphy

Lorne Nystrom
Brian Pallister
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
Alex Shepherd
Greg Thompson

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Rick Casson
David Chatters
Roy Cullen
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Jim Pankiw
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: Peter Goldring
David Price

Claude Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Judi Longfield

John O'Reilly
Janko Peric
Louis Plamondon

Carmen Provenzano
Geoff Regan
Peter Stoffer

Elsie Wayne
Bryon Wilfert
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth

Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Francine Lalonde
Wendy Lill
Gary Lunn
James Lunney

John Maloney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Val Meredith
Diane St-Jacques

Jeannot Castonguay
Paul Crête
Libby Davies
Georges Farrah

Raymonde Folco
Jim Gouk
Monique Guay
Tony Ianno

Dale Johnston
Judi Longfield
Joe McGuire
Anita Neville

Carol Skelton
Greg Thompson
Alan Tonks

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Diane Bourgeois
Garry Breitreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Stockwell Day
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth

Marcel Gagnon
Christiane Gagnon
Jocelyne Girard-Bujold
John Godfrey
Yvon Godin
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Joe Jordan
Nancy Karetak-Lindell
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Wendy Lill
Gary Lunn
James Lunney

John Maloney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Larry McCormick
Grant McNally
Réal Ménard
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Janko Peric
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Andy Scott
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Tony Tirabassi
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Reed Elley
Robert Lanctôt

Wendy Lill
John Maloney

Janko Peric
Karen Redman

Greg Thompson
Tony Tirabassi

(9)

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Roy Bailey
Libby Davies

Monique Guay
Anita Neville

Diane St-Jacques
Greg Thompson

Tony Tirabassi
Alan Tonks

(9)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Bernard Bigras
Aileen Carroll
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
James Moore
Karen Redman

Julian Reed
Andy Savoy
Hélène Scherrer

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn

James Lunney
John Maloney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
David Price
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Alan Tonks
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Scott Brison
Nick Discepolo

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Roy Cullen
Ken Epp

Roger Gallaway
Albina Guarnieri
Richard Harris
Jason Kenney

Sophia Leung
Yvan Loubier
John McCallum
Lorne Nystrom

Joe Peschisolido
Pauline Picard
Gary Pillitteri

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth

Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Charles Hubbard
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gary Lunn

James Lunney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Reg Alcock
Mauril Bélanger
Pierre Brien
Scott Brison

John Cannis
Bev Desjarlais
Jocelyne Girard-Bujold

Marlene Jennings
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Paddy Torsney

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney

Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
John Maloney
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette

Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE**Président:** Andy Scott**Vice-présidents:** Chuck Cadman
Ivan Grose

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Lynn Myers	Larry Spencer	(18)
Michel Bellehumeur	Peter MacKay	Stephen Owen	Vic Toews	
Bill Blaikie	John Maloney	Judy Sgro	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	John McKay	Kevin Sorenson		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Reed Elley	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	Preston Manning	John Reynolds
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Gerry Ritz
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Svend Robinson
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Monte Solberg
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Diane St-Jacques
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Andy Burton	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Jean-Guy Carignan	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
Rick Casson	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
David Chatters	Jay Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Joe Comartin	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
John Cummins	Betty Hinton	Jim Pankiw	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Ted White
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	John Williams
Bev Desjarlais	Jason Kenney	Joe Peschisolido	Lynne Yelich

LIAISON**Président:** Bill Graham**Vice-président:** Susan Whelan

Peter Adams	Wayne Easter	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw	(19)
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Raymond Lavigne	David Pratt	
Maurizio Bevilacqua	Charles Hubbard	Derek Lee	Andy Scott	
Bonnie Brown	Ovid Jackson	Clifford Lincoln	John Williams	
Charles Caccia				

SOUS-COMITÉ DU BUDGET**Président:** Bill Graham**Vice-président:**

Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	David Pratt			

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Cheryl Gallant
Dennis Mills

Jim Abbott
Paul Bonwick
Sarmite Bulte
Rodger Cuzner

Christiane Gagnon
Gurmant Grewal
John Harvard

André Harvey
Loyola Hearn
Wendy Lill

Shawn Murphy
Caroline St-Hilaire
Bryon Wilfert

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Diane Bourgeois
Garry Breitkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning

Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Joe Pescholido
David Price
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benôit Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Diane St-Jacques
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: Sarkis Assadourian
John Duncan

John Cummins
Georges Farrah
Gerald Keddy
Dominic LeBlanc

James Lunney
Bill Matthews
Lawrence O'Brien

Jean-Yves Roy
Guy St-Julien
Paul Steckle

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
Rodger Cuzner
Stockwell Day
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth

Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney

Gary Lunn
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Pescholido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: John Reynolds
Jacques Saada

Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Yvon Godin

Michel Guimond
Joe Jordan
Paul Macklin

Grant McNally
Carolyn Parrish
Geoff Regan

John Richardson
Chuck Strahl
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Bill Blaikie
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Stockwell Day
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Gary Lunn

James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Marcel Proulx

James Rajotte
Scott Reid
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Bill Blaikie
Rick Borotsik

Garry Breitkreuz

Michel Guimond

Marcel Proulx

(6)

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Stéphane Bergeron

Rick Borotsik

Yvon Godin

John Reynolds

(5)

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Rob Merrifield
Judy SgroDiane Ablonczy
André Bachand
Ray Bonin
Diane BourgeoisJeannot Castonguay
Yvon Charbonneau
Stan DromiskyJames Lunney
Réal Ménard
Stephen OwenCarolyn Parrish
Hélène Scherrer
Judy Wasylcyia–Leis

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Madeleine Dalphond–Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Nick Discepola
John Duncan
Reed Elley
Ken EppBrian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard–Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Gary Lunn
John MaloneyPreston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline Picard
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Diane St–Jacques
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson**Vice-présidents:** Jay Hill
Marcel ProulxLarry Bagnell
Andy Burton
Bev Desjarlais
Norman DoyleBrian Fitzpatrick
Mario Laframboise
Ghislain LebelDominic LeBlanc
Serge Marcil
Alex ShepherdBrent St. Denis
Paul Szabo
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Reg Alcock
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Garry Breitzkreuz
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
John Duncan
Wayne Easter
Reed ElleyKen Epp
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard–Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Rick Laliberte
Raymond LavigneGary Lunn
James Lunney
John Maloney
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
James RajotteScott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Guy St–Julien
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Yolande Thibeault
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président: Bob Kilger

Vice-présidents: Don Boudria
John Reynolds

Bill Blaikie

Michel Gauthier

Peter MacKay

(6)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: John Bryden
Raymond Lavigne

Vice-coprésident: Carolyn Bennett

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy
Donald Oliver
Vivienne Poy

Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Brenda Chamberlain
Marcel Gagnon
Grant Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Wendy Lill
Gurbax Malhi
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forsyth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay

Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Céline Hervieux-Payette
Jim Pankiw

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Noël Kinsella
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Michel Guimond
Gar Knutson
Robert Lanctôt

Derek Lee
Paul Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Werner Schmidt
Greg Thompson
Ted White

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
Stockwell Day
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Jason Kenney
Ghislain Lebel

Gary Lunn
James Lunney
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Rose-Marie Losier-Cool
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe
Jean-Maurice Simard

André Bachand
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon

John Godfrey
Yvon Godin
Rahim Jaffer
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick

Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Preston Manning

Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon
James Rajotte

John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des Comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des Comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRES DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Premier ministre	le très hon. Jean Chrétien
Vice-premier ministre	l'hon. Herb Gray
Ministre des Transports	l'hon. David Collenette
Ministre de l'Environnement	l'hon. David Anderson
Ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	l'hon. Ralph Goodale
Ministre de l'Industrie	l'hon. Brian Tobin
Ministre du Patrimoine canadien	l'hon. Sheila Copps
Ministre des Affaires étrangères	l'hon. John Manley
Ministre des Finances	l'hon. Paul Martin
Ministre de la Défense nationale	l'hon. Arthur Eggleton
Ministre de la Justice et procureur général du Canada	l'hon. Anne McLellan
Ministre de la Santé	l'hon. Allan Rock
Solliciteur général du Canada	l'hon. Lawrence MacAulay
Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	l'hon. Alfonso Gagliano
Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	l'hon. Lucienne Robillard
Ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	l'hon. Martin Cauchon
Ministre du Développement des ressources humaines	l'hon. Jane Stewart
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	l'hon. Stéphane Dion
Ministre du Commerce international	l'hon. Pierre Pettigrew
Leader du gouvernement à la Chambre des communes	l'hon. Don Boudria
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	l'hon. Lyle Vanclief
Ministre des Pêches et des Océans	l'hon. Herb Dhaliwal
Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	l'hon. Ronald Duhamel
Ministre du Travail	l'hon. Claudette Bradshaw
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	l'hon. Robert Nault
Ministre de la Coopération internationale	l'hon. Maria Minna
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	l'hon. Elinor Caplan
Leader du gouvernement au Sénat	l'hon. Sharon Carstairs
Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	l'hon. Robert Thibault
Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	l'hon. Ethel Blondin-Andrew
Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	l'hon. Hedy Fry
Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	l'hon. David Kilgour
Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	l'hon. Jim Peterson
Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	l'hon. Andy Mitchell
Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	l'hon. Gilbert Normand
Secrétaire d'État (Sport amateur)	l'hon. Denis Coderre
Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	l'hon. Rey Pagtakhan

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Joe Jordan	du Premier ministre
Brent St. Denis	du ministre des Transports
Karen Redman	du ministre de l'Environnement
Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
John Cannis	du ministre de l'Industrie
Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Denis Paradis	du ministre des Affaires étrangères
Roy Cullen	du ministre des Finances
John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
John Maloney	de la ministre de la Justice et procureur général du Canada
Yvon Charbonneau	du ministre de la Santé
Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
Patrick O'Brien	du ministre du Commerce international
Derek Lee	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Lawrence O'Brien	du ministre des Pêches et des Océans
Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Judi Longfield	de la ministre du Travail
John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Eugène Bellemare	de la ministre de la Coopération internationale
Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 18 mai 2001

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake	
Projet de loi S-24. Deuxième lecture	4207
M. Nault	4207
M. Finlay	4207
M. Elley	4208
M. Crête	4210
M. Martin (Winnipeg—Centre)	4212

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Semaine canadienne de la police	
Mme St-Jacques	4214
La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	
M. Rajotte	4214
Le Mois de la fibrose kystique	
M. Tirabassi	4215
La semaine de sensibilisation aux effets du DES	
Mme Jennings	4215
La Journée internationale des musées	
Mme Folco	4215
Les armes nucléaires	
M. Anders	4215
Nunavut Sivuniksavut	
Mme Karetak—Lindell	4215
L'assurance-emploi	
M. Crête	4216
Les droits de la personne	
M. Cotler	4216
Les droits de la personne	
M. Spencer	4216
L'environnement	
Mme Kraft Sloan	4216
L'énergie	
M. Martin (Winnipeg—Centre)	4217
Le Conseil pour l'unité canadienne	
M. Bergeron	4217
L'école Jeanne—Sauvé	
M. Bellemare	4217
La construction navale	
M. Herron	4217
Le commerce	
M. Harb	4218
L'infrastructure	
M. Reid	4218

QUESTIONS ORALES

L'économie	
M. Hill (Macleod)	4218
M. Martin (LaSalle—Émard)	4218
M. Hill (Macleod)	4218
M. Martin (LaSalle—Émard)	4218
M. Hill (Macleod)	4219
M. Martin (LaSalle—Émard)	4219
M. Epp	4219
M. Martin (LaSalle—Émard)	4219
M. Epp	4219
M. Martin (LaSalle—Émard)	4219
L'environnement	
Mme St-Hilaire	4219
M. Goodale	4219
Mme St-Hilaire	4219
M. Goodale	4219
M. Cardin	4220
M. Goodale	4220
M. Cardin	4220
M. Goodale	4220
L'énergie	
M. Nystrom	4220
M. Goodale	4220
M. Nystrom	4220
M. Goodale	4220
Les données du recensement	
M. MacKay	4221
M. Gray	4221
M. MacKay	4221
M. Gray	4221
La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	
M. Cadman	4221
Mme McLellan	4221
M. Cadman	4221
Mme McLellan	4221
Les jeunes contrevenants	
M. Ménard	4221
Mme McLellan	4221
M. Ménard	4222
Mme McLellan	4222
Les affaires autochtones	
M. Elley	4222
M. Finlay	4222
M. Elley	4222
M. Finlay	4222
Les surplus budgétaires	
M. Loubier	4222
M. Martin (LaSalle—Émard)	4222
M. Loubier	4223
M. Martin (LaSalle—Émard)	4223
La défense nationale	
M. Goldring	4223
M. O'Reilly	4223

M. Goldring	4223
M. Gagliano	4223
L'environnement	
M. Caccia	4223
M. Rock	4223
L'emploi	
M. Martin (Winnipeg—Centre)	4223
M. Shepherd	4224
L'agriculture	
M. Proctor	4224
M. Martin (LaSalle—Émard)	4224
L'éducation	
M. Hearn	4224
M. Martin (LaSalle—Émard)	4224
M. Hearn	4224
M. Martin (LaSalle—Émard)	4224
L'ACDI	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4224
M. Bellemare	4225
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4225
M. Bellemare	4225
Les pêches	
M. Roy	4225
M. Dhaliwal	4225
M. Roy	4225
M. Dhaliwal	4225
L'immigration	
M. Peschisolido	4225
Mme Caplan	4225
M. Peschisolido	4225
Mme Caplan	4226
Les infrastructures routières	
M. Proulx	4226
M. St. Denis	4226
La Commission canadienne du blé	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	4226
M. Goodale	4226
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	4226
M. Goodale	4226
Les affaires étrangères	
Mme Dalphond—Guiral	4226
M. Manley	4227
Mme Barnes	4227
M. Manley	4227
L'industrie forestière	
M. Hill (Prince George—Peace River)	4227
M. Goodale	4227
La construction navale	
M. Dubé	4227
M. Gray	4227
Les banques	
M. MacKay	4227
M. Gray	4227
L'agriculture	
M. Epp	4228

M. Martin (LaSalle—Émard)	4228
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	
Projet de loi C-7—Avis de motion concernant l'attribution de temps	
M. Gagliano	4228
M. Bergeron	4228
M. Epp	4228

AFFAIRES COURANTES

La Chambre des communes	
Le vice-président	4228
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lee	4228
Délégations interparlementaires	
Mme Carroll	4228
Comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Lee	4229
Pétitions	
La Cour suprême du Canada	
Mme Carroll	4229
La lutte antipoisson	
M. Spencer	4229
Le contrôle des pesticides	
M. Cotler	4229
Le programme de défense antimissiles	
M. Cotler	4229
Questions au Feuilleton	
M. Lee	4229

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake	
Projet de loi S-24. Deuxième lecture	4229
M. Martin (Winnipeg—Centre)	4229
M. Borotsik	4230
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	4232
Loi sur les déchets de combustible nucléaire	
Projet de loi C-27. Deuxième lecture	4232
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4232
M. Cardin	4235
M. Martin (Winnipeg—Centre)	4239

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

L'enlèvement international des enfants	
Motion	4239
M. Proctor	4239
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	4240
Motion no 219	
Mme Catterall	4240
Motion	4240
Adoption de la motion	4241
Le projet de loi C-222	
Mme Catterall	4241

Motion	4241
Adoption de la motion	4241
L'enlèvement international d'enfants	
Motion	4241
Mme Barnes	4241

Mme Dalphond-Guiral	4242
M. Hearn	4243
Mme Dalphond-Guiral	4243
Demande et report du vote	4244
Annexe	



*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**